



Nations Unies

**Fonds de contributions volontaires
gérés par le Haut-Commissaire
des Nations Unies pour les réfugiés**

Rapport financier et états financiers vérifiés

**pour l'exercice clos
le 31 décembre 2009**

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-cinquième session
Supplément n° 5E**

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-cinquième session
Supplément n° 5E

**Fonds de contributions volontaires
gérés par le Haut-Commissaire
des Nations Unies pour les réfugiés**

**Rapport financier
et états financiers vérifiés**

**pour l'exercice clos
le 31 décembre 2009**

et

**Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**



Nations Unies • New York, 2010

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi	vi
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes . .	1
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes	3
Résumé	3
A. Mandat, étendue des vérifications et méthode	8
B. Constatations et recommandations	9
1. Suite donnée aux recommandations antérieures	9
2. Aperçu général de la situation financière	10
3. Préparation de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public	12
4. État des recettes et des dépenses	14
5. État de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds	16
6. Prestations liées à la cessation de service, y compris l'assurance maladie	19
7. Délocalisation d'activités à Budapest	23
8. Gestion de la trésorerie	25
9. Gestion des programmes et des projets	25
10. Gestion des biens durables	30
11. Gestion des biens non durables	33
12. Gestion des ressources humaines	33
13. Audit interne	36
14. Résultats des audits internes	37
C. Informations fournies par la direction	39
1. Passation par profits et pertes de numéraire, de sommes à recevoir et de biens	39
2. Versements à titre gracieux	39
3. Cas de fraude ou de présomption de fraude	39

D.	Remerciements	41
	Annexe	
	État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité dans son rapport relatif à l'exercice biennal clos le 31 décembre 2008	42
III.	Exposé des responsabilités du Haut-Commissaire et approbation des états financiers	44
IV.	Principales données financières de l'exercice clos le 31 décembre 2009	45
	A. Introduction	45
	B. Vue d'ensemble	45
	C. Fonds de financement du programme annuel et Fonds de financement du budget ordinaire	48
	D. Fonds de roulement et de garantie	49
	E. Fonds de financement des programmes supplémentaires	51
	F. Budget unifié	52
	G. Tous fonds confondus	52
	H. Autres postes méritant considération	54
	Annexe	
	Récapitulatif 2005-2009 des états financiers	56
V.	États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2009	57
	État I. États des recettes et dépenses de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et variation des réserves et des soldes des fonds	58
	État II. État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2009 ...	60
	État III. État des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2009	61
	Tableaux relatifs aux comptes	63
	Tableau 1. Contributions à l'ensemble des fonds, par programme pour l'exercice clos le 31 décembre 2009	63
	Tableau 2. État au 31 décembre 2009 des contributions non acquittées	83
	Tableau 3. Crédits ouverts et dépenses au titre du budget-programme annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2009	88
	Tableau 4. Fonds pour les programmes supplémentaires : fonds disponibles au 31 décembre 2009	95
	Tableau 5. État au 31 décembre 2009 des engagements, réglés ou non réglés, au titre de projets afférents à des exercices antérieurs	99
	Annexe à l'état I. État des recettes et dépenses par fonds, région, pays ou territoire pour l'exercice clos le 31 décembre 2009	107
	Annexe à l'état II. État au 31 décembre 2009 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds, par fonds, région, pays ou territoire	127

Appendice

A. Dons en nature reçus par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en 2009 (hors budget)	147
B. Exposé des objectifs et des activités du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	147
Notes relatives aux états financiers	148

Lettres d'envoi

Le 21 avril 2010

Monsieur,

Conformément aux règles de gestion financière applicables aux fonds de contributions volontaires gérés par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, nous avons l'honneur de vous transmettre les comptes de 2009, certifiés exacts et approuvés, conformément à l'article 11.4 desdites règles.

Pour autant que nous puissions le savoir et en juger, et nous étant dûment informés auprès d'autres fonctionnaires du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), nous confirmons ce qui suit aux fins de la vérification des états financiers du HCR pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 à laquelle vous allez procéder.

1. Nous nous devons d'établir des états financiers qui reflètent fidèlement les activités de l'organisation et de vous communiquer des informations exactes. Toutes les pièces comptables nécessaires ont été mises à votre disposition aux fins de la vérification et toutes les opérations se rapportant à l'exercice considéré ont été dûment consignées et comptabilisées. Tous les autres documents et toutes les informations connexes ont été mis à votre disposition.

2. Les états financiers ont été établis conformément :

- a) Aux normes comptables du système des Nations Unies;
- b) Au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies;
- c) Aux règles de gestion financière établies par le Haut-Commissaire en consultation avec le Comité exécutif;
- d) Aux principes comptables de l'organisation, qui sont récapitulés dans la note 2 afférente aux états financiers et qui ont été appliqués sans s'écarter de la pratique des exercices antérieurs.

3. Les biens durables visés par la note 16 afférente aux états financiers appartenaient à l'organisation, n'étant grevés d'aucune charge. Le coût de ces biens au 31 décembre 2009 qui est indiqué dans ladite note correspond à la réalité.

Monsieur le Président du Comité
des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
New York

-
4. Les disponibilités et les soldes interinstitutions comptabilisés n'ont subi aucune perte de valeur et, à notre avis, correspondent à la réalité.
 5. Toutes les sommes à recevoir significatives ont été comptées dans les états financiers et correspondent à des créances valables auprès de débiteurs. Mis à part des montants jugés irrécouvrables qui figurent dans la provision pour créances douteuses, toutes les sommes significatives qui étaient à recevoir au 31 décembre 2009 devraient être effectivement encaissées.
 6. Toutes les sommes à payer qui étaient connues ont été comptabilisées.
 7. Les engagements non réglés comptabilisés représentent des engagements réels de l'organisation et leur montant a été déterminé conformément aux règles de gestion financière.
 8. Tous les éléments de passif significatifs résultant d'une obligation juridique ou risquant de se matérialiser ont été dûment pris en compte dans les états financiers.
 9. Sauf indication contraire dans les états financiers, les éléments ci-après n'ont pas eu d'effet significatif sur la situation financière de l'organisation :
 - a) Les débits ou crédits se rapportant à des exercices antérieurs;
 - b) Les éventuelles modifications des conventions comptables.
 10. Toutes les dépenses comptabilisées pour la période considérée ont été engagées conformément aux règles financières de l'organisation et aux éventuelles instructions des donateurs.
 11. Tous les engagements imputés sur les ressources d'exercices à venir sont signalés dans les états financiers, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.
 12. Nous confirmons également que toutes les pertes de numéraire ou d'effets à recevoir, tous les versements à titre gracieux et tous les cas de fraude ou présomption de fraude, où qu'ils se soient produits, ont été signalés au Comité des commissaires aux comptes.
 13. Tous les éléments nécessaires pour que les états financiers donnent une image fidèle des résultats des opérations de l'exercice ont été dûment indiqués.
 14. Depuis la date d'établissement de l'état de l'actif et du passif, il n'est survenu aucun événement nécessitant une révision des chiffres figurant dans les états financiers ou dans les notes y afférentes.

La Contrôleuse,
Directrice de la Division de la gestion
financière et administrative
(*Signé*) Karen Madeleine **Farkas**

Le Haut-Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés
(*Signé*) António **Guterres**

Le 30 juin 2010

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers relatifs aux fonds de contributions volontaires gérés par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour la période d'un an terminée le 31 décembre 2009.

Le Vérificateur général des comptes
de l'Afrique du Sud,
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Terence **Nombembe**

Monsieur le Président de l'Assemblée générale
des Nations Unies
New York

Chapitre I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers des fonds de contributions volontaires gérés par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, qui comprennent l'état de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds (état II) au 31 décembre 2009, l'état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde des fonds (état I) et l'état des flux de trésorerie (état III) de l'exercice clos à cette date, ainsi que les autres états, les tableaux 1 à 5 et les notes relatives aux états financiers. La vérification ne portait pas sur les deux annexes aux états financiers ni sur l'appendice.

Responsabilité de la direction en matière d'états financiers

Il incombe au Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés d'établir et de présenter sans fard les états financiers du Haut-Commissariat selon les Normes comptables du système des Nations Unies et d'exercer le contrôle interne que l'administration juge nécessaire pour permettre d'établir des états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

Une vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, de même que l'évaluation du risque que les états contiennent des inexactitudes significatives qu'elles soient dues à la fraude ou l'erreur. Pour évaluer ce risque, le vérificateur prend en compte les contrôles internes exercés pour l'établissement et la présentation objective des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en l'espèce, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles. Une vérification consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations faites par l'administration, et à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les justificatifs recueillis constituent une base suffisante et appropriée sur laquelle asseoir la présente opinion.

Opinion des commissaires aux comptes

Notre opinion est que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière des fonds de contributions volontaires gérés par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés au 31 décembre 2009, ainsi que du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies.

Sans pour autant formuler de réserves, nous appelons l'attention sur les points suivants :

a) Il est indiqué dans la note 16 des états financiers que la valeur des biens durables s'élève à 343,61 millions de dollars. Ce montant a été établi en utilisant une base de données dont les lacunes ont été soulignées dans les précédents rapports du Comité. En dépit des progrès notables accomplis par le Haut-Commissariat des Nations Unies, le Comité a noté que de nombreux problèmes subsistaient sur le terrain. Dans le cadre de leurs visites dans les bureaux du Haut-Commissariat, les commissaires ont constaté que la gestion des actifs sur le terrain pouvait encore être améliorée et que la base de données des biens non durables n'était toujours pas fiable;

b) En raison de l'inscription dans les comptes des charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite, y compris l'assurance maladie, les réserves et les soldes des fonds accusaient un déficit de 159,9 millions de dollars. Cette situation illustre la nécessité pour le HCR de mobiliser des ressources pour provisionner ces charges.

Rapport sur les autres règles statutaires et réglementaires

Nous estimons en outre que les opérations du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, aux règles de gestion financière applicables aux fonds de contributions volontaires gérés par le Haut-Commissaire et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et aux annexes y relatives, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre vérification des fonds de contributions volontaires gérés par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Le Vérificateur général des comptes de l'Afrique du Sud,
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Terence **Nombembe**

Le Premier président de la Cour des comptes
de la République française,
Vérificateur principal
(Signé) Didier **Migaud**

Le Vérificateur général des comptes de la Chine
(Signé) Liu Jiayi

30 juin 2010

Chapitre II

Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Nous avons examiné les activités financières et les états financiers du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2009. Nous avons réalisé cet examen en nous rendant sur le terrain, dans les bureaux du HCR situés au Kenya, en Malaisie et en Syrie, et examiné les opérations et activités financières au siège à Genève et au Centre de services mondial de Budapest.

Rapport d'audit assorti de commentaires

Le Comité a émis un rapport d'audit assorti de commentaires avec deux observations portant sur les états financiers de la période examinée, qui figurent au chapitre I.

Les observations avaient trait aux points suivants :

a) La note 16 des états financiers indique pour valeur des biens durables un montant de 346,61 millions de dollars. Ce montant est fondé sur une base de données dont les défauts ont été signalés dans les rapports précédents du Comité. Le HCR a apporté des améliorations notables par rapport à sa pratique antérieure, mais le Comité, lorsqu'il s'est rendu dans les bureaux extérieurs du Haut-Commissariat, a constaté que la gestion des biens sur le terrain appelait encore des améliorations et que la base de données des biens durables n'était pas encore complètement fiable;

b) En raison de la prise en compte des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite, y compris au titre de l'assurance maladie, le compte des réserves et du solde des fonds a accusé un déficit de 159,9 millions de dollars. Cette situation a fait ressortir la nécessité pour le HCR de trouver de quoi provisionner ces prestations.

Dans son précédent rapport pour l'exercice annuel clos le 31 décembre 2008^a, le Comité avait émis une opinion assortie d'une réserve et de trois observations.

La réserve avait trait aux attestations de vérification réalisées par des auditeurs tiers pour des projets exécutés par les partenaires nationaux, dont une proportion élevée n'était pas reçue en temps voulu. Les trois observations portaient sur : a) des défauts de la gestion des biens durables; b) le fait que la valeur des biens durables n'était pas déclarée, ni dans les états financiers proprement dits, ni dans les notes qui les accompagnent; et c) l'absence de provisionnement des prestations dues à la cessation de service, y compris au titre de l'assurance maladie.

Ces points sont exposés dans les sections pertinentes du présent rapport.

^a Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 5E (A/64/5/Add.5), chap. II.

Suite donnée aux recommandations antérieures

Des 19 recommandations formulées pour 2008, 8 (42 %) avaient été entièrement suivies, 10 (53 %) étaient en cours d'application et 1 (5 %) n'avait pas été appliquée.

Le Comité a vérifié de quand dataient celles de ses recommandations qui n'avaient pas encore été mises en œuvre et constaté que huit recommandations concernaient 2007, et les trois autres 2008.

Aperçu de la situation financière

Pour l'exercice considéré, le montant total des recettes s'est élevé à 1 milliard 803 millions de dollars, contre 1 milliard 652 millions de dollars pour l'exercice précédent, soit une hausse de 9,1 %. Le montant des dépenses s'est établi à 1 milliard 796 millions de dollars, contre 1 milliard 628 millions de dollars pour l'exercice précédent, soit une hausse de 10,3 %. Le résultat est un excédent de 7 millions de dollars, à comparer à l'excédent de 24 millions de dollars de l'exercice précédent.

Les principaux ratios traduisaient une situation financière saine. Le ratio des disponibilités sur le passif en particulier, qui avait diminué en 2007 du fait de la prise en compte des prestations à verser à la cessation de service et après le départ à la retraite, s'était stabilisé.

Progrès en vue de l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public

Le Comité a noté qu'il n'avait pas été possible de tenir le délai fixé à l'origine, dans le plan approuvé en juin 2008, pour l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), des retards étant survenus faute des compétences spécialisées voulues. Ces retards, ainsi que la difficulté qu'il y aurait à adopter les normes IPSAS par étapes, ont conduit le HCR à en différer l'adoption complète jusqu'au 1^{er} janvier 2012.

État des recettes et des dépenses

Les contributions volontaires se sont montées à 1 milliard 762 millions de dollars, ce qui représente 97,7 % de l'ensemble des recettes du Haut-Commissariat.

État de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds

L'actif du Haut-Commissariat a augmenté, passant de 458,3 millions de dollars à la fin de 2008 à 508,9 millions de dollars (soit 11 % d'augmentation) au 31 décembre 2009. Cette augmentation de 2009 tenait surtout à l'accroissement d'environ 11,8 % enregistré par les dépôts à vue et à terme (qui sont passés de 342,1 millions de dollars au 31 décembre 2008 à 382,6 millions de dollars au 31 décembre 2009).

Le montant des engagements datant d'avant 2009 annulés par le HCR en 2009 était de 13,2 millions de dollars, à comparer à celui de 16,2 millions de dollars en 2008. Ces annulations d'engagement représentaient 9 % des engagements non réglés de 2009, à comparer aux 13,4 % de 2008.

Le Comité a examiné un échantillon des 169 engagements non réglés correspondant à des bons de commande, pour un montant total de 37,8 millions de dollars, soit 26 % des engagements non réglés au 31 décembre 2009 (145,6 millions de dollars), pour voir s'ils étaient valables. Les opérations comptabilisées de manière douteuse comme engagements non réglés s'élevaient à 1 329 252 dollars, soit 3,5% de l'échantillon total. Si on extrapole les résultats obtenus sur l'échantillon, le montant comptabilisé à tort pouvait être de 5,1 millions de dollars. Le Comité est d'avis qu'il faut que le HCR redouble d'efforts pour réduire l'ampleur des annulations d'engagements non réglés.

Prestations à verser après la cessation de service, y compris les engagements au titre de l'assurance maladie

Au 31 décembre 2009, les prestations à verser par le HCR après la cessation de service s'élevaient à 446,9 millions de dollars, dont 347,4 millions de dollars au titre de l'assurance maladie, 65,5 millions de dollars pour les prestations de rapatriement et 34 millions de dollars au titre des congés accumulés. Le Comité s'inquiète qu'il n'y ait toujours pas de plan de financement approuvé pour les charges à payer après la cessation de service et le départ à la retraite, car le HCR court le risque de se trouver dans une situation financière où il ne serait pas en mesure de faire intégralement face à ses engagements le moment venu.

Délocalisation des opérations à Budapest

Parmi les avantages qu'il pouvait tirer de la délocalisation, le HCR la justifiait par les améliorations qu'il prévoyait de la qualité des services, tant pour le fonctionnement interne que pour la réponse aux besoins manifestés par les réfugiés, et par les gains d'efficacité qui résulteraient d'une meilleure affectation des ressources. Aucun détail supplémentaire n'avait été communiqué sur la nature, la substance ou l'ampleur des gains d'efficacité attendus à la suite de la délocalisation. À la date de l'audit, le HCR n'était toujours pas en mesure de communiquer des informations prouvant les améliorations obtenues pour ce qui est de la capacité de réponse et de la qualité des services. Il ne s'était pas doté des moyens de mesurer l'évolution de la qualité des services, afin de s'assurer que les économies obtenues s'accompagnaient d'avantages pour ses missions, sans résultats indésirables.

Gestion de la trésorerie

Au 31 décembre 2009, le HCR avait 382,6 millions de dollars dans des dépôts à vue et à terme répartis entre 465 comptes bancaires actifs (siège et bureaux extérieurs). Au 15 juin 2010, le Comité avait reçu des banques 367 états de confirmation concernant les comptes détenus par le HCR, et représentant 378,2 millions de dollars, soit 98,8 % du montant de l'ensemble des comptes présentant des soldes dans la balance préliminaire (378,2 millions de dollars sur 382,6 millions de dollars).

Gestion des programmes et des projets

Les versements aux partenaires d'exécution se sont élevés à 598,8 millions de dollars, soit 33,3 % des dépenses du HCR pour 2009. Au 31 décembre 2009, il restait 265,3 millions de dollars qui n'étaient pas justifiés par un rapport de contrôle financier des partenaires d'exécution. Mais, au 22 juin 2010, le Haut-Commissariat

avait reçu des rapports pour des dépenses d'un montant de 577,9 millions de dollars, soit 96,5 % du total des avances qu'il avait consenties à ses partenaires d'exécution.

Sur les dépenses de 542 millions de dollars engagées par les partenaires d'exécution nécessitant des attestations de vérification d'auditeurs tiers, dues en 2010 pour les dépenses de 2009, il y avait 44 millions de dollars (8 % des dépenses) pour lesquels ces attestations n'avaient pas été reçues au 22 juin 2010. Autrement dit, la conformité était de 92 %. Si l'on exclut les projets pour lesquels une prolongation du délai de liquidation a été approuvée, ce taux passe à 98,8 %.

Gestion des biens durables

Bien qu'il y ait des signes d'amélioration de la gestion des biens durables, des insuffisances n'ont toujours pas été rectifiées dans différents bureaux de pays. Le Comité avait souligné ce point dans son opinion portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Gestion des biens non durables

La valeur des stocks de biens non durables n'était toujours pas indiquée, ni dans les états financiers proprement dits, ni dans les notes, ce qui est obligatoire en vertu des dispositions du paragraphe 49 des normes comptables du système des Nations Unies. Le HCR n'a pas été en mesure de communiquer la valeur estimative des biens non durables.

Gestion des ressources humaines

Le nombre de fonctionnaires en attente d'affectation reste préoccupant, malgré les différentes mesures prises en 2007, 2008 et 2009. Au 31 décembre 2009, 165 agents du HCR (2,4 % des effectifs) étaient dans cette situation.

Audit interne

Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a procédé à 33 audits des opérations et des bureaux du HCR, ainsi qu'au siège, portant sur la gestion financière, les ressources humaines, l'informatique, la logistique, les achats et l'administration des marchés, la gestion des programmes et des projets, la gestion des biens et des projets, la sûreté et la sécurité, la gestion stratégique et la gouvernance. En 2008, le taux d'achèvement des audits prévus avait été de 68 % (13 sur 19 projets), en 2009, il a été de 69 % (33 sur 48 projets). Les principales constatations du Bureau sont incluses dans le corps du présent rapport.

Informations communiquées par l'Administration

L'Administration a communiqué dans la section C du présent rapport certaines informations relatives à la passation par profits et pertes d'espèces, d'effets à recevoir et de biens, à des versements à titre gracieux, et à des cas de fraude et de présomption de fraude.

Recommandations

Les vérifications effectuées par le Comité l'ont amené à faire plusieurs recommandations. Les principales recommandations tendent à ce que le HCR :

- a) Veille à ce que les groupes de travail chargés de préparer la mise en œuvre des normes IPSAS intensifient leurs efforts afin que celles-ci soient intégralement mises en œuvre en 2012, conformément à l'objectif fixé (par. 27);
- b) Analyse les raisons pour lesquelles certains groupes de travail n'ont pas du tout progressé dans la préparation du passage aux normes IPSAS et prenne les mesures voulues pour y remédier (par. 33);
- c) Se conforme aux dispositions relatives à l'annulation d'engagements non réglés et renforce ses mécanismes de contrôle afin d'être en mesure de vérifier la validité des engagements (par. 60);
- d) Mette en place un financement spécifique pour les charges à payer à la cessation de service et après le départ à la retraite (par. 73);
- e) Établisse des statistiques et des indicateurs de référence pour mesurer l'amélioration de la qualité des prestations fournies par les services délocalisés (par. 90);
- f) Veille à ce que les rapprochements bancaires soient exhaustifs et rectifie les écarts inexpliqués entre les rapprochements bancaires et le grand livre (par. 100);
- g) Poursuive ses efforts en vue d'améliorer le taux de justification en temps utile des avances faites aux partenaires d'exécution (par. 108);
- h) Contrôle les versements aux partenaires d'exécution qui sont en attente de justification depuis plus d'un an et prenne des mesures appropriées en vue de leur régularisation ou de leur remboursement par les partenaires d'exécution (par. 117);
- i) Redouble d'efforts pour obtenir les attestations de vérification de la part de ses partenaires d'exécution avant le 30 avril de chaque année (par. 123);
- j) Enregistre la valeur des biens durables régulièrement et dans les délais fixés, dès que les biens en question sont enregistrés dans la base de données des biens; effectue un inventaire physique complet des biens durables dans chaque bureau local pour les comparer aux biens figurant dans la liste des biens enregistrés dans la base de données; et contrôle plus rigoureusement les procédures de cession des biens (par. 153);
- k) Déclare dorénavant dans ses états financiers la valeur des biens non durables inutilisés à la fin de l'année, afin de rendre compte de ses actifs de façon plus complète et plus exacte (par. 158);
- l) Continue de s'efforcer de réduire le nombre de fonctionnaires en attente d'affectation non pourvus de fonctions temporaires (par. 173).

Les autres recommandations du Comité figurent aux paragraphes 31, 54, 57, 84, 89, 96, 123, 126, 130, 134, 139, 151 et 184.

A. Mandat, étendue des vérifications et méthode

1. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers des fonds de contributions volontaires et contrôlé la gestion du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

2. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière du HCR au 31 décembre 2009 et les résultats des activités et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. Il s'agissait notamment de savoir si les dépenses figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément aux règles de gestion financière applicables aux fonds de contributions volontaires gérés par le HCR. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour former une opinion sur les états financiers.

3. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à différents examens de la gestion en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, selon lequel le Comité doit formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable et les contrôles financiers internes du HCR et, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion de ses activités. L'Assemblée générale avait aussi demandé au Comité d'examiner la suite donnée à ses recommandations antérieures et de lui en rendre compte. Ces questions sont traitées dans les sections pertinentes du présent rapport.

4. Comme par le passé, le Comité a présenté les résultats de ses contrôles à l'Administration, dans des lettres d'observations détaillant ses conclusions et recommandations, ce qui a donné lieu à des échanges suivis. Pour la période considérée, il y a eu trois lettres d'observations.

5. Le Comité organise ses vérifications en coordination avec le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) afin d'éviter les chevauchements d'activité et de déterminer dans quelle mesure il peut utiliser les travaux des auditeurs internes.

6. Dans le présent rapport, lorsqu'une observation se réfère à un lieu particulier, elle ne porte que sur ce lieu.

7. Le présent rapport porte sur des questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale, y compris sur des questions que l'Assemblée et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avaient

soulevées. En particulier, dans son rapport A/63/474, le Comité consultatif a prié le Comité des commissaires aux comptes :

a) De renforcer son mécanisme de validation afin d'être mieux à même d'évaluer les résultats et les conséquences des efforts déployés par l'Administration pour appliquer ses recommandations;

b) De continuer à suivre de près l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) ainsi que les préparatifs de mise en place du progiciel de gestion intégré et des normes IPSAS;

c) D'assurer le suivi de l'élaboration du cadre méthodologique fondé sur une approche par les risques par la Division de l'audit interne du BSCI ainsi que des taux d'exécution des missions d'audit envisagées;

d) De continuer à mettre l'accent sur l'examen des modalités de la budgétisation et de la gestion axées sur les résultats;

e) De continuer à suivre le contrôle des audits et les examens réguliers des projets d'exécution nationale effectués par des organes des Nations Unies;

f) De fournir des avis pour la mise en œuvre de procédures de contrôle interne des biens durables.

8. Les observations et conclusions formulées ont fait l'objet d'une discussion avec l'Administration, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

9. Les recommandations du Comité n'abordent pas les mesures que le HCR pourrait vouloir imposer à des fonctionnaires ayant failli à l'obligation de veiller au respect de ses règlements financiers, instructions administratives et directives connexes.

B. Constatations et recommandations

1. Suite donnée aux recommandations antérieures

10. Sur les 19 recommandations portant sur 2008, 8 (42 %) avaient été appliquées intégralement et 10 (53 %) partiellement et 1 (5 %) n'avait pas du tout été mise en œuvre. On trouvera en annexe au présent rapport des précisions sur l'état d'avancement de l'application de ces recommandations. On notera que le taux d'application des recommandations s'est amélioré. Pour l'exercice 2007, les chiffres étaient respectivement de 7 (33 %), 11 (53 %) et 3 (14 %).

Recommandations partiellement mises en œuvre

11. Concernant les huit recommandations qui n'ont pas été intégralement appliquées, le Comité a noté que dans certains cas, leur mise en œuvre dépendait de projets à moyen terme impliquant des réformes de fond (concernant des questions telles que le provisionnement des charges à payer à la cessation de service et après le départ à la retraite et le nombre de fonctionnaires en attente d'affectation). Dans d'autres cas, elle dépendait de la mise à jour en cours de bases de données informatisées (analyse des attestations de vérification et gestion des biens durables, par exemple).

12. En revanche, le Comité estime que les recommandations suivantes auraient pu être appliquées intégralement : la vérification de la validité des engagements non réglés, qui laissait toujours à désirer malgré les efforts déployés; le contrôle de la clôture de comptes bancaires; et l'adoption de mesures appropriées pour effectuer les versements aux partenaires opérationnels qui sont en attente de justification depuis plus d'un an ou obtenir leur remboursement par les partenaires opérationnels. Ces questions sont traitées dans les sections pertinentes du présent rapport. Le HCR a déclaré qu'il s'efforcera de mettre en œuvre les recommandations qui n'avaient pas été intégralement appliquées et que des ressources supplémentaires seraient affectées à l'application des recommandations prioritaires.

Recommandations non appliquées

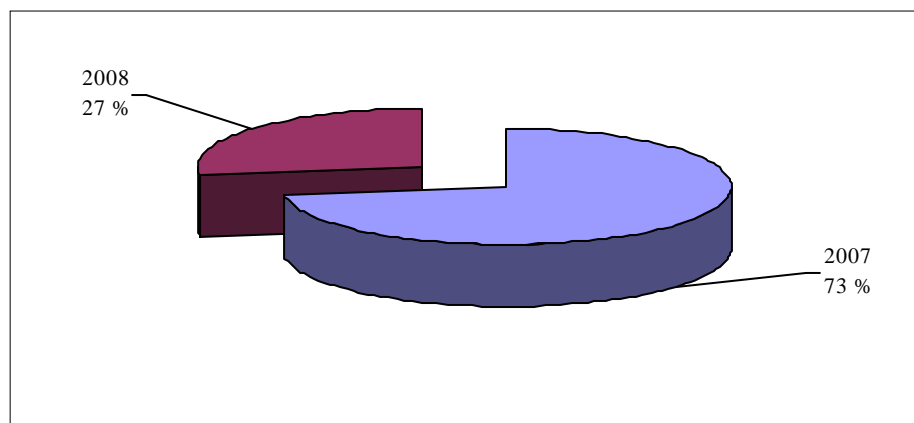
13. La recommandation qui n'a pas encore été appliquée concerne l'obligation de déclarer la valeur des biens non durables dans les états financiers. Le HCR a expliqué que sa décision de ne pas déclarer la valeur des biens non durables dans les états financiers était conforme à la politique régulièrement suivie par plusieurs organismes des Nations Unies. Par ailleurs, le HCR a estimé que son système comptable actuel ne permettait pas de comptabiliser correctement les stocks. Le Comité a réexaminé cette question dans le présent rapport.

Répartition chronologique des recommandations antérieures

14. Comme l'avait demandé le Comité consultatif (A/59/736, par. 8), le Comité a analysé l'ancienneté de ses recommandations des exercices biennaux précédentes qui n'avaient été mises en œuvre que partiellement. La figure II.1 présente la ventilation de ces recommandations selon l'exercice au cours duquel elles avaient été faites pour la première fois.

Figure II.1

Répartition chronologique des recommandations qui n'ont été mises en œuvre que partiellement ou ne l'ont pas du tout été



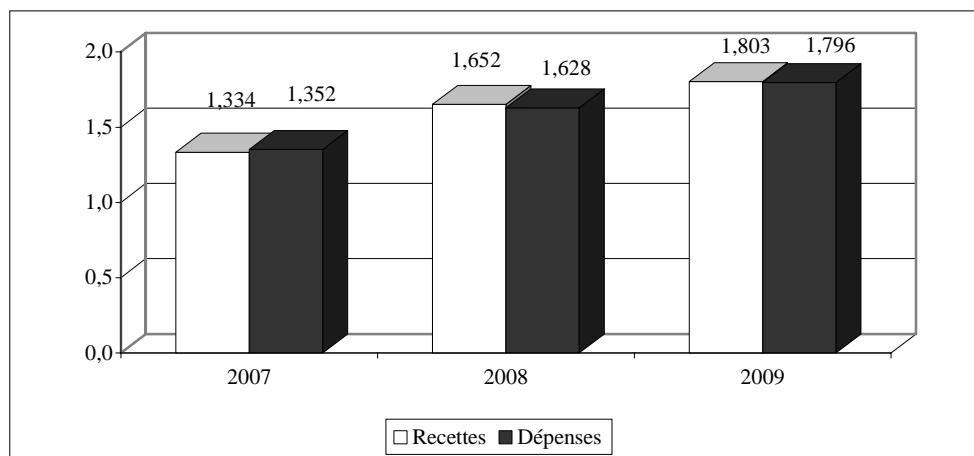
2. Aperçu général de la situation financière

15. Le montant total des recettes de l'exercice considéré s'est élevé à 1,803 milliard de dollars et celui des dépenses à 1,796 milliard de dollars, d'où un

excédent de 7 millions de dollars. Les chiffres correspondants des exercices 2007, 2008 et 2009 sont donnés à la figure II.2.

Figure II.2
Évaluation comparée des recettes et des dépenses

(En milliards de dollars des États-Unis)



Source : États financiers du HCR.

16. L'analyse des principaux ratios financiers est présentée dans le tableau II.1. Le ratio liquidités/passif s'est stabilisé depuis 2007, année où il avait fortement baissé pour n'être plus que 0,52 (contre 1,68 au 31 décembre 2006) en raison de la prise en compte dans les états financiers, pour la première fois, des charges à payer lors de la cessation de service et après le départ à la retraite.

Tableau II.1
Principaux ratios financiers

Ratio	Exercice financier clos le 31 décembre				Dividende et diviseur du ratio de 2009 ^a
	2006	2007	2008	2009	
Contributions à recevoir/total de l'actif ^b	0,20	0,17	0,18	0,17	88 455/508 902
Encaisse et dépôts à terme/total de l'actif ^c	0,68	0,75	0,75	0,75	382 615/508 902
Encaisse et dépôts à terme/total du passif ^d	1,68	0,52	0,58	0,57	382 615/668 890
Engagements non réglés/total du passif ^e	0,63	0,18	0,20	0,22	145 639/668 890

^a En millions de dollars des États-Unis.

^b Un ratio faible est signe de bonne santé financière.

^c Un ratio élevé est signe de bonne santé financière.

^d Un ratio faible est signe que les disponibilités sont insuffisantes pour régler les dettes.

^e Un ratio faible est signe que l'entité règle ses engagements.

3. Préparation de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public

17. En application de la résolution 62/233 de l'Assemblée générale et comme suite aux observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives dans son rapport (A/63/474), le Comité a poursuivi l'examen des efforts entrepris par le HCR pour préparer le passage aux normes IPSAS et adapter son logiciel de gestion intégré.

18. À l'origine, le HCR s'était fixé pour objectif de produire des états financiers conformes aux normes IPSAS au 31 décembre 2010. Pour ce faire, les procédures et systèmes informatiques devaient avoir été mis en place le 1^{er} janvier 2010 au plus tard. À cette fin, le plan de mise en œuvre des normes comptables IPSAS a été approuvé par le Haut-Commissaire adjoint en juin 2008. Le HCR a évalué le coût total de la mise en œuvre des normes comptables IPSAS à 3,2 millions de dollars pour la période 2007-2009. Ce montant a été calculé en prenant en compte les coûts de formation, les services de consultant, les dépenses de personnel ainsi que le coût des services informatiques et de logistique.

19. Le plan de mise en œuvre des normes IPSAS, qui a été mis à jour en février 2009, spécifie les tâches assignées aux différentes équipes responsables du projet. Il contient également des précisions sur la répartition des tâches, le calendrier de réalisation et les taux d'achèvement constatés en février 2009, ainsi que le taux global d'avancement du projet. Dans son rapport sur l'année 2008¹, le Comité a constaté que peu de progrès avaient été faits dans la mise en œuvre des actions programmées.

20. Lors de ses vérifications en mars 2010, le Comité a noté que les délais prévus dans le plan révisé ne pourraient pas être tenus étant donné le retard pris par les groupes de travail chargés de préparer la mise en œuvre des normes IPSAS. À cause de ce retard et de la difficulté de mettre en œuvre progressivement les normes IPSAS, le HCR a dû reporter leur mise en œuvre intégrale au 1^{er} janvier 2011.

21. Selon le HCR, ce retard était dû à l'insuffisance des ressources obtenues au départ. Le HCR a reconnu que les membres de ses groupes de travail n'avaient pas les compétences voulues et que l'ampleur des tâches liées à la préparation du passage aux normes IPSAS avait été mal évaluée au départ. Il a en outre souligné qu'il avait de nombreuses priorités, notamment l'adaptation de son logiciel à la gestion axée sur les résultats et l'élaboration de la nouvelle structure budgétaire qui est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2010.

22. En février 2009, le nombre des groupes de travail du HCR est passé de 5 à 10. En avril 2010, un expert-comptable a été recruté pour le projet.

23. Des ressources additionnelles d'un montant de 2,8 millions de dollars ont été demandées pour 2010 et 2011. Au moment de l'audit, un montant additionnel de 2,4 millions de dollars avait été approuvé pour 2010, en plus du montant de 0,9 million de dollars déjà alloué. Le montant total des ressources allouées pour 2010 s'élevait donc à 3,3 millions de dollars.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 5 E (A/64/5/Add.5), chap. II.

24. Comme suite à la recommandation formulée par le Comité dans son précédent rapport tendant à ce qu'il approuve un plan révisé pour le passage aux normes IPSAS accompagné d'un budget révisé qui tienne compte du coût de la modernisation du logiciel de gestion intégré², le HCR a décidé de consacrer un tiers du budget prévu en 2010 pour les normes IPSAS à la modernisation du logiciel. Le coût total de la préparation du passage aux normes IPSAS a été estimé à 5,1 millions de dollars pour la période 2008-2011.

25. Le Comité s'est inquiété de ce que ces efforts soient insuffisants pour permettre au HCR de tenir les délais.

26. Après que le Comité a achevé son audit, dont il a été rendu compte à la réunion du Comité permanent en juin 2010, le HCR a décidé de reporter la mise en œuvre intégrale des normes IPSAS jusqu'en 2012. Ce report d'un an devrait alléger le calendrier des travaux, mais le Comité a continué de s'inquiéter de ce que la réforme progresse trop lentement.

27. Le Comité recommande au HCR de veiller à ce que les groupes de travail chargés de préparer la mise en œuvre des normes IPSAS intensifient leurs efforts afin que celles-ci soient intégralement mises en œuvre en 2012, conformément à l'objectif fixé.

Mise à jour des règles de gestion financière

28. Dans son rapport du 1^{er} octobre 2009, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que le HCR présente au Comité ses révisions complètes des règles de gestion financière en vue de la mise en œuvre intégrale des normes IPSAS en temps voulu (A/AC.96/1068/Add.1, par. 30).

29. Aucune suite n'a été donnée à cette recommandation en mars 2010. Le seul changement que le HCR a effectué en 2009 a consisté à mettre ses règles de gestion financière applicables aux fonds de contributions volontaires en conformité avec les nouvelles règles budgétaires qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

30. Le HCR a indiqué que cinq entités des Nations Unies s'étaient engagées à élaborer un projet de règlement financier et de règles de gestion financière qui soit pleinement conforme aux normes IPSAS et que le texte définitif du projet devait être prêt en juillet 2010. Il était prévu que ce texte serait présenté, pour observations, aux organes délibérants et au Comité en novembre 2010. Une fois la procédure d'approbation formelle achevée, le HCR comptait pouvoir adopter les règles et règlements harmonisés de l'ONU en 2011, conformément aux vues exprimées par le Comité consultatif. Étant donné les retards déjà pris par le HCR dans ce processus, le Comité s'est inquiété de ce que les règles de gestion financière révisées ne soient pas adoptées à temps pour la mise en œuvre des normes IPSAS.

31. Le Comité recommande au HCR de faire en sorte que ses règles de gestion financière révisées, conformes aux normes IPSAS, soient adoptées parallèlement à l'entrée en vigueur des normes IPSAS.

32. Le HCR a commencé à vérifier les préparatifs du passage aux normes IPSAS. Dans chaque groupe de travail, on a décrit aux personnes désignées les tâches à accomplir et on leur a fixé un délai. Au cours de ses vérifications en mars 2010, le

² Ibid., par. 80.

Comité a noté que le rythme d'avancement des travaux variait beaucoup d'un groupe de travail à l'autre, le taux d'achèvement des tâches se situant entre 0 % pour les groupes de travail 1b (Présentation de l'information budgétaire) et 5c (Constatation des produits pour les opérations sur devises) et 68 % pour le groupe de travail 3 (Immobilisations corporelles). Dans l'ensemble, 51 % des travaux prévus au titre de la préparation du passage aux normes IPSAS ont été achevés en février 2010.

33. Le Comité recommande au HCR d'analyser les raisons pour lesquelles certains groupes de travail n'ont pas du tout progressé dans la préparation du passage aux normes IPSAS et de prendre les mesures voulues pour y remédier.

34. Dans sa réponse, le HCR a expliqué qu'il avait des difficultés à recruter des personnes compétentes pour pourvoir les postes vacants. L'Administration a pris les mesures nécessaires pour remédier à ce problème.

4. État des recettes et des dépenses

35. Les recettes, qui s'élevaient au total à 1,803 milliard de dollars en 2009 contre 1,652 milliard de dollars en 2008, ont augmenté de 9,1 %. Les contributions volontaires, d'un montant de 1,762 milliard de dollars, représentaient 97,7 % des recettes totales du HCR. Elles ont augmenté de 8,2 % par rapport à 2008, où elles s'élevaient à 1,628 milliard de dollars. Cela s'explique principalement par l'accroissement des contributions volontaires reçues par le HCR pour ses programmes supplémentaires. Sur 1,802 milliard de dollars en 2009, 1,037 milliard de dollars étaient destinés au Fonds du programme annuel contre 1,043 milliard de dollars en 2008, soit une diminution de 0,6 % (par rapport à l'augmentation de 12,3 % entre 2007 et 2008). En outre, les ressources du Fonds des programmes supplémentaires ont atteint 672 millions de dollars contre 543,8 millions de dollars en 2008, soit une hausse de 23,6 %. Les principales opérations financées à l'aide des ressources supplémentaires en 2009 étaient les opérations au Pakistan (103,6 millions de dollars), en République arabe syrienne (95,6 millions de dollars), en Iraq (88,8 millions de dollars), au Soudan (61,4 millions de dollars), en Jordanie (38,9 millions de dollars) et en République démocratique du Congo (25 millions de dollars).

36. Au titre des contributions volontaires, le montant alloué au budget ordinaire de l'ONU était de 46 millions de dollars (2,6 % des recettes totales du HCR), alors qu'il était de 33,9 millions de dollars en 2008 (2,1 % des recettes totales du HCR), et de 37 millions de dollars (2,8 % des recettes totales du HCR) en 2007. La tendance, observée depuis plusieurs années, était à la réduction de la contribution prévue au budget ordinaire de l'ONU (3,4 % des ressources totales en 2005, 2,8 % en 2006, 2,8 % en 2007 et 2,1 % en 2008).

37. Les dépenses ont été de 1,796 milliard de dollars en 2009, contre 1,628 milliard de dollars en 2008, soit une augmentation de 10,3 %. Le tableau II.2 présente la répartition des dépenses, par catégorie de fonds.

Tableau II.2
Répartition des dépenses en 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds</i>	<i>Programme</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Gestion et administration</i>	Total
Fonds du programme annuel	724 712	276 848	60 409	1 061 969
Fonds des programmes supplémentaires	602 429	31 946	–	634 375
Budget ordinaire de l'ONU	–	–	46 031	46 031
Total partiel	1 327 141	308 794	106 440	1 742 375
Fonds des administrateurs auxiliaires				12 122
Fonds de financement du régime d'assurance maladie				3 536
Fonds de roulement et de garantie				1 891
Fonds de financement des prestations dues au personnel				35 754
Total				1 795 678

Source : Note 6 des états financiers.

38. Globalement, les dépenses courantes au titre du programme ont augmenté de 13,2 % (passant de 1,171 milliard de dollars à 1,327 milliard de dollars), les dépenses d'appui ont diminué de 3 % (passant de 318,5 millions de dollars à 308,8 millions de dollars) et les dépenses de gestion et d'administration ont augmenté de 9,9 % (passant de 96,8 millions de dollars à 106,4 millions de dollars).

39. Sachant que les partenariats sont le mode d'action préféré du HCR pour ses opérations sur place, il est logique que l'augmentation des dépenses courantes au titre du programme entraîne une augmentation des paiements aux partenaires d'exécution. Les paiements aux partenaires ont augmenté de 23 % en 2008 par rapport à 2007. Au 31 décembre 2009, ils se sont élevés à 598,8 millions de dollars, soit 12,7 % de plus qu'en 2008 (531,5 millions de dollars). Ils ont représenté 33,3 % des dépenses totales du HCR pour 2009. Toutefois, la part des sommes versées aux partenaires que ces derniers ont déclaré avoir dépensée en fournissant les justificatifs appropriés a baissé (333,5 millions de dollars au 31 décembre 2009 contre 347,2 millions de dollars au 31 décembre 2008), poursuivant ainsi la tendance amorcée en 2008 après avoir régulièrement augmenté au cours des années précédentes. Après avoir augmenté de 63 % en 2006, de 76,4 % en 2007 et de 65,3 % en 2008, le taux des avances utilisées et justifiées selon les rapports de suivi des sous-projets est tombé à 55,7 %, comme il ressort des chiffres indiqués dans la note 6 des états financiers (tableau 1, note a).

40. Le ralentissement constaté doit être rapporté à l'augmentation des ressources allouées aux programmes, principalement dans le cadre des programmes supplémentaires, au cours de l'année. Ce renversement de tendance inquiète le Comité et est examiné dans la section pertinente du présent rapport.

41. En raison de la prise en compte des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite pour lesquelles des ressources n'avaient pas été

expressément prévues, un ajustement au titre de ces charges supplémentaires a été opéré au 31 décembre 2007 et porté au compte des réserves et du solde des fonds, qui a accusé de ce fait un déficit de 178,1 millions de dollars en fin d'exercice. Au 31 décembre 2008, ce déficit était de 130,1 millions de dollars. Au 31 décembre 2009, il a atteint 159,9 millions de dollars.

42. Un fonds spécial, intitulé le Fonds de financement des prestations dues au personnel, a été créé en 2007 pour financer les prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite. Au 31 décembre 2009, le Fonds accusait un déficit de 446,9 millions de dollars, contre 369 millions de dollars à la fin de 2008. On trouvera d'autres observations sur cette question dans la section pertinente du présent rapport.

5. État de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds

43. L'actif du HCR est passé de 458,3 millions de dollars à la fin de 2008 à 508,9 millions au 31 décembre 2009, soit une hausse de 11 %. La croissance ainsi enregistrée en 2009 était principalement due à une augmentation d'environ 11,8 % de l'encaisse et des dépôts à terme.

44. Au 31 décembre 2009, le montant total du passif s'élevait à 668,9 millions de dollars, contre 588,4 millions de dollars à la fin de l'exercice précédent, soit une augmentation de 13,7 % imputable essentiellement à des ajustements sur des exercices antérieurs effectués pour corriger une sous-estimation portant sur un montant total de 72,2 millions de dollars dans les évaluations actuarielles d'années antérieures. Comme indiqué à l'alinéa e) de la note 18 des états financiers, un ajustement actuariel de 35,4 millions de dollars a été opéré pour les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service afin de tenir dûment compte des modifications apportées à l'hypothèse relative à la mortalité pour l'aligner sur celle utilisée par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies relativement aux années antérieures. L'ajustement actuariel de 36,8 millions de dollars opéré pour les prestations liées au rapatriement est dû à une modification de la période prise en compte pour l'octroi de ces prestations, à savoir les 12 premières années d'emploi au lieu de la durée escomptée de la vie professionnelle. Les barèmes des traitements ont également été alignés sur ceux que l'ONU utilise pour les prestations dues au personnel.

45. Le passif du HCR pour les éléments inscrits au Fonds de financement des prestations dues au personnel s'élevait à 448,4 millions de dollars au 31 décembre 2009 (dont 347,4 millions de dollars pour les prestations dues au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, 65,5 millions de dollars pour les prestations liées au rapatriement, 34 millions de dollars pour les jours de congé annuel accumulés et 1,5 million de dollars pour le programme de départs volontaires) contre 388,4 millions au 31 décembre 2008.

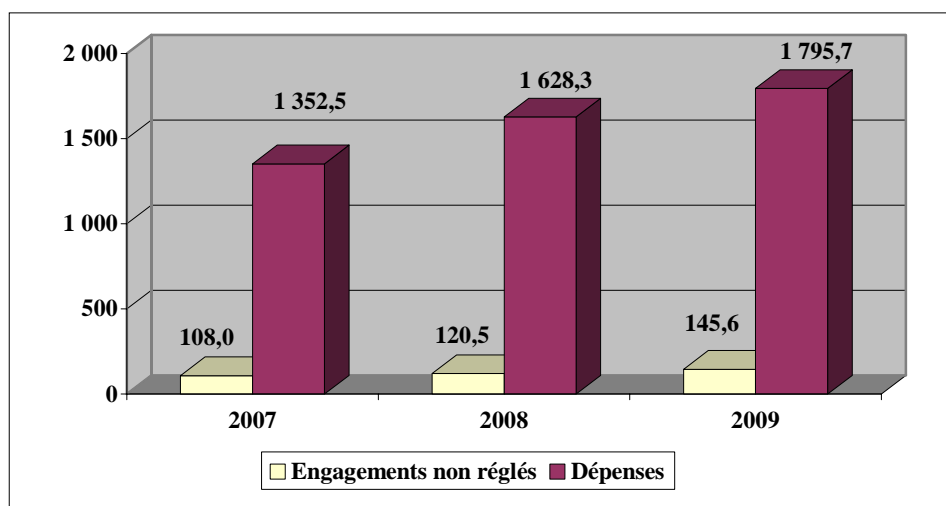
Engagements non réglés

46. Les économies provenant de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs se sont chiffrées à 13,2 millions de dollars pour l'exercice considéré, contre 16,2 millions de dollars pour l'exercice précédent. Ces annulations représentaient 9,1 % du montant total des engagements non réglés à la fin de 2009, contre 13,4 % en 2008.

47. Au 31 décembre 2009, le montant des engagements non réglés s'élevait à 145,6 millions de dollars, soit une augmentation de 20,8 % par rapport à celui enregistré pour l'exercice précédent (120,5 millions de dollars). Leur part des dépenses totales est passée de 7,4 % à 8,1 %. Dans la figure II.III, les engagements non réglés sont comparés au total des dépenses pour 2007, 2008 et 2009.

Figure II.III
**Évolution comparée des engagements non réglés et des dépenses,
 2007-2009**

(En millions de dollars des États-Unis)



Source : États financiers du HCR.

48. Le paragraphe 39 des normes comptables du système des Nations Unies définit les engagements comme les montants correspondant aux commandes passées, aux contrats conclus, aux services reçus ou autres opérations constituant des charges de l'exercice en cours et devant être payées pendant cet exercice ou un exercice ultérieur.

49. De plus, la règle de gestion financière 105.9 du Règlement financier et règles de gestion financière de l'ONU stipule qu'un engagement de dépenses doit être fondé sur un marché, accord, bon de commande ou autre engagement officiel, ou sur une dette reconnue par l'ONU, tous les engagements de dépenses devant être étayés par un document d'engagement de dépenses en bonne et due forme.

50. Au paragraphe 37 de son précédent rapport, le Comité a réitéré sa recommandation tendant à ce que le HCR se conforme aux dispositions relatives à l'annulation d'engagements non réglés et renforce ses mécanismes de contrôle afin d'être en mesure de vérifier la validité des engagements. Pour donner suite à cette recommandation faite en 2008, le HCR a décidé d'améliorer les contrôles portant sur la validité des engagements non liquidés, notamment en procédant chaque mois à un examen des commandes non réglées. Le Comité a jugé que l'on pouvait faire davantage pour améliorer la procédure d'annulation des engagements non réglés en fin d'année et ne conserver que ceux qui se rapportent à l'exercice.

51. L'article 5.3 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies dispose que les crédits restent utilisables pendant les 12 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel ils ont été ouverts, pour autant qu'ils soient nécessaires pour régler les engagements concernant des marchandises livrées et des services fournis au cours de l'exercice, et tout autre engagement régulièrement contracté se rapportant à l'exercice.

52. L'instruction émise par le HCR (IOM/054/2009) pour la fin de l'année 2009 interdisait la souscription d'engagements de dépenses après le 21 décembre de cette année. Cette date limite a été fixée pour faire en sorte que tous les bureaux enregistrent leurs engagements sans délai et avant la fin de l'année budgétaire. Le Contrôleur pouvait approuver des dérogations à la date limite.

53. Le Comité a relevé que 203 commandes représentant au total 10,9 millions de dollars, soit 7,5 % du montant total des engagements non réglés au 31 décembre 2009 (145,6 millions de dollars), avaient été passées après le 21 décembre de la même année. Faute de pièces justificatives, 10 d'entre elles qui avaient été effectuées par des bureaux extérieurs et qui avaient donné lieu à des engagements non réglés d'un montant total de 88 810 dollars n'avaient pas pu être analysées pour déterminer si le Contrôleur du HCR avait effectivement donné une autorisation spéciale. En fait, le HCR avait décidé en 2008 de déléguer la gestion des pièces justificatives aux bureaux de pays. Si elle peut sembler appropriée d'un point de vue administratif, cette décision a empêché le Comité d'obtenir les justificatifs demandés en temps voulu pour la vérification des comptes.

54. Le Comité recommande que le HCR : a) veille à ce que les responsables se conforment scrupuleusement aux instructions relatives à la clôture des comptes de l'Organisation; et b) ajuste ses procédures internes pour que les règles régissant la vérification des comptes soient respectées.

55. Le Comité a examiné un échantillon de 169 engagements non réglés liés à des commandes d'une valeur totale de 37,8 millions de dollars, soit 26 % du montant total des engagements non réglés comptabilisés au 31 décembre 2009 (145,6 millions de dollars), afin d'en déterminer la validité.

56. Lorsqu'un service a été fourni et que la facture a été reçue, l'engagement de dépenses correspondant cesse d'être un engagement non réglé et doit être comptabilisé comme une somme à payer. Le Comité a conclu que l'échantillon examiné incluait des transactions d'un montant total de 28 676 dollars qui avaient été facturées plusieurs mois auparavant mais qui continuaient d'être enregistrées comme des engagements non réglés alors qu'elles constituaient des sommes à payer. Ces erreurs, qui peuvent être attribuées à des retards dans la saisie des données des factures dans le logiciel de comptabilité du Projet de renouvellement des systèmes de gestion, se traduisent par une surestimation des engagements non réglés et une sous-estimation des comptes créditeurs dans l'état II.

57. Le Comité recommande que le HCR n'épargne aucun effort pour accélérer la régularisation des engagements non réglés par rapport aux sommes à payer chaque fois que des factures sont disponibles pour corroborer la réception des biens et des services.

58. Le Comité a également constaté que certains bons de commande n'auraient pas dû être maintenus dans les comptes au 31 décembre 2009 du fait de l'absence d'un engagement de dépenses en bonne et due forme, à savoir :

- a) Des bons de commande non signés d'un montant de 64 880 dollars;
- b) Des bons de commande non approuvés d'un montant de 132 007 dollars;
- c) Des bons de commande d'un montant de 183 936 dollars pour lesquels la date d'émission était postérieure à la date de facturation;
- d) Des bons de commande annulés d'un montant de 261 800 dollars;
- e) Des bons de commande d'un montant de 657 952 dollars pour lesquels les pièces justificatives étaient incomplètes.

59. Dans l'échantillon des 169 commandes d'une valeur totale de 37,8 millions de dollars que le Comité a examiné, les transactions enregistrées de manière douteuse comme des engagements non réglés se chiffraient à 1 329 252 dollars, soit 3,5 % du total. La surévaluation a été estimée par extrapolation à 5,1 millions de dollars.

60. Le Comité réitère sa recommandation antérieure selon laquelle le HCR devrait se conformer aux dispositions relatives à l'annulation d'engagements non réglés et renforcer ses mécanismes de contrôle afin d'être en mesure de vérifier la validité des engagements.

6. Prestations liées à la cessation de service, y compris l'assurance maladie

61. Les fonctionnaires du HCR qui remplissent les conditions réglementaires requises ont droit, après la cessation de service, aux prestations ci-après aux frais de l'organisation : prestations d'assurance maladie, prestations liées au rapatriement (indemnité de rapatriement et paiement des frais de voyage et d'expédition) et paiement des jours de congé annuel accumulés.

62. Au 31 décembre 2009, les prestations dues au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, du rapatriement et des jours de congé annuel accumulés se montaient respectivement à 347,4, à 65,5 et à 34 millions de dollars, soit 446,9 millions de dollars au total.

Modalité de financement des prestations liées à la cessation de service

63. Les normes comptables du système des Nations Unies exigent que figurent dans les états financiers les montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite, compte tenu ce faisant des principes de gestion financière de l'organisation. Jusqu'en 2006, conformément à ces normes, le HCR indiquait le montant de ces charges dans les notes accompagnant les états financiers. À la suite de nombreuses observations concernant cette pratique, jugée irrégulière, en particulier par le Comité, l'Assemblée générale a décidé, dans la section III de sa résolution 60/255, de comptabiliser ces charges. Par conséquent, elles ont été indiquées pour la première fois dans le corps des états financiers du HCR pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.

64. L'enregistrement des charges a été fait, mais le financement nécessaire n'a pas été mis en place simultanément, ce qui est l'une des principales causes des soldes négatifs des fonds et réserves constatés au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009, qui se chiffrent à 130,1 millions de dollars et 159,9 millions de dollars, respectivement.

65. Au paragraphe 56 de son précédent rapport, le Comité notait que lors de l'examen du rapport du Secrétaire général consacré à la question des charges à payer

au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et aux modalités de financement proposées, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait estimé que l'emploi de soldes inutilisés à des fins totalement différentes de celles pour lesquelles les crédits avaient été ouverts ne constituait pas une bonne pratique de gestion financière (A/61/791, par. 12).

66. Le Comité a également relevé que le HCR ne pouvait pas utiliser les fonds disponibles dès lors que leur emploi était spécifiquement limité selon les règles de gestion financière applicables aux fonds de contributions volontaires gérés par le Haut-Commissaire et que ces règles ne contenaient aucune disposition relative au financement des prestations dues à la cessation de service. Au paragraphe 58, il ajoutait que, à supposer que le HCR utilise des fonds non affectés pour financer les prestations dues après la cessation de service, cela ne serait pas suffisant pour couvrir en totalité le coût des prestations en question.

67. Aussi, le Comité avait-t-il recommandé que le HCR mette en place sans tarder un mode de financement spécifique afin d'équilibrer dans ses comptes l'impact des charges à payer au personnel après la cessation de service, notamment au titre de l'assurance maladie. Le HCR a expliqué qu'il prendrait en compte l'approche suivie par l'Organisation des Nations Unies concernant le financement des engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite.

68. Le Comité a noté par ailleurs que, selon la nouvelle estimation faite au 31 décembre 2009, le montant total des engagements au titre des prestations liées au rapatriement s'élevait à 65,5 millions de dollars, ce qui représentait une charge de l'ordre de 5 millions de dollars par an. Ces engagements ont également atteint un niveau qui appelle la mise en place d'un mécanisme de financement approprié.

69. Le Comité permanent du HCR s'est réuni en juin 2010 et a étudié les trois options exposées dans le rapport du Secrétaire général A/64/366 pour le financement des engagements. Au 31 décembre 2009, les charges à payer au titre du Régime d'assurance maladie, soit 21 millions de dollars, étaient intégralement couvertes sur la base de réserves accumulées de 34,4 millions de dollars. En conséquence, aucun fond supplémentaire n'était requis. Le Fonds du Régime d'assurance maladie devrait être passé en revue chaque année sur la base des données actuarielles recueillies afin d'évaluer la viabilité actuelle des réserves. Les options à examiner pour financer le passif résiduel de 326,4 millions de dollars au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, à l'exclusion du Régime d'assurance maladie, étaient les suivantes :

a) Continuer d'appliquer la méthode de comptabilisation au décaissement pour le passif existant au 31 décembre 2010 et de financer les charges à payer pour les périodes ultérieures à partir du 1^{er} janvier 2011. Les réserves pour financer les charges à payer futures seraient constituées par l'imposition d'une surcharge de la masse salariale des fonctionnaires devant rester actifs au-delà du 1^{er} janvier 2011;

b) Procéder à des injections annuelles de fonds dans la réserve en transférant une partie du report des contributions non affectées à la fin de l'année, dont le total ferait l'objet de priorités opérationnelles et d'une approbation par le Haut-Commissaire. Dans ce cas, un objectif minimum provisoire devrait être établi en fonction des besoins opérationnels;

c) Prélever une cotisation sociale mensuelle de 4 % sur le salaire net de base de l'ensemble des administrateurs avec effet au 1^{er} janvier 2011, ce qui devrait permettre de réunir un montant annuel de 5 millions de dollars.

70. L'objectif est de constituer la réserve à un niveau acceptable et convenu au cours des 30 prochaines années, sur la base des fonds effectifs bloqués chaque année en sélectionnant l'une des options susmentionnées ou en les combinant. Une étude officielle pourrait être conduite tous les deux ans pour évaluer les hypothèses et les projections ainsi que les soldes des réserves et tout ajustement nécessaire à la stratégie de financement proposée pourrait être effectué sur une base biennale, conformément au cycle budgétaire.

71. Afin de constituer une réserve pour financer les charges à payer au titre du rapatriement, soit 65,5 millions de dollars, conformément à la pratique actuelle du Secrétariat de l'ONU et des six autres fonds et programmes du système des Nations Unies, une option consisterait à prélever une cotisation de 4 % sur le traitement net des administrateurs de l'organisation, ce qui permettrait de réunir environ 5 millions par an. Grâce à cette méthode, il faudrait environ 13 ans pour constituer une réserve permettant de couvrir les charges à 100 %, sans compter les intérêts que pourraient rapporter ces fonds.

72. Toutefois, au moment de l'audit, aucune décision n'avait été prise au sujet du financement des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite. Le Comité craignait donc que, faute d'avoir approuvé un plan de financement pour ces prestations, le HCR coure le risque de ne pas pouvoir honorer intégralement ses obligations lorsque le moment viendrait d'effectuer les paiements correspondants.

73. Le Comité réitère sa recommandation antérieure tendant à ce que le HCR mette en place un financement spécifique pour les charges à payer à la cessation de service et après le départ à la retraite.

Taux d'actualisation

74. Suite à la demande faite par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/264, le Comité a validé les évaluations des montants des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des prestations liées au rapatriement. Il a examiné la procédure d'évaluation de ces montants et en particulier les rapports de l'Actuaire-conseil. Conformément au paragraphe 10 de la résolution susmentionnée de l'Assemblée générale, le HCR a évalué les engagements selon la méthode actuarielle prescrite par la norme IPSAS 25.

75. Le Haut-Commissariat avait retenu un taux d'actualisation de 5,5 % dans sa précédente évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. L'évaluation au 31 décembre 2009 repose sur un taux d'actualisation de 6,15 %. Un taux d'actualisation est un taux d'intérêt servant au calcul de la valeur actuelle d'un gain ou d'une perte à venir. Il représente le coût du temps. Les engagements au titre de l'assurance maladie comprennent les subventions de prime qui seront versées à l'avenir par le HCR à ses fonctionnaires retraités. Comme la plupart des cadres comptables, les normes IPSAS requièrent que ces montants soient « actualisés » de sorte que l'entité qui présente les états financiers utilise la valeur actuelle des prestations futures pour estimer ses engagements.

76. Dans la pratique, la valeur actuelle des charges futures est d'autant plus faible que le taux d'actualisation est plus élevé, et inversement. En conséquence, si l'on avait utilisé le même taux d'actualisation que celui de l'année précédente, le montant des engagements au titre de l'assurance maladie pour 2009 aurait été plus élevé que celui qui a été indiqué.

77. La norme IPSAS 25, qui sert de référence pour la méthode actuarielle applicable à l'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie, conformément à la résolution 61/264 de l'Assemblée générale, ne dit rien quant au choix du taux d'actualisation, sinon que le taux à utiliser pour actualiser les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi (que ceux-ci soient financés ou non) doit refléter le coût du temps. La monnaie et l'échéance des instruments financiers retenus pour exprimer ce coût doivent correspondre à la monnaie et à l'horizon temporel des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi (par. 91). Elle précise en outre qu'une entité doit déterminer si la meilleure approximation du taux d'actualisation reflétant le coût de l'argent est obtenue par référence au rendement sur le marché à la date d'établissement des comptes des obligations d'État, des obligations de sociétés de premier rang ou d'un autre produit financier (par. 94).

78. Pour le choix d'un taux d'actualisation pour l'évaluation des prestations liées à la cessation de service, l'ONU s'est fixé l'objectif de déterminer le montant qui, s'il était investi dans un portefeuille de titres d'emprunt de premier rang, produirait les flux financiers voulus pour couvrir les prestations à mesure qu'elles deviendraient exigibles. L'Organisation a jusqu'ici déterminé le taux d'actualisation par référence aux taux de rendement de placements à revenu fixe de premier rang qui assureraient des flux financiers correspondant aux échéances et aux montants des versements prévus. Les taux de rendement qu'elle a retenus étaient ceux d'obligations à long terme de premier rang émises par des sociétés. Le HCR s'est conformé à l'approche suivie par l'ONU.

79. Tout en convenant que cette méthode est conforme à la norme IPSAS 25, le Comité formule les observations ci-après afin qu'elles soient prises en considération lors de l'examen des moyens de financer les engagements susvisés :

a) La hausse du taux d'actualisation ne reflète pas l'évolution des taux d'intérêt qui, récemment, ont eu tendance à baisser. Elle s'explique par le fait que, lors de l'évaluation précédente, le HCR a décidé de ne pas relever le taux d'actualisation, alors que selon la méthode décrite plus haut, il aurait dû être porté de 5,5 % à 6,5 %. Il a décidé à ce moment-là, par précaution et compte tenu des incertitudes entourant les prescriptions des normes IPSAS (la norme IPSAS 25 n'avait pas encore été adoptée), de maintenir le taux à 5,5 %. S'il avait choisi de le porter à 6,5 %, on aurait constaté pour la dernière évaluation une baisse, et non une hausse, ce qui aurait cadré avec la conjoncture économique;

b) Le choix du taux d'actualisation n'est que l'un des facteurs de l'incertitude inhérente à l'évaluation actuarielle d'un engagement. Même si elle cadre avec les normes comptables, cette évaluation n'est qu'une estimation de la valeur réelle de l'engagement. En conséquence, le Comité exécutif du HCR pourrait décider de ne pas considérer l'évaluation actuarielle comme la référence absolue. Les évaluations reposant sur des normes autres que comptables peuvent produire des résultats différents. Le Comité tient d'ailleurs à souligner qu'une évaluation des

besoins de financement donnerait une valeur différente de celle de l'évaluation comptable, qui est conçue pour donner des estimations généralement plus prudentes.

Modification des hypothèses

80. L'évaluation actuarielle des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service repose sur des hypothèses dont la principale est le taux d'actualisation. Comme il a été indiqué plus haut, le HCR a modifié cette hypothèse par rapport à l'exercice biennal précédent ainsi que d'autres hypothèses, telles que les taux de mortalité.

81. L'alinéa iii) du paragraphe 5 des normes comptables du système des Nations Unies dispose que les états financiers doivent révéler tous les éléments suffisamment importants pour avoir une incidence sur les évaluations ou les décisions et donner tous les renseignements indispensables pour que les états soient clairs et compréhensibles.

82. Or, le HCR n'a pas annoncé les modifications apportées aux hypothèses actuarielles dans les notes relatives aux états financiers. Les hypothèses retenues pour l'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2009 sont communiquées, mais celles utilisées pour l'évaluation précédente ne sont pas rappelées. En outre, ni les raisons ni les incidences de ces modifications ne sont indiquées.

83. Vu les problèmes que les engagements au titre de l'assurance maladie pourraient poser pour le HCR et l'importance des hypothèses actuarielles, le Comité estime que la modification de ces dernières a en soi un caractère significatif et devrait être divulguée comme il convient.

84. Le Comité recommande que le HCR modifie les notes afférentes à ses états financiers en présentant les modifications apportées aux principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, ainsi que les motifs et les incidences de ces changements.

7. Délocalisation d'activités à Budapest

85. Les objectifs suivants étaient mentionnés pour la délocalisation dans le document qui a été présenté au Comité permanent à sa quarantième réunion, le 29 août 2007 : a) se doter d'un siège plus rationnel; b) améliorer la réactivité du HCR face aux besoins de ses bénéficiaires; c) canaliser davantage de ressources dans les opérations (en réduisant les dépenses d'administration); d) transférer les services d'appui sur le terrain; e) rationaliser et simplifier les processus afin de réduire la bureaucratie; f) garantir l'efficacité des mécanismes de contrôle et d'obligation redditionnelle; et g) parvenir à un équilibre idéal entre l'exécution directe et l'exécution confiée à des partenaires.

86. L'amélioration de la qualité des services était mentionnée dans les documents présentés au Comité permanent et dans la décision du Haut-Commissaire en date du 12 juin 2007, mais n'a pas fait l'objet d'une définition précise à aucun moment lors de la conception du projet. Parmi les avantages qui pourraient justifier le projet de délocalisation, le consultant du HCR a cité une amélioration de la qualité des services sur le plan des opérations internes et de la réponse apportée aux besoins exprimés par les réfugiés, ainsi que les gains d'efficacité résultant d'une meilleure affectation des ressources. Il n'a pas donné davantage de précisions sur la nature ou

l'ampleur de ces gains d'efficacité. Ils constituaient simplement des objectifs généraux pour la gestion de l'organisation.

87. Le HCR a expliqué que les objectifs initiaux établis pour la délocalisation étaient les suivants : a) réduire les dépenses d'administration (objectif principal au regard duquel les résultats seraient mesurés); et b) assurer la continuité des services et une équivalence – tout au moins dans un premier temps – avec Genève sur le plan de la qualité.

88. Cependant, le HCR ne s'était pas doté de moyens qui permettraient de mesurer les changements obtenus dans la qualité des services fournis pour s'assurer que les économies réalisées seraient bénéfiques pour ses missions et n'auraient pas d'effets indésirables. Parmi les indicateurs utilisés à cette fin auraient pu figurer, par exemple, les temps de traitement pour certains dossiers concernant l'administration du personnel et l'exécution de la chaîne d'approvisionnement.

89. Le Comité recommande que, avant chaque réforme structurelle, le HCR établisse des objectifs et des indicateurs précis et une analyse détaillée des incidences escomptées sur la gestion.

90. Le HCR a accepté la recommandation du Comité l'invitant à établir des statistiques et des indicateurs de référence pour mesurer l'amélioration de la qualité des prestations fournies par les services délocalisés.

91. Tout en souscrivant à cette recommandation, le Haut-Commissariat a fait observer que le simple fait que son fonctionnement n'avait pas été perturbé malgré le déménagement et le recrutement de nouveaux fonctionnaires était un signe d'efficacité.

Centre mondial de services

92. Depuis janvier 2008, les services délocalisés sont installés dans le Centre mondial de services qui a été inauguré en février. On comptait 204 postes inscrits au budget (196 d'entre eux étant pourvus) au 16 novembre 2009 et 28 administrateurs recrutés sur le plan national étaient employés dans les différentes unités administratives (14,3 % du total) : 8 à la Section de l'administration du personnel et des états de paie, 7 à la Section du contrôle financier, 7 au Centre mondial d'apprentissage et 6 au Groupe du recrutement et des affectations de la Division des services opérationnels et au Groupe de gestion du Centre.

93. D'après les critères énumérés dans le rapport de 1994 de la Commission de la fonction publique internationale³ et approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 49/223, « Les travaux confiés aux administrateurs recrutés sur le plan national doivent avoir un caractère national. [...] À tous les postes d'administrateur recruté sur le plan national doivent correspondre des fonctions qui doivent pouvoir être justifiées dans le contexte général des efforts entrepris par le système des Nations Unies pour promouvoir le développement du pays et accroître ses autres capacités nationales. Dans l'accomplissement de leurs fonctions, les administrateurs recrutés sur le plan national doivent mettre à profit leurs connaissances et leur expérience de la culture, de la langue, des traditions et des institutions locales ».

³ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, Supplément n° 30 (A/49/30), annexe VI.

94. Selon ces critères, les agents locaux devraient être recrutés pour des tâches qui exigent une connaissance des réalités locales et que les administrateurs recrutés sur le plan international ne sont de ce fait pas à même d'accomplir. La plupart des agents locaux étaient employés à des travaux administratifs liés notamment aux finances, aux états de paie ou à la gestion des ressources humaines, qui n'ont pas un caractère national et n'exigent pas de compétences particulières sur la culture ou la langue du pays ou une connaissance des institutions locales.

95. Les recrutements locaux effectués pour le Centre mondial de services étaient dictés par un souci d'économie mais la situation qui en résultait ne répondait pas aux critères en vigueur.

96. Le HCR a accepté la recommandation du Comité l'invitant à veiller à mettre ses pratiques en conformité avec les critères de la Commission de la fonction publique internationale et les résolutions de l'Assemblée générale lorsqu'il recrute et affecte des administrateurs sur le plan national.

8. Gestion de la trésorerie

97. Au 31 décembre 2009, le HCR disposait de 382,6 millions de dollars détenus en dépôts à vue et à terme répartis dans 465 comptes actifs (siège et bureaux extérieurs). Au 15 mars 2010, le Comité des commissaires aux comptes n'avait reçu que 214 états de rapprochement bancaire portant sur 51 % des 417 comptes du grand livre du HCR dont le solde, tel qu'indiqué dans la balance, n'était pas nul.

98. Au 15 juin 2010, le Comité avait reçu 367 états de rapprochement bancaire, représentant 378,2 millions de dollars, soit 98,8 % de tous les comptes du HCR dont le solde n'était pas nul (378,2 millions sur 382,6 millions de dollars).

99. Le Comité des commissaires aux comptes a relevé l'existence, dans 12 comptes, d'écarts inexplicables ou non corrigés entre le rapprochement bancaire au 31 décembre 2009 et le solde de clôture établi dans le grand livre du HCR. Ces écarts représentaient au total 38 100 dollars.

100. Le HCR a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de veiller à ce que les rapprochements bancaires soient exhaustifs et b) de rectifier les écarts inexplicables entre les rapprochements bancaires et le grand livre.

9. Gestion des programmes et des projets

101. Pour mettre en œuvre les activités qui lui sont confiées, le HCR fait appel à un large éventail de partenaires : organismes des Nations Unies et autres organisations internationales dans le cadre de partenariats bilatéraux, organisations non gouvernementales, universités et instituts de recherche, personnalités éminentes, organisations régionales, parlementaires, services gouvernementaux, secteur privé, réfugiés et communautés d'accueil.

102. Dans son rapport A/63/474, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a engagé le Comité des commissaires aux comptes à poursuivre l'examen de cette question et à en faire le point dans son prochain audit.

103. En 2009, les projets que le HCR a confiés à ses partenaires représentaient 598,8 millions de dollars, soit 33,3 % de ses dépenses (1 milliard 796 millions de dollars). Les chiffres correspondants pour 2008 étaient de 531,5 millions de dollars et 32,6 %.

Justification des dépenses des partenaires d'exécution

104. Le HCR doit régulièrement examiner les montants qu'il verse aux partenaires d'exécution en se fondant sur les rapports de suivi des projets que les partenaires lui envoient et qu'il approuve. Au 31 décembre 2009, les dépenses justifiées par les partenaires d'exécution du HCR dans leurs rapports de suivi des projets se sont élevées à 333,5 millions de dollars, contre 347,2 millions de dollars en 2008. L'écart entre les sommes versées aux partenaires d'exécution (598,8 millions de dollars) et les dépenses engagées par ces derniers et indiquées dans leurs rapports (333,5 millions de dollars) est passé de 102 millions de dollars en 2007 à 184,3 millions de dollars en 2008 et 265,3 millions de dollars en 2009. Alors que 23,7 % des sommes versées aux partenaires n'avaient pas été justifiées à la clôture de l'exercice 2007 et 34,7 % à la clôture de l'exercice 2008, ce pourcentage a atteint 44,3 % en 2009.

105. Lorsque le taux de réception des rapports financiers émanant des partenaires d'exécution est élevé, il est plus facile de s'assurer que les sommes versées par le HCR sont utilisées comme il convient. Le Comité des commissaires aux comptes s'est donc dit préoccupé par le fait que 265,3 millions de dollars (14,8 % des dépenses pour 2009) risquent de ne pas être comptabilisés dans les états financiers du HCR. À titre de comparaison, 184,3 millions de dollars n'avaient pas été comptabilisés en 2008 (11,3 % des dépenses au 31 décembre 2008).

106. La diminution du taux de justification des versements en fin d'exercice doit être rapportée à l'augmentation des ressources allouées aux programmes, essentiellement dans le cadre des programmes supplémentaires mis en œuvre en cours d'année. Le Comité des commissaires aux comptes a fait part de ses préoccupations concernant cette tendance à la baisse qui pourrait être le signe qu'un goulet d'étranglement s'est formé du fait que les partenaires d'exécution sont moins à même de gérer les ressources qu'ils reçoivent.

107. Le HCR a expliqué que, conformément à ses règles internes, les rapports finals sur le suivi financier des projets étaient pour la plupart reçus au plus tard à la mi-février de l'exercice suivant et que leur vérification puis leur comptabilisation dans le système comptable des partenaires d'exécution prenaient du temps supplémentaire. Le HCR a par la suite signalé qu'il avait reçu, au 22 juin 2010, des rapports de suivi couvrant 577,9 millions de dollars de dépenses, soit 96,5 % des avances qu'il avait versées à ses partenaires d'exécution. Certes, ces chiffres dénotent un progrès réel, mais il faudrait que le Comité des commissaires aux comptes reçoive les rapports plus tôt pour qu'il puisse procéder à son audit.

108. Le Comité recommande de nouveau que le HCR poursuive ses efforts en vue d'améliorer le taux de justification en temps utile des avances faites aux partenaires d'exécution.

Versements en attente de régularisation

109. En l'absence de comptes de tiers dans le système comptable du HCR, qui pourraient servir à enregistrer les avances versées aux partenaires d'exécution, le solde du compte « X21 », qui fait apparaître l'écart entre les avances versées aux partenaires et les dépenses justifiées dans les rapports de suivi financier, permet au HCR de suivre la situation financière de chaque sous-projet ou partenaire.

110. Au paragraphe 127 de son précédent rapport, le Comité avait recommandé que le HCR contrôle les versements faits aux partenaires d'exécution qui sont en attente de justification depuis plus d'un an et prenne les mesures nécessaires en vue de leur régularisation ou de leur remboursement par les partenaires d'exécution.

111. Le tableau II.3 ci-après montre le montant des versements non communiqués à la fin des exercices 2008 et 2009, selon l'année durant laquelle ils ont été effectués.

Tableau II.3

Versements en attente de déclaration

(En dollars des États-Unis)

	<i>Année durant laquelle les versements ont été effectués</i>				
	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>
Au 31 décembre 2008	1 063 921	818 441	2 931 632	184 292 592	–
Au 31 décembre 2009	122 380	610 900	743 118	3 291 222	265 281 984

Source : HCR.

112. Le Comité a observé que, depuis 2008, le HRC avait fait des progrès en ce qui concerne la régularisation des versements non déclarés et non régularisés de longue date. Cependant, au 31 décembre 2009, le solde non communiqué en ce qui concerne les partenariats conclus en 2005 s'élevait toujours à 122 380 dollars, pour ceux conclus en 2006 à 610 900 dollars, pour ceux conclus en 2007 à 743 118 dollars, et pour ceux conclus en 2008 à 3 291 222 dollars. Le Comité a estimé que des explications devaient être données concernant les versements qui étaient en attente de justification depuis plus d'un an et que des mesures spécifiques devaient être prises.

113. Au 22 juin 2010, le montant des versements en attente de justification depuis plus d'un an avait été ramené à 1 390 583 dollars. Les versements effectués en ce qui concerne l'ensemble des partenariats conclus en 2005 et 2006 avaient été communiqués, ceux correspondant aux partenariats conclus en 2007 faisaient apparaître un solde de 275 586 dollars et ceux conclus en 2008 un solde de 1 114 997 dollars.

114. Le Comité rappelle que le HCR a arrêté des règles précises concernant la vérification des soldes X21. Le manuel du HCR précise, dans la partie 6 du chapitre 4 concernant le suivi et l'établissement de rapports, que les rapports de suivi financier doivent être présentés par les partenaires d'exécution lorsque ceux-ci demandent le versement suivant et aux échéances fixées dans les accords de sous-projet. Si un sous-projet se termine le 31 décembre et que tous les engagements sont liquidés au 31 janvier, le rapport de suivi des sous-projets (parties 1 et 2), qui doit être présenté avant le 15 février pour la période s'achevant le 31 décembre, peut être remplacé par le rapport final de suivi de sous-projet (parties 1 et 2).

115. Les projets devraient être supprimés progressivement au plus tard lors de l'exercice financier suivant leur achèvement, sauf si leur prorogation a été dûment approuvée. Les projets qui étaient encore comptabilisés dans les soldes X21 de 2007 et 2008 n'avaient pas été prorogés pour une période de plus d'un an. Ils relevaient donc de cette règle et les rapports d'exécution y afférents auraient dû être présentés au plus tard à la fin de l'exercice suivant.

116. Le HCR a indiqué que les autres soldes faisaient l'objet d'un suivi continu.

117. Le Comité recommande de nouveau au HCR : a) de contrôler les versements aux partenaires d'exécution qui sont en attente de justification depuis plus d'un an; et b) de prendre des mesures appropriées en vue de leur régularisation ou de leur remboursement par les partenaires d'exécution.

Attestations de vérification

118. Le HCR demande à ses partenaires d'exécution de produire des attestations de vérification, délivrées par des sociétés d'audit externes et indépendantes, concernant les dépenses qu'ils ont financées au moyen des fonds qu'il leur a versés. Jusqu'en 2006, les attestations devaient être produites dans un délai de six mois après la date finale de liquidation du sous-projet, mais ce délai a été ramené à trois mois pour les opérations financées depuis 2007.

119. Dans son précédent rapport, le Comité a observé qu'au 29 juin 2009, sur les 498,6 millions de dollars pour lesquels des attestations de vérification devaient être produites, 252 millions, soit 50,5 % du total, n'étaient pas couverts par des attestations de vérification, lesquelles, pour la plupart, devaient être soumises au plus tard le 30 avril 2009⁴. De plus, pour les années précédentes, en juin 2009, environ 10 % des dépenses de l'année 2005 n'avaient pas encore été justifiées par des attestations de vérification. De même, pour les années 2006 et 2007, 14 % et 17 % des dépenses respectivement n'étaient toujours pas couverts par des attestations. En outre, s'agissant des attestations reçues par le HCR pour l'année 2008, des dépenses d'un montant de 29,5 millions de dollars, soit 12 % de leur valeur totale, avaient donné lieu à des opinions avec réserve. Ainsi, le Comité n'avait pas été en mesure de vérifier avec une assurance suffisante la validité d'une part importante des dépenses engagées par l'intermédiaire des partenaires d'exécution et avait donc nuancé son opinion sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

120. S'agissant des dépenses engagées en 2009, des attestations de vérification d'une valeur totale de 542 millions de dollars devaient être communiquées avant le 30 avril 2010. Ce montant n'atteint pas celui des dépenses totales engagées par les partenaires d'exécution, car certains ne sont pas tenus de fournir des attestations.

121. Au 30 avril 2010, le Comité n'avait pas reçu d'attestations de vérification d'auditeurs externes concernant des dépenses s'élevant à 303 millions de dollars, soit 55,9 % du montant total (542 millions de dollars) pour 2010. Au 22 juin 2010 manquaient encore les attestations correspondant à des dépenses représentant 44 millions de dollars, soit 8 % du montant total (542 millions de dollars) pour 2010, tandis que le Comité avait reçu les attestations concernant un montant de 498 millions de dollars. Le taux de communication des attestations s'établissait alors à 92 %. À l'exclusion des projets dont la période de liquidation a été prorogée, ce taux s'établissait à 98,8 %. Ces chiffres font apparaître un net progrès.

122. Quant aux avances effectuées avant 2009, les attestations de vérification non reçues représentaient, au 22 juin 2010, 6,1 % des paiements effectués en 2005, 11,5 % des paiements effectués en 2006, 0,5 % des paiements effectués en 2007 et 0,7 % des paiements effectués en 2008. Bien que prenant acte de certaines améliorations, le Comité jugeait préoccupant le fait que les pourcentages de 2005 et

⁴ Un mois est ajouté aux trois premiers mois de l'année au titre de la période de liquidation.

2006 n'atteignaient toujours pas les niveaux escomptés, eu égard au laps de temps écoulé.

123. Le Comité recommande de nouveau que le HCR redouble d'efforts pour obtenir les attestations de vérification de la part de ses partenaires d'exécution avant le 30 avril de chaque année.

124. Au 11 juin 2010, les attestations de vérification reçues pour les projets de 2009 qui faisaient l'objet d'opinions avec réserve concernaient des dépenses d'un montant total de 36,5 millions de dollars, soit 7,6 % du montant couvert par les attestations reçues (477,4 millions de dollars). Dans son précédent rapport, le Comité avait jugé préoccupantes les opinions assorties de réserves formulées par les auditeurs, car elles pouvaient être le signe de lacunes dans la gestion ou le contrôle des projets mis en œuvre par l'intermédiaire des partenaires d'exécution. Le Comité avait recommandé que le HCR redouble d'efforts pour mener à bien une analyse approfondie des attestations de vérification, afin d'opérer les ajustements qui pourraient être requis en ce qui concerne les dépenses des exercices antérieurs inscrites dans les états financiers.

125. Le Comité a constaté que le HCR avait procédé à une analyse approfondie de toutes les opinions assorties de réserves et qu'il les avait dûment enregistrées après avoir reçu des éclaircissements. Toutefois, les éventuelles incidences financières des opinions assorties de réserves s'élevaient à 1,5 million de dollars pour 2007, 0,1 million de dollars pour 2008 et 2,3 millions de dollars pour 2009.

126. Le HCR a recommandé de nouveau et le Comité a accepté de redoubler d'efforts pour opérer les ajustements qui pourraient être requis en ce qui concerne les dépenses des exercices antérieurs enregistrées dans les états financiers.

Suivi des opinions formulées dans les attestations de vérification

127. Pour mieux donner suite aux opinions formulées dans les attestations de vérification et apporter aux comptes toute correction qui pourrait s'avérer nécessaire, le HCR a créé, dans le cadre de son Projet de renouvellement des systèmes de gestion, une base de données spéciale fournissant des résultats de recherche indispensables au contrôle des délais et du contenu des attestations.

128. Le Comité a observé que l'enregistrement dans la base de données d'attestations devant être vérifiées par les postes avancés était susceptible d'amoindrir la qualité du suivi. Le nombre d'attestations véritablement contrôlées ne correspondait pas au nombre des projets pour lesquels une attestation devait théoriquement être fournie. Après examen par le Comité, le nombre d'attestations de vérification à contrôler pour 2007 s'établissait à 837 alors qu'il n'y en avait que 807 dans la base de données. Quoique mineur, cet écart montre néanmoins que le HCR pourrait améliorer le système de contrôle des attestations.

129. Le HCR a reconnu que certains bureaux n'avaient pas dûment enregistré les accords de projet dans le Projet de renouvellement des systèmes de gestion, mais il a souligné que toutes les attestations de vérification y afférentes avaient été reçues. Aussi le taux de communication des attestations de vérification n'en avait-il pas subi les conséquences.

130. Le Comité recommande que le HCR fasse en sorte que toutes les attestations de vérification attendues soient enregistrées dans sa base de données.

Suivi des activités des partenaires d'exécution

131. À l'occasion de ses visites aux bureaux du HCR en Malaisie et en République arabe syrienne, le Comité a formulé des observations sur la gestion des opérations des partenaires d'exécution et sur les attestations de vérification.

132. La présentation générale des accords de sous-projet avec les partenaires d'exécution était très normalisée, la première partie comprenant un modèle standard et deux appendices, ainsi qu'une description du sous-projet, le tableau d'objectifs et le budget, ventilé par mesures et rubriques dans l'appendice.

133. Depuis quelques années, les parties normalisées des accords de sous-projet emploient une terminologie qui n'est plus en usage au HCR. Par exemple, l'article 11 de l'appendice standard relatif aux arrangements financiers et de programmes (appendice 1) désigne les rapports de suivi financier des partenaires d'exécution sous le nom de « rapports de suivi de sous-projet » et les rapports d'activité de « rapports de performance », bien qu'ils soient désormais appelés « rapports descriptifs ». Le contrat-type ne tient pas compte de ces modifications, qui ont été apportées en 2006.

134. Le HCR a souscrit à la recommandation du Comité tendant à mettre à jour le contrat-type avec ses partenaires d'exécution.

135. L'article 11 de l'appendice I des accords de sous-programme dispose également que le partenaire doit présenter un rapport descriptif aux dates précisées à l'article 2.08 de l'accord de base. L'article 2.08 donne les dates suivantes : 15 juillet et 15 février.

136. En Malaisie, aucune procédure n'avait été établie concernant l'organisation de missions sur le terrain visant à vérifier la réalisation des objectifs des sous-projets. Contrairement à ce qui se pratique en République arabe syrienne, l'opportunité des missions était laissée à l'appréciation des assistants (programme).

137. Faute de justificatifs consignés dans les dossiers, il n'a pas été possible de vérifier la réalisation des objectifs en analysant les répercussions et les indicateurs de résultat associés aux sous-projets et en mesurant véritablement leur degré de réalisation.

138. Le HCR a indiqué qu'en Malaisie, les questions de suivi et d'évaluation faisaient l'objet de nombreux échanges de courriers électroniques mais que ceux-ci n'avaient pas été enregistrés dans les dossiers.

139. Le HCR a souscrit à la recommandation du Comité selon laquelle il doit systématiquement contrôler les indicateurs d'avancement de l'exécution des projets et garder trace des vérifications.

10. Gestion des biens durables

140. Conformément à la note 2 m) des états financiers, les biens durables comprennent les biens dont le coût d'acquisition initial est égal ou supérieur à 1 500 dollars et la durée de vie utile égale ou supérieure à cinq ans, ainsi que tous les

articles spéciaux. On entend par articles spéciaux les véhicules, le matériel informatique, les machines et l'outillage, les bateaux, le matériel de télécommunication, les équipements de sécurité et les groupes électrogènes dont le coût d'acquisition est égal ou supérieur à 100 dollars.

141. Au 31 décembre 2009, la valeur d'acquisition des biens durables du HCR s'élevait à 343,6 millions de dollars, contre 350,3 millions au 31 décembre 2008.

142. Dans son opinion sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2008, le Comité a souligné les problèmes de gestion des biens durables et leurs répercussions sur l'exactitude de l'information concernant les biens du HCR. Cette situation était liée à des insuffisances du système de suivi de la gestion des biens durables. Le Bureau des services de contrôle interne a également relevé dans ses rapports de 2009 que la gestion des biens durables restait inefficace.

143. Le HCR a poursuivi ses efforts pour rectifier les erreurs figurant dans sa base de données sur les biens durables, ainsi que le Comité l'avait recommandé au paragraphe 96 de son précédent rapport.

144. Comme le Comité l'a recommandé dans son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2007⁵, le Groupe de la gestion des actifs a été renforcé en octobre 2008. Il est composé de cinq personnes à Budapest depuis le 1^{er} mars 2009 et d'un fonctionnaire à Genève, fournissant principalement des services de secrétariat au Comité de gestion des actifs. Afin de nettoyer la base de données relative aux biens durables, un système de contrôle a été mis en place en coordination avec les différents responsables pour repérer les biens qui n'avaient jamais fait l'objet d'une vérification physique annuelle. Un rapport d'inventaire a été envoyé chaque mois au Comité de gestion des actifs du siège depuis janvier 2009.

145. Bien que ces mesures constituent une amélioration par rapport au passé, certains problèmes demeuraient sur le terrain. Dans le cadre de ses visites aux bureaux du HCR au Kenya, en Malaisie et en République arabe syrienne, le Comité a conclu que la gestion des biens sur le terrain pouvait encore être améliorée.

Contrôle des biens

146. Aux termes de l'article 6.10 de l'accord-type de sous-projet, les biens sont les articles d'une valeur d'au moins 1 500 dollars et d'une durée de vie utile d'au moins cinq ans.

147. Lorsqu'un bien est mis à la disposition d'un partenaire par le HCR, il doit être enregistré dans l'inventaire du HCR (base de données AssetTrak) tant que la propriété du bien en question n'est pas transférée au partenaire. Selon le point 6 de la partie 4.3 du chapitre 4 du Manuel de gestion des opérations, « les biens prêtés en vertu de l'accord simplifié sont enregistrés dans la base de données sur l'inventaire des biens (AssetTrak) ».

148. De même, lorsqu'un partenaire finance des biens sur les fonds d'un sous-projet, ces biens doivent être enregistrés dans l'inventaire du HCR. Selon le point 7 de la partie 4.3 du chapitre 4 du Manuel de gestion des opérations, « les biens achetés par les partenaires d'exécution, en vertu des accords de sous-projet, avec les

⁵ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 5E (A/63/5/Add.5), chap. II, par. 81.

fonds du HCR, doivent être déclarés au bureau du HCR à la réception. Le bureau du HCR prendra alors les dispositions voulues pour que le bien soit inspecté et enregistré dans la base de données sur l'inventaire des biens (AssetTrak). Un accord pour la réception et le droit d'usage des biens du HCR sera alors établi et le partenaire d'exécution le signera pour le bien reçu. »

149. Les bureaux du HCR en Malaisie et en République arabe syrienne ne procédaient pas à des vérifications de conformité entre les biens du HCR et ceux qui étaient utilisés par ses partenaires. Ils ne recevaient des partenaires aucun inventaire qu'ils auraient pu comparer périodiquement avec la base de données AssetTrak.

150. Pendant les missions, il n'a été procédé à aucune vérification de conformité entre les biens enregistrés dans la base de données du HCR et les stocks des partenaires. Il n'a été procédé à aucune vérification s'agissant des biens durables achetés au moyen des fonds du HCR et stockés par les partenaires, ou des biens dont la propriété avait été transférée aux partenaires.

151. Le HCR a accepté, comme le Comité le recommandait : a) d'obtenir auprès de ses partenaires la communication de leurs inventaires annuels; b) de procéder lors des missions à des vérifications de conformité entre les biens durables enregistrés dans sa base de données AssetTrak et ceux figurant dans les inventaires tenus par ses partenaires; et c) de vérifier lors des missions les stocks de biens durables achetés au moyen des fonds du HCR ainsi que les biens donnés par le HCR.

152. Au bureau du HCR au Kenya, la gestion des biens durables pourrait être améliorée. Le Comité a observé ce qui suit :

a) La valeur estimée de certains biens achetés était toujours nulle alors que ces biens (quatre véhicules) coûtaient plus de 24 000 dollars pièce;

b) D'autres véhicules enregistrés ne figuraient pas dans le rapport détaillé sur les biens. Lors d'une réunion tenue le 13 août 2008, le comité local de gestion des biens a déclaré que ces véhicules pouvaient être « cédés ». Ils ne l'avaient pas encore été au moment de la vérification (avril 2009) et auraient donc dû figurer dans l'inventaire;

c) Un examen des formulaires de cession a fait apparaître que des éléments essentiels tels que le coût d'acquisition et la valeur comptable nette n'étaient pas systématiquement indiqués. En outre, les décisions adoptées par le comité local de gestion des biens n'avaient pas été enregistrées dans la base de données des biens, comme le voulait la procédure établie.

153. Le HCR a accepté, comme le Comité le recommandait : a) d'enregistrer la valeur des biens durables régulièrement et dans les délais fixés, dès que les biens en question sont enregistrés dans la base de données des biens; b) d'effectuer un inventaire physique complet des biens durables dans chaque bureau local pour les comparer aux biens figurant dans la liste des biens enregistrés dans la base de données; et c) de contrôler plus rigoureusement les procédures de cession des biens.

11. Gestion des biens non durables

154. Les biens non durables sont les produits et le matériel dont le coût d'achat unitaire n'excédait pas 1 500 dollars, et dont la durée de vie utile est inférieure à cinq ans. Il existe toutefois un certain nombre d'exceptions à cette règle.

155. Il est précisé au paragraphe 5 des normes comptables du système des Nations Unies que le choix et l'application des principes comptables doivent être guidés par les principes de prudence, de primauté de la réalité sur l'apparence et d'importance relative. D'autre part, il est prévu au paragraphe 49 que la valeur des stocks (hors matériel durable, mobilier et véhicules) doit, en fin d'exercice, être déclarée à l'actif dans les états financiers.

156. Dans ses deux précédents rapports, le Comité a noté que la valeur des biens non durables n'était indiquée ni dans les états financiers ni dans les notes y afférentes, et s'est de nouveau déclaré préoccupé par les incidences de cette omission sur la présentation des informations relatives aux biens du HCR et sur la gestion de ses actifs.

157. Au 31 décembre 2009, la valeur du stock de biens non durables n'était toujours pas indiquée dans les états financiers ni dans les notes y afférentes, comme l'exige pourtant le paragraphe 49 des normes comptables du système des Nations Unies. Le HCR a expliqué que cette omission découlait d'une règle qui avait été systématiquement appliquée par le passé, et qu'il n'était pas en mesure de donner une estimation de cette valeur.

158. Le Comité réitère sa recommandation selon laquelle le HCR devrait dorénavant déclarer dans ses états financiers la valeur des biens non durables inutilisés à la fin de l'année, afin de rendre compte de ses actifs de façon plus complète et plus exacte.

159. Le HCR a réitéré ses observations précédentes sur la question, indiquant que le suivi et l'information concernant les stocks faisaient partie de la mise en œuvre des Normes comptables internationales, dont les préparatifs étaient en cours.

12. Gestion des ressources humaines

160. L'expression « fonctionnaires en attente d'affectation » désigne les membres du personnel qui, après l'expiration d'une affectation, n'ont pas encore de nouvelle affectation et se trouvent en situation de congé spécial à plein traitement. Elle s'applique également aux fonctionnaires qui ont une affectation normale mais qui attendent de prendre leurs fonctions dans le poste auquel ils ont été affectés. Enfin, elle comprend les fonctionnaires dont l'affectation a expiré, mais dont on considère qu'ils exercent toujours les fonctions correspondant à cette affectation.

161. Tous les fonctionnaires en attente d'affectation ont un contrat de durée indéfinie. En 1999, le Haut-Commissaire a en effet décidé d'accorder un tel contrat à tous les fonctionnaires. Par la suite, dans un contexte nouveau de compressions d'effectifs, cette décision a eu pour effet d'accroître le nombre de fonctionnaires en attente d'affectation. L'octroi systématique de contrats permanents a été suspendu en 2002. Depuis lors, seuls des contrats de durée déterminée sont proposés aux nouvelles recrues du HCR.

162. Au paragraphe 9 de son rapport A/60/387, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a prié le Comité des commissaires aux

comptes de lui communiquer des données à jour concernant la situation des fonctionnaires en attente d'affectation.

163. En vertu d'une instruction datée du 16 septembre 2002, les fonctionnaires du HCR qui perçoivent leur plein traitement sont tenus d'accepter les affectations temporaires pour lesquelles ils sont qualifiés. Tout refus d'un emploi ou d'une affectation temporaire doit être dûment justifié. En conséquence, la plupart des fonctionnaires en attente d'affectation exercent des fonctions temporaires. Il convient donc de faire une distinction entre les fonctionnaires en attente d'affectation qui exercent des fonctions de caractère temporaire et ceux qui ne travaillent pas.

164. Les statistiques concernant les fonctionnaires en attente d'affectation, y compris celles que le HCR a fournies lors de précédentes vérifications des comptes, sont fondées sur les listes de fonctionnaires que le Groupe de la planification des carrières doit affecter à des fonctions temporaires ou à un emploi régulier. Les fonctionnaires qui sont en cours de réaffectation après avoir occupé un emploi régulier ne figurent pas sur cette liste, puisque le Groupe de la planification des carrières n'a plus à procéder à leur affectation. La liste comprend également les fonctionnaires dont l'affectation normale doit expirer dans les mois qui viennent et dont l'unité administrative pense qu'il faudra les réaffecter, ce qui peut se produire sans que le fonctionnaire se trouve jamais en attente de réaffectation. Le HCR considère, et il a raison, que ces listes ne donnent pas une idée fidèle de la situation en ce qui concerne les fonctionnaires actuellement en attente d'une affectation normale.

165. Le HCR a donc adopté en 2009 une nouvelle méthode statistique destinée à faciliter le recensement des fonctionnaires se trouvant dans cette situation et l'établissement de rapports périodiques permettant de suivre la situation de plus près. Toutes les données concernant les fonctionnaires en attente d'affectation depuis 2006 ont été retraitées en appliquant cette méthode. Le HCR a vérifié la fiabilité des données ainsi retraitées pour l'année s'achevant le 31 décembre 2009 et, à cette date, le nombre de fonctionnaires en attente d'affectation avait été ramené à 165, contre les 169 initialement déclarés par l'organisation.

Tableau II.4
Nombre de fonctionnaires en attente d'affectation

Classe	Au 31 décembre			
	2006	2007	2008	2009
D-2	1	1	2	0
D-1	5	6	14	12
P-5	21	33	35	31
P-4	54	54	68	75
P-3	33	33	40	40
P-2	6	4	6	7
Total	120	131	165	165

Source : HCR.

166. Cette nouvelle méthode statistique a révélé une augmentation constante du nombre de fonctionnaires en attente d'affectation, passé de 120 en 2006 à 165 en 2008, suivie d'une stabilisation en 2009. Sur les 165 fonctionnaires en attente d'affectation recensés au 31 décembre 2009, 64 – soit 38,9% – se trouvaient dans cette situation depuis plus d'un an.

167. De ces 165 fonctionnaires en attente d'affectation, 84 – soit 50,9 % – exerçaient des fonctions temporaires, contre 66,4% seulement au 31 décembre 2008, selon les données du HCR. Sur les 81 autres fonctionnaires, soit 49,1 %, qui se trouvaient en situation de congé spécial à plein traitement, 15 étaient en cours de réaffectation, 8 devaient quitter le HCR dans les mois suivants et 5 étaient en congé de maladie ou de maternité.

168. Le HCR a recensé ceux des fonctionnaires en attente d'affectation qui pouvaient être considérés comme ne travaillant pas, soit parce qu'ils attendaient leur réaffectation, soit parce qu'ils étaient en congé de maladie ou de maternité, soit parce qu'ils se préparaient à quitter leurs fonctions; les résultats sont donnés dans le tableau II.5.

Tableau II.5
Nombre de fonctionnaires ne travaillant pas au 31 décembre 2009

<i>Classe</i>	<i>Devant être affectés</i>	<i>Se préparant à quitter le HCR dans les mois suivants</i>	<i>En congé de maladie ou de maternité</i>	<i>Sans affectation</i>
D-1	4	0	0	3
P-5	3	1	2	7
P-4	4	5	2	24
P-3	4	2	1	15
P-2	0	0	0	4
Total	15	8	5	53

Source : HCR.

169. Au 31 décembre 2009, 9 des 53 fonctionnaires sans affectation se trouvaient dans cette situation depuis plus d'un an : 2 d'entre eux depuis 2005, 1 depuis 2006, 3 depuis 2007 et 3 depuis 2008. Interrogé sur la situation individuelle de chacun de ces fonctionnaires, le HCR a indiqué que l'un d'entre eux avait un profil particulier limitant ses possibilités d'affectation, tandis qu'un autre, qui n'avait plus travaillé depuis le 1^{er} janvier 2007, souffrait du manque d'évaluations dans son dossier de gestion des ressources humaines, et que cinq autres étaient soumis à des contraintes médicales particulières. Le HCR n'a fourni aucune justification précise concernant les deux derniers fonctionnaires, dont un P-5 qui n'avait plus travaillé depuis 2005. Si les cas liés à des contraintes médicales sont acceptables, les autres cas où des fonctionnaires restent sans affectation pendant une longue durée ne le sont pas.

170. Afin de réduire le nombre de fonctionnaires en attente d'affectation, le HCR a pris en 2007 et 2008 diverses mesures telles que la révision du mécanisme d'analyse comparative visant à réduire l'effet des suppressions de postes sur le nombre de fonctionnaires en attente d'affectation, l'établissement d'un plan de départ volontaire et la promulgation d'une instruction, datée du 16 octobre 2008, prévoyant

que les fonctionnaires en attente d'affectation ayant refusé des offres acceptables seraient mis en congé sans traitement.

171. Le plan de départ volontaire, qui a conduit au départ de 19 fonctionnaires en 2008, pour un coût de 2,4 millions de dollars, a été abandonné en 2009. Au cours du dernier exercice financier, le HCR a néanmoins négocié le départ de six fonctionnaires par accord mutuel, pour un coût total de 1,3 million de dollars.

172. Cependant, les mesures énoncées dans l'instruction du 16 octobre 2008 prévoyant que les fonctionnaires en attente d'affectation qui refusent des offres qui pourraient leur convenir seraient mis en congé sans traitement se sont finalement révélées inefficaces. Le HCR a donc cessé d'appliquer cette instruction en avril 2009. Un nouveau processus d'affectation internationale doit entrer en vigueur en 2010.

173. Le Comité réitère sa recommandation selon laquelle le HCR doit continuer de s'efforcer de réduire le nombre de fonctionnaires en attente d'affectation non pourvus de fonctions temporaires.

13. Audit interne

174. En 2009, le BSCI a effectué des vérifications dans 33 opérations et bureaux et au siège du HCR, dans les domaines suivants : gestion financière, gestion des ressources humaines, gestion des technologies de l'information, gestion de la logistique, administration des achats et des marchés, gestion de programmes et des projets, gestion des biens, sûreté et sécurité, gestion stratégique et gouvernance. En 2009, le Bureau devait effectuer les audits programmés pour l'année et ceux qui, commencés en 2007 et 2008, restaient inachevés. C'est ainsi qu'il a produit 28 rapports finals et 5 projets de rapport en 2009.

175. Dans son rapport A/63/474, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est inquiété du faible taux d'achèvement des audits programmés et a souligné que cette tendance devait s'inverser.

176. Le 10 juillet 2009, le BSCI a présenté au Comité de contrôle une version actualisée de son plan annuel de vérification des comptes pour 2009, qui prévoyait l'audit de 44 opérations et bureaux. Quatre nouveaux audits d'opérations et de bureaux ont été ajoutés par la suite au programme initial, portant le total à 48 audits programmés en 2009. Le programme initial pour 2009 comprenait 26 vérifications pour l'exercice financier, ainsi que 16 vérifications programmées en 2008 et 2 autres prévues en 2007, car les audits des deux exercices précédents n'avaient pas été achevés comme prévu. Une moitié de ces vérifications concernaient des bureaux, en particulier ceux d'Afrique, et l'autre, des questions interdisciplinaires.

177. Sur les 48 vérifications programmées en 2009, 28, concernant les pays suivants, ont donné lieu à un rapport final : Afghanistan, Éthiopie, Géorgie, Iraq, Jordanie, Libéria, Malawi, Mauritanie, Ouganda, République démocratique du Congo, Soudan, Syrie et Tanzanie. Par ailleurs, cinq vérifications ont donné lieu à des projets de rapport qui ne sont pas encore achevés, sur les sujets suivants : les partenariats conclus par le HCR, l'évaluation du risque dans les opérations menées par le HCR au Soudan, le recrutement du personnel recruté au plan national au Soudan, les opérations menées par le HCR au Ghana et le programme d'aide à l'éducation en Syrie mené par le HCR. Quant aux vérifications qui n'ont pas été menées à leur terme, 10 ont été abandonnées et les autres ont été reportées en 2010.

Cette situation est due au manque de fonds, qui fait que certains postes vacants le restent longtemps.

178. En 2009, le taux d'achèvement était de 69 % (33 rapports finals ou projets de rapports sur 48 prévus), contre 68 % en 2008 (13 rapports achevés sur 19 prévus).

Effectifs

179. La section du BSCI chargée des audits du HCR est à Genève; il existe également un bureau à Nairobi, qui est principalement chargé des opérations qui se déroulent en Afrique. En outre, des auditeurs résidents sont nommés au cas par cas pour les principales opérations d'urgence du HCR.

180. En 2009, les fonctionnaires du Bureau chargé des audits du HCR étaient 19, dont 12 à Genève, 3 à Nairobi et 4 auditeurs résidents en Géorgie, en Syrie, au Sénégal et au Soudan. En Géorgie, le poste d'auditeur résident a été créé pour une durée de six mois seulement.

181. Dans son précédent rapport, le Comité s'est inquiété du nombre de postes d'auditeur interne vacants et a estimé qu'il fallait régler cette question en priorité.

182. Le HCR a fait observer qu'il n'avait cessé, ces deux dernières années, de soulever la question auprès du BSCI, et qu'il avait proposé des procédures complémentaires visant à réduire le nombre de postes vacants.

183. Au 31 décembre 2009, 6 des 19 postes consacrés à l'audit du HCR en 2009 étaient vacants, soit 31,6 % de l'effectif autorisé. Le Comité, craignant que ces vacances aient des répercussions sur le programme de travail d'audit interne du HCR, estime qu'il faut remédier sans délai au problème.

184. Le HCR s'est rangé à la recommandation du Comité selon laquelle il devrait prendre, en collaboration avec le BSCI, les mesures nécessaires pour réduire le nombre de postes d'auditeur interne restant vacants.

14. Résultats des audits internes

185. En 2009, les audits conduits par le BSCI concernant les opérations hors siège du HCR ont produit 285 recommandations. Tous les rapports d'audit contiennent un tableau récapitulatif des recommandations, indiquant les mesures nécessaires pour leur donner effet, ainsi que leur état d'avancement.

186. Le Comité a pris en compte les conclusions de l'audit interne lorsqu'il a préparé et effectué l'audit du siège et de bureaux extérieurs du HCR. En particulier, les observations concernant la gestion des programmes et des projets ont servi de base aux vérifications qu'il a effectuées lors de ses visites au Kenya, en Malaisie et en Syrie. Les conclusions les plus notables du Bureau, qui sont reproduites ci-après, portent sur l'administration des programmes et des projets, celle de la chaîne logistique, les finances, l'informatique et les ressources humaines.

Gestion des programmes et des projets

187. Le BSCI a souligné que le contrôle financier et le contrôle de l'administration des partenaires d'exécution demeurent insuffisants, et relevé des lacunes dans les contrôles effectués dans certains bureaux. Comme le Comité, il a constaté que l'absence de mesures de suivi, de la part des représentants du HCR, des recommandations des auditeurs externes indépendants nuisait à l'efficacité des

processus d'audit et de la certification des dépenses engagées par les partenaires du HCR.

188. Les observations concernant les lacunes du contrôle et du suivi de la gestion des programmes et des projets ont servi de base aux vérifications effectuées par le Comité en Malaisie et en Syrie, et l'ont incité à formuler des recommandations dans des lettres d'observations.

Administration de la chaîne logistique

189. Le BSCI a constaté que les lacunes du contrôle des achats effectués localement exposaient le HCR au risque de pertes financières et de fraude. Il a estimé que l'insuffisance du contrôle exercé sur les achats qui sont délégués aux partenaires d'exécution aggrave le risque d'inefficacité de la fonction achats et d'atteinte à la réputation du HCR. Le Bureau a également souligné que négliger la gestion des biens accroît le risque de leur disparition.

Gestion financière

190. Le BSCI a noté que les buts et objectifs des plans de délégation de pouvoir n'avaient pas toujours été atteints. En outre, en ne respectant pas suffisamment les règles relatives aux créances, le HCR s'expose au risque de pertes financières. En Tanzanie, le montant des créances non encaissées a dépassé 3 millions de dollars.

191. Le Comité a prié le HCR de lui indiquer si des créances avaient été encaissées et, dans l'affirmative, pour quel montant. Le HCR a répondu par l'intermédiaire de sa mission à Dar es-Salaam, qui a présenté un état du suivi daté du 28 septembre 2009. Le Comité a confirmé que les créances avaient été encaissées depuis.

Informatique

192. Le BSCI a estimé élevé le risque que les données du HCR soient compromises en raison du manque d'attention apportée à la sécurité informatique. La mise en œuvre partielle du module ressources humaines du logiciel du Projet de renouvellement des systèmes de gestion et l'insuffisance du suivi de l'audit exposent le HCR au risque d'inefficacité et de pertes financières. Dans plus de 70 pays, l'administration des ressources humaines s'effectue encore sur support papier, et aucune stratégie n'a été élaborée pour achever la mise en œuvre du module.

Gestion des ressources humaines

193. Le BSCI a conclu que la direction du HCR devait examiner de plus près tout recours à du personnel extérieur au HCR. Au Kenya, le HCR a employé jusqu'à 100 personnes dans le cadre d'un contrat conclu avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets portant sur des activités indispensables en matière de sécurité. Le Comité a noté que la situation était semblable en Malaisie, bien qu'à une échelle moindre.

194. Le Comité a prié le HCR d'expliquer ce qui justifiait de faire appel à du personnel externe pour les activités de sécurité. Le HCR a répondu qu'il avait entamé l'examen de la situation des membres du personnel employés par l'intermédiaire de l'UNOPS. Selon lui, leur nombre a diminué de 78 en 2009 à 32 en 2010. Il prévoit d'examiner et de rationaliser l'ensemble des dossiers d'ici à 2011.

C. Informations fournies par la direction

1. Passation par profits et pertes de numéraire, de sommes à recevoir et de biens

195. Le HCR a informé le Comité que, conformément à l'article 6.4 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU et à l'article 10.6 des règles de gestion financière applicables aux fonds de contributions volontaires gérés par le Haut-Commissaire, il avait passé par profits et pertes des actifs liquides pour un montant de 1 107 810 dollars et des biens durables pour un montant de 4 166 649 dollars.

2. Versements à titre gracieux

196. Conformément à l'article 105.12 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU et à l'article 10.5 des règles de gestion financière applicables aux fonds de contributions volontaires gérés par le Haut-Commissaire, un état des versements à titre gracieux a été communiqué au Comité. Le Haut-Commissaire a approuvé un paiement de 498 650 dollars au titre du versement d'indemnités aux victimes d'incidents en Algérie, au Pakistan et au Soudan, jugeant qu'il avait l'obligation morale de verser ces indemnités et qu'elles servaient l'intérêt de l'Organisation.

3. Cas de fraude et de présomption de fraude

197. Conformément à l'alinéa c) i) du paragraphe 6 de l'annexe du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, le Comité a examiné des cas de fraude et de présomption de fraude dont le HCR avait indiqué qu'ils s'étaient produits au cours de l'année 2009.

Description détaillée des cas

198. Un fonctionnaire recruté sur le plan local a été soupçonné d'avoir détourné des fonds et fait disparaître un ordinateur. De surcroît, il est apparu que l'individu en question avait présenté un faux diplôme universitaire. On n'a pas pu trouver de preuves suffisantes concernant la perte de l'ordinateur et la falsification du diplôme pour permettre d'engager des poursuites. Le Bureau de l'Inspecteur général s'est saisi de l'affaire le 22 septembre 2008. Il a transmis le rapport d'enquête préliminaire à la Division de la gestion des ressources humaines le 30 janvier 2009, mais le fonctionnaire concerné avait quitté l'organisation le 31 décembre 2008, son poste ayant été supprimé. Il était accusé d'avoir volé 20 dollars et présenté un faux reçu de 120 dollars. Aucune mesure n'a été prise.

199. Un fonctionnaire recruté sur le plan local a été soupçonné d'avoir volé un moteur de bateau avec trois complices : un agent de la police nationale, un agent de sécurité et un agent d'entretien. Ces deux derniers étaient employés par des sociétés ayant des activités dans le bureau des Nations Unies. Le moteur de bateau, d'une valeur estimée à 4 500 dollars, a été retrouvé quelques jours après sa disparition, et le fonctionnaire concerné a reçu un avertissement pour négligence. Le dossier a été classé sans suite, car la participation de ces personnes n'a pu être entièrement prouvée.

200. Un fonctionnaire recruté sur le plan local a été soupçonné de fournir de fausses informations concernant son statut de réfugié et celui d'un membre de sa famille

déjà employé par le HCR. Aucune mesure n'a été prise contre lui, car son contrat temporaire avait expiré le 30 avril 2009.

201. Un fonctionnaire recruté sur le plan local a été mêlé à deux affaires d'avances de traitement indues, pour des montants de 851 dollars et 2 468 dollars, respectivement. En outre, il a été soupçonné d'avoir facilité le transfert d'environ 5 106 dollars, montant du loyer d'un immeuble du HCR, vers un compte bancaire personnel. Le dossier, communiqué à la Division de la gestion des ressources humaines, était en cours d'examen pendant l'audit du Comité. Celui-ci a appris que l'examen de l'affaire avait été terminé, et que le fonctionnaire concerné avait été renvoyé le 13 avril 2010. Les fonds détournés ont été récupérés.

Évolution du nombre de cas de fraude ayant fait l'objet d'enquêtes

202. En 2009, le Bureau de l'Inspecteur général a été saisi de 857 allégations de fraude ou d'autres pratiques répréhensibles. Il a décidé de poursuivre l'enquête sur 112 de ces dossiers et, au 31 décembre 2009, il en avait mené 67 à leur terme. Celles-ci ont donné lieu à 7 rapports d'enquête préliminaires, qui ont été envoyés à la Division de la gestion des ressources humaines, et 55 ont été classés sans suite. Le Bureau de l'Inspecteur général a estimé que cinq de ces affaires ne relevaient pas de sa compétence. Au 31 décembre 2009, quatre enquêtes sur lesquelles un rapport avait été envoyé à la Division de la gestion des ressources humaines ont été déclarées prioritaires. En 2008, les données correspondantes faisaient état de 279 cas d'infraction présumée, 90 enquêtes terminées et 17 rapports d'enquête envoyés, dont 6 concernaient des cas de fraude. L'augmentation du nombre d'allégations reçues, de 279 en 2008 à 857 en 2009, est due en grande partie à l'entrée en service, en janvier 2009, d'un système de plainte en ligne.

203. Le nombre de rapports d'enquête et de cas de fraude traités en 2009 est en recul par rapport à 2008. La diminution du nombre de rapports d'enquête ne peut s'expliquer par une diminution du nombre de cas signalés au Bureau de l'Inspecteur général, qui a augmenté, entre 2008 et 2009, de 279 à 857. Cette situation témoigne de la nécessité de continuer de s'efforcer d'améliorer l'efficacité du Bureau de l'Inspecteur général. La section indiquant l'état d'application des précédentes recommandations rend compte des efforts déployés par le HCR.

204. Le HCR a indiqué que la diminution (de 90 à 67) du nombre d'enquêtes terminées doit être envisagée au regard du taux de rotation élevé, d'avril 2008 et à la fin de 2009, du personnel de la Section des investigations. Au cours de cette période, les cinq administrateurs, dont quatre responsables des enquêtes forts de plusieurs années d'expérience, ont été remplacés, soit par roulement, soit qu'ils aient été détachés ailleurs, soit qu'ils soient partis à la retraite. De nouveaux fonctionnaires ont été recrutés et formés. S'ajoutant aux nombreuses affaires complexes et laborieuses, ces bouleversements ont eu des répercussions sur le nombre d'affaires conclues en 2009. Le Bureau de l'Inspecteur général a également appelé l'attention du Comité sur le danger qu'il y aurait à considérer le nombre d'affaires conclues comme un indicateur, car il ne rend compte ni de la nature, ni du caractère délicat, ni de la complexité des affaires faisant l'objet d'une enquête.

Activités du Bureau de l'Inspecteur général

205. Dans son précédent rapport, le Comité a fait au HCR les recommandations suivantes : a) définir expressément les conditions dans lesquelles le Bureau de l'Inspecteur général peut participer à des missions pour le compte d'autres

organisations internationales et recouvrer le montant net des dépenses engagées; b) renforcer sa coopération avec le BSCI; et c) intensifier ses efforts de formation à l'intention des enquêteurs.

206. En réponse à la première recommandation, le Bureau de l'Inspecteur général a informé le Comité que l'achèvement de l'instruction officielle relative à son rôle, ses fonctions, son *modus operandi* et ses procédures d'enquête révisées avait été reporté en attendant que le Comité de contrôle du HCR décide si la recommandation de l'Office européen de lutte antifraude concernant la prolongation du mandat du Bureau de l'Inspecteur général aux cas de fraude commise par une tierce partie devait être appliquée et, le cas échéant, comment. On peut donc considérer que cette recommandation est en cours d'application.

207. S'agissant de l'amélioration de la coopération avec le BSCI, le Bureau de l'Inspecteur général a confirmé que des liens de coopération étroite et satisfaisante existaient entre les deux entités. Cette coopération sera de nouveau privilégiée en 2010, et il en sera tenu compte dans la révision du mémorandum interservices, adressé également aux bureaux extérieurs, concernant le Bureau de l'Inspecteur général. Le Comité a estimé que cette recommandation était partiellement appliquée, dans la mesure où ledit mémorandum était en cours de révision.

208. S'agissant du renforcement de la formation dispensée aux inspecteurs, le Bureau de l'Inspecteur général a informé le Comité qu'une formation de trois jours en matière d'enquête avait été organisée en octobre 2009, et qu'il prévoyait de relancer le Programme de formation en matière d'enquête au second semestre de 2010. Cette recommandation est donc en cours d'application.

D. Remerciements

209. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, le Contrôleur et leurs collaborateurs de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine,
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Terence **Nombembe**

Le Premier Président de la Cour des comptes
de la République française,
Vérificateur principal
(*Signé*) Didier **Migaud**

L'Auditeur général
de la République populaire de Chine
(*Signé*) **Liu Jiayi**

30 juin 2010

Annexe

**État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations
formulées par le Comité dans son rapport relatif
à l'exercice biennal clos le 31 décembre 2008^a**

Objet	Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois		Recommandation intégralement appliquée	Recommandation partiellement appliquée	Recommandation non appliquée
	Paragraphe du rapport				
1. Se conformer aux dispositions relatives à l'annulation d'engagements non réglés et renforcer les mécanismes de contrôle pour vérifier la validité des engagements	37	2007		X	
2. a) Mentionner toute modification apportée aux principes comptables dans les notes relatives à l'exercice au cours duquel la modification a été apportée; b) faire connaître l'effet des modifications apportées aux principes comptables conformément aux paragraphes 18 et 19 des normes comptables du système des Nations Unies	44	2008	X		
3. Revoir les principes comptables relatifs aux contributions volontaires irrécouvrables, pour se conformer au paragraphe 34 des normes comptables du système des Nations Unies	47	2007	X		
4. Mettre en place un financement spécifique pour les charges à payer à la cessation de service et après le départ à la retraite	61	2007		X	
5. Assurer le traitement comptable rapide des contributions reçues en soldant les comptes d'attente	66	2007	X		
6. Mettre en place des procédures de contrôle interne appropriées afin d'éviter les erreurs d'écriture lors de l'enregistrement des contributions et d'assurer la fiabilité du système d'enregistrement des recettes	68	2008	X		
7. Approuver un plan révisé pour le passage aux Normes comptables internationales pour le secteur public, accompagné d'un budget révisé afin d'inclure le coût de la modernisation du logiciel	80	2008	X		
8. Surveiller la clôture des comptes bancaires et mettre en place des mécanismes de contrôle permettant de surveiller de façon efficace les comptes bancaires des bureaux extérieurs	83	2007		X	
9. Instaurer des contrôles afin d'éviter que les comptes de petite caisse ne fassent apparaître des soldes négatifs	86	2006	X		

^a Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale des Nations Unies, soixante-quatrième session, Supplément n° 5E (A/64/5/Add.5)*, chap. II.

<i>Objet</i>	<i>Paragraphe du rapport</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Recommandation intégralement appliquée</i>	<i>Recommandation partiellement appliquée</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>
10. Examiner les insuffisances de contrôle constatées concernant l'enregistrement des biens durables	91	2008	X		
11. Poursuivre les efforts entrepris pour nettoyer la base de données concernant les biens durables et établir un mécanisme de suivi permettant de retracer toutes les corrections apportées à la base de données lors d'un exercice annuel	96	2007		X	
12. Déclarer dans les états financiers futurs la valeur des biens non durables non utilisés à la fin de l'année, dans le but de rendre compte des actifs de façon plus complète et exacte	106	2007			X
13. Poursuivre les efforts pour réduire le nombre de fonctionnaires en attente d'affectation qui n'exercent pas de fonctions de caractère temporaire	116	2007		X	
14. Poursuivre les efforts pour améliorer le taux de justification en temps utile des avances consenties aux partenaires opérationnels	123	2007		X	
15. Contrôler les versements aux partenaires opérationnels qui sont en attente de justification depuis plus d'un an et prendre des mesures appropriées en vue de leur régularisation ou de leur remboursement par les partenaires opérationnels	127	2008		X	
16. Redoubler d'efforts pour obtenir les attestations de vérification de la part des partenaires opérationnels avant le 30 avril de chaque année	132	2007		X	
17. Redoubler d'efforts pour mener à bien une analyse approfondie des attestations de vérification, afin d'opérer les ajustements qui pourraient être requis en ce qui concerne les dépenses des exercices antérieurs enregistrées dans les états financiers	135	2007	X		
18. En collaboration avec le BSCI, prendre les mesures appropriées afin de réduire le temps requis pour pourvoir les postes vacants d'auditeur interne	144	2008		X	
19. a) Définir expressément les conditions dans lesquelles le Bureau de l'Inspecteur général peut participer à des travaux pour le compte d'autres organisations internationales, ainsi que la manière dont il peut recouvrer le coût net d'une telle activité; b) améliorer la coopération avec le Bureau des services de contrôle interne; c) intensifier les efforts de formation à l'intention des enquêteurs	166	2008		X	
Total	19		8	10	1
Pourcentage	100		42	53	5

Chapitre III

Exposé des responsabilités du Haut-Commissaire et approbation des états financiers

Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés est responsable en dernier ressort du contenu et de l'intégrité des états financiers se rapportant aux contributions volontaires dont il assure la gestion, qui sont soumis au Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire et à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Aux fins de l'exercice de cette responsabilité, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés se conforme aux méthodes et normes comptables prescrites et applique des systèmes et des procédures de contrôle comptable interne permettant d'assurer la fiabilité de l'information financière et la protection des actifs. Les systèmes de contrôle interne et les documents comptables font l'objet de vérifications de la part du Bureau des services de contrôle interne et du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies.

En particulier, les états financiers présentés au chapitre V ci-après, qui se composent des états I à III, des tableaux 1 à 5, des annexes I et II et d'un appendice, ainsi que de notes y relatives, ont été établis conformément aux règles de gestion financière applicables aux fonds de contributions volontaires gérés par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (A/AC.96/503/Rev.8) et aux normes comptables du système des Nations Unies. De l'avis de la direction, ils donnent une image fidèle de la situation financière du Haut-Commissariat au 31 décembre 2009, ainsi que des résultats des activités et des flux de trésorerie de chacun des programmes, fonds et comptes pour l'exercice clos à cette date.

Les états financiers sont par les présentes :

Approuvés :

Le Haut-Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés
(*Signé*) António **Guterres**

Certifiés :

La Contrôleuse,
Directrice de la Division de la gestion
financière et administrative
(*Signé*) Karen Madeleine **Farkas**

Genève
Le 21 avril 2010

Chapitre IV

Principales données financières de l'exercice clos le 31 décembre 2009

A. Introduction

1. Le présent exposé des principales données financières vient en complément des comptes du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour l'année 2009. On y trouvera un aperçu des résultats globaux et une analyse des états financiers par fonds, faisant ressortir les tendances et les changements significatifs. Pour permettre de comparer valablement lesdites tendances, l'analyse exclut les résultats financiers du Fonds de financement des prestations dues au personnel (où sont comptabilisées les obligations concernant les prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite), sauf en ce qui concerne l'information donnée aux paragraphes 35 et 36.

2. Les principales données financières, les états financiers vérifiés et le rapport du Comité des commissaires aux comptes, accompagnés du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, seront présentés à l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session.

B. Vue d'ensemble

3. En 2009, le total des fonds disponibles du Fonds de financement du programme annuel (1 208,4 millions de dollars⁶) a été inférieur de 72,1 millions de dollars au montant prévu au budget approuvé par le Comité exécutif (1 280 5 000 000 dollars⁷). En 2008 et 2007, le montant des sommes disponibles avait dépassé celui qui était prévu au budget approuvé de 6,6 et de 10,4 millions de dollars, respectivement. Le taux de financement du budget-programme annuel s'établit à 94,4 % en 2009, contre 101 % en 2008 et 2007. Ce taux moins élevé en 2009 est imputable à la crise économique mondiale qui a frappé la plupart des pays donateurs. La figure IV.I permet de comparer, sur les cinq dernières années, le montant total du budget, des fonds disponibles et de l'ensemble des dépenses engagées au titre du Fonds de financement du programme annuel, hors Programme des administrateurs auxiliaires.

4. Une gestion toujours aussi rigoureuse et prudente a permis d'enregistrer une situation financière favorable en 2009. Un montant de 100,4 millions de dollars, dont 30,9 millions de dollars affectés par les donateurs à des fins déterminées, a été reporté sur le budget-programme annuel de 2010.

5. Les montants disponibles au titre du budget des programmes supplémentaires se chiffraient à 729,5 millions de dollars en 2009, contre 565,5 millions en 2008, soit un taux de financement de 72,9 %, contre 83,6 % en 2008. La figure IV.II permet de comparer, sur les cinq dernières années, les montants totaux du budget,

⁶ Le montant total des fonds disponibles correspond à la somme des contributions volontaires, des intérêts créditeurs et recettes accessoires, des ajustements de change, des virements et ajustements divers et des soldes en début d'exercice.

⁷ Comprend des prévisions de dépenses au budget ordinaire de l'ONU d'un montant de 46 millions de dollars.

des fonds disponibles et des dépenses au titre du Fonds de financement des programmes supplémentaires.

6. Le montant global des fonds disponibles en 2009 pour le budget-programme annuel (y compris ceux provenant du budget ordinaire de l'ONU) et le budget des programmes supplémentaires (1 937,9 millions de dollars) a été supérieur de 195,5 millions de dollars au montant total des dépenses (1 742,4 millions de dollars), contre 148,9 millions en 2008 et 110,6 millions en 2007. Au cours des cinq dernières années, l'excédent du total des fonds disponibles par rapport au total des dépenses a oscillé entre 67,2 et 195,5 millions de dollars. La figure IV.III permet de comparer, sur les cinq dernières années, les montants totaux consolidés du budget, des fonds disponibles et des dépenses engagées au titre du Fonds de financement du programme annuel et du Fonds de financement des programmes supplémentaires.

7. La composition des dépenses du budget unifié est restée stable en 2009. Les dépenses de gestion et d'administration sont restées égales à 4 % du total (comme en 2008). Les dépenses d'appui aux programmes ont représenté 18 % (contre 21 % en 2008) et le coût des programmes 78 % (contre 75 % en 2008) du budget unifié.

8. Le total des réserves et du solde des fonds de l'organisation (hors Fonds de financement des prestations dues au personnel) a augmenté de 48 millions de dollars, passant de 238,9 millions en 2008 à 286,9 millions en 2009.

Figure IV.I

Chiffres comparatifs concernant le Fonds de financement du programme annuel (2005-2009)

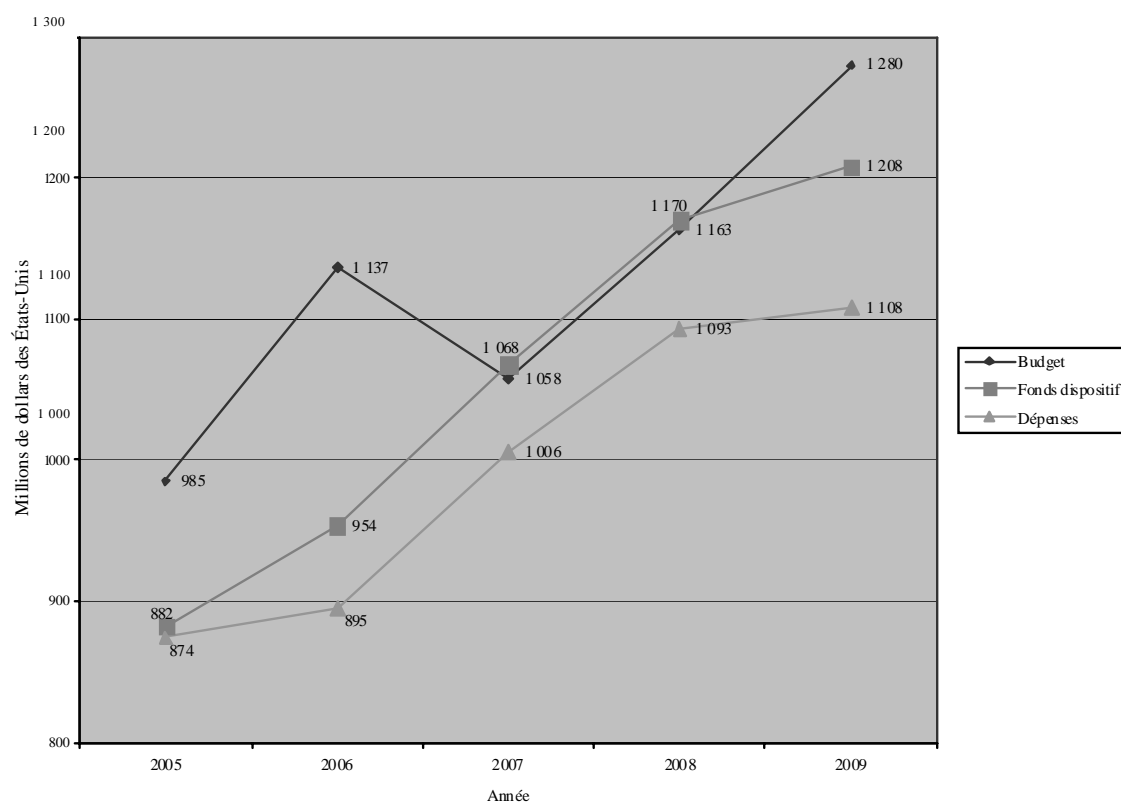


Figure IV.II
Chiffres comparatifs concernant le Fonds de financement
des programmes supplémentaires (2005-2009)

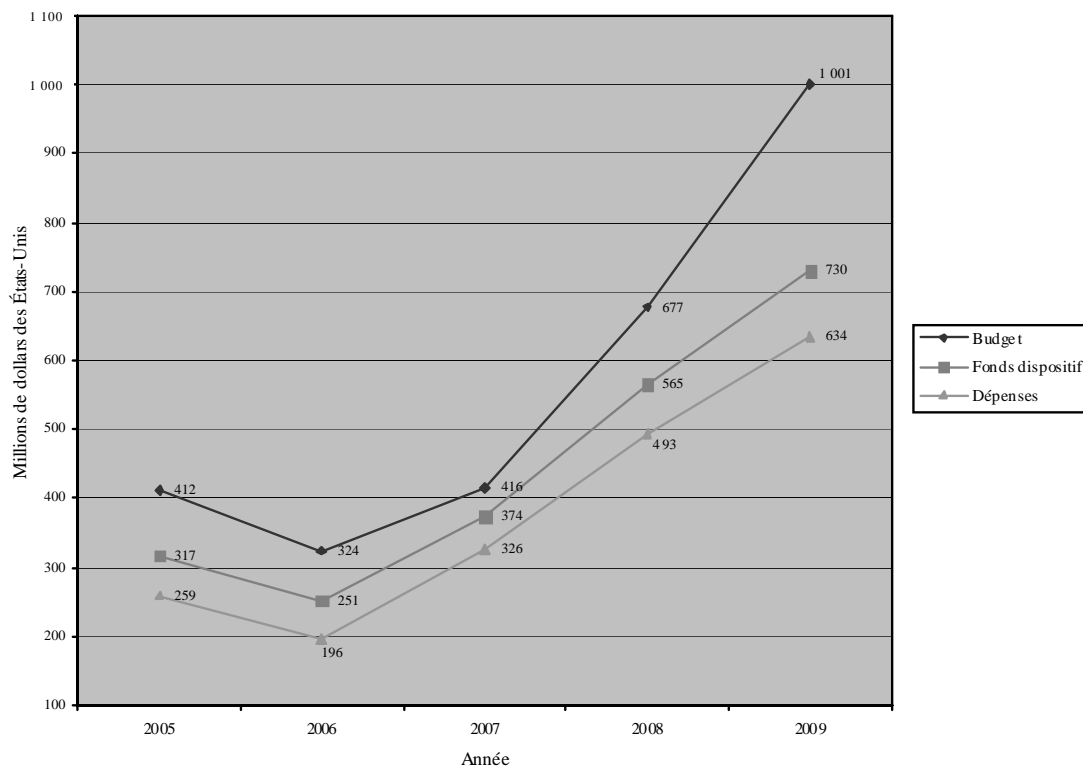
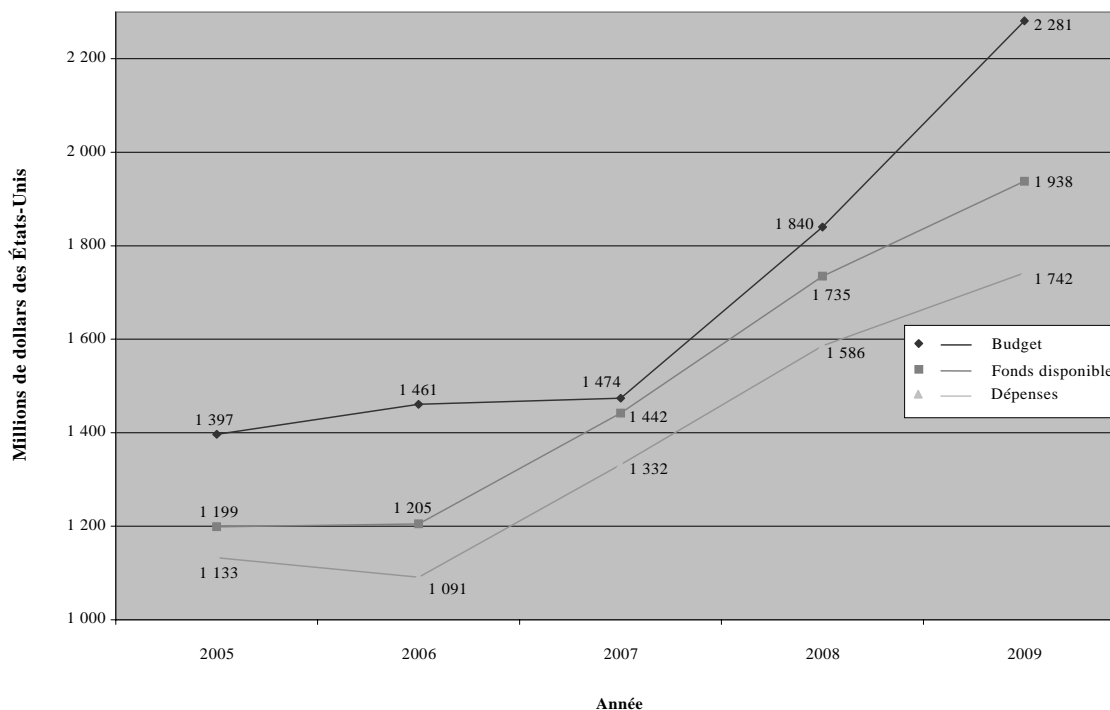


Figure IV.III
**Chiffres consolidés concernant le Fonds de financement du programme annuel
 et le Fonds de financement des programmes supplémentaires (2005-2009)**



C. Fonds de financement du programme annuel et Fonds de financement du budget ordinaire

Contributions

9. Le montant des contributions reçues par le HCR en 2009 aux fins du financement du budget-programme annuel, y compris en provenance du budget ordinaire, s'est élevé à 1 077,8 millions de dollars, soit 84,2 % du montant du budget-programme annuel, y compris la réserve pour activités nouvelles ou supplémentaires (liées au mandat). En 2008 et 2007, les contributions volontaires versées au titre du budget-programme annuel s'étaient élevées respectivement à 1 070,8 millions (92,1 %) et 961,0 millions (90,8 %). Le montant des contributions volontaires reçues pour le financement du budget-programme annuel a donc augmenté de 7,0 millions de dollars (0,6 %) par rapport à 2008.

Dépenses

10. En 2009, les dépenses financées au moyen du Fonds de financement du programme annuel et du Fonds de financement du budget ordinaire ont atteint 1 108,0 millions de dollars, contre 1 093,4 millions en 2008, soit une augmentation de 14,6 millions (1,3 %) par rapport à 2008. Sur la même année, les dépenses financées au moyen du Fonds de financement du programme annuel ont représenté 86,5 % du budget-programme annuel.

Réserves et soldes des fonds

11. Le montant des réserves et du solde du Fonds de financement du programme annuel s'est élevé en 2009 à 100,4 millions de dollars, dont 69,5 millions de contributions sans affectation particulière et 30,9 millions destinés à la réserve pour activités nouvelles ou supplémentaires (liées au mandat).

Soldes de trésorerie

12. À la fin de 2009, le montant total des liquidités disponibles du Fonds de financement du programme annuel s'élevait à 172,4 millions de dollars, contre 140,3 millions en 2008, soit une augmentation de 32,1 millions.

D. Fonds de roulement et de garantie

13. Le Fonds de roulement et de garantie a été créé pour reconstituer le Fonds de financement du programme annuel et effectuer les règlements indispensables concernant des projets sans attendre d'avoir reçu les contributions annoncées ou prévues. Ses rentrées sont principalement des recettes qui prennent la forme d'intérêts perçus sur les placements et d'ajustements de change. Son plafond est fixé à 50 millions de dollars.

Intérêts créditeurs

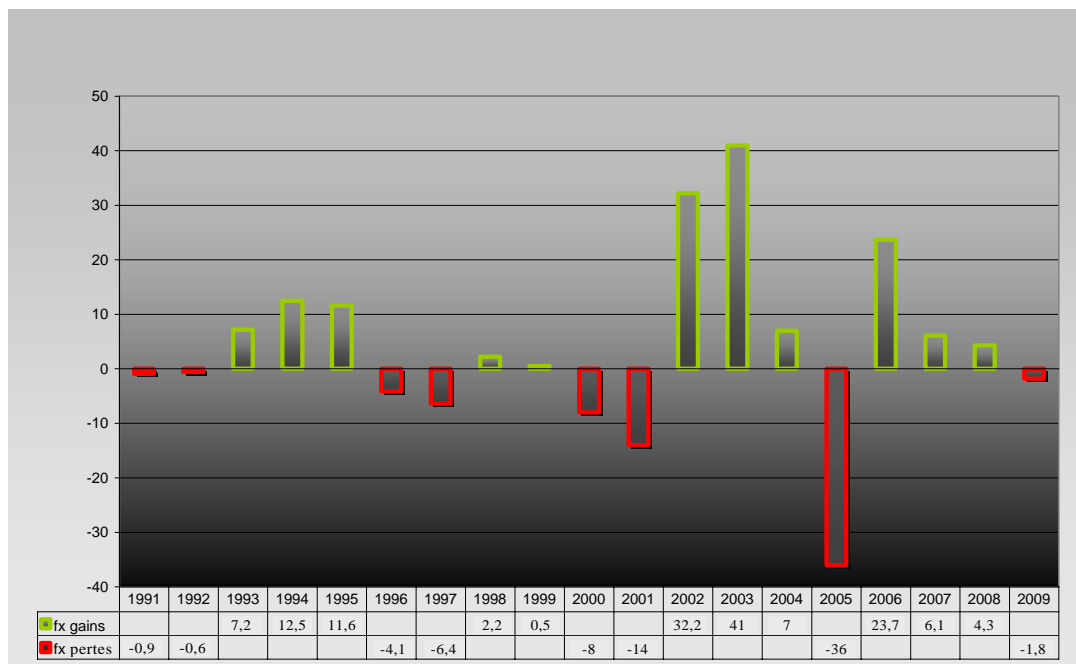
14. L'organisation perçoit surtout des intérêts créditeurs sur les soldes des dépôts à terme qu'elle détient tout au long de l'année. Ces intérêts se sont élevés à 2,3 millions de dollars en 2009, contre 7,1 millions en 2008, soit une baisse de 4,8 millions. Cette diminution est imputable à la crise financière mondiale et au maintien à un niveau historiquement bas des taux d'intérêt des banques centrales du monde entier. Toutefois, le Haut-Commissariat a obtenu un rendement supérieur à l'indice de référence, grâce à une gestion efficace de ses liquidités et de ses placements.

Ajustements de change

15. La figure IV.IV donne une idée de l'évolution globale des gains et pertes de change du Haut-Commissariat.

Figure IV.IV
Évolution générale des gains et pertes de change (1991-2009)

(En millions de dollars des États-Unis)



16. En 2009, les ajustements de change se sont traduits par une perte nette de 1,8 million de dollars, contre un gain net de 4,3 millions en 2008 et de 6,1 millions en 2007. Cette perte nette se décompose en une perte nette réalisée de 6,2 millions de dollars et un gain net non réalisé de 4,4 millions.

17. La perte nette réalisée est le résultat d'une perte nette réalisée de 14,4 millions de dollars sur les contributions, d'une perte nette réalisée de 400 000 dollars sur les comptes créditeurs et autres sources et d'un gain net réalisé de 8,6 millions de dollars sur les opérations de change réglées dans le courant de l'année en appliquant le taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de l'opération.

18. Le gain net non réalisé d'un montant de 4,4 millions de dollars s'explique principalement par la réévaluation en fin d'année du solde des engagements, des comptes débiteurs, des comptes créditeurs et de trésorerie.

19. Les taux de change ont été marqués par une forte volatilité tout au long de la crise financière mondiale en 2009. Le dollar américain s'est apprécié par rapport aux principales devises au cours des cinq premiers mois de 2009, avant de chuter vers la fin de l'année pour atteindre son niveau le plus bas le 31 décembre 2009.

Tableau IV.1
**Variation des taux de change des principales devises
 par rapport au dollar américain**

Monnaie	Unités monétaires pour 1 dollar des États-Unis		Variation (en %)
	31 décembre 2009	31 décembre 2008	
Couronne danoise	5,150	5,211	-1,2
Couronne norvégienne	5,770	6,949	-17,0
Couronne suédoise	7,170	7,690	-6,8
Dollar canadien	1,038	1,219	-14,8
Dollar australien	1,112	1,437	-22,6
Euro	0,693	0,699	-0,9
Franc suisse	1,030	1,046	-1,5
Livre sterling	0,625	0,684	-8,6
Yen japonais	91,700	90,300	1,6

20. En 2009, environ 51 % des contributions volontaires versées au HCR étaient libellées en dollars des États-Unis, 23 % en euros, 6 % en couronnes suédoises, 4 % en yen japonais, 3 % en couronnes norvégiennes, 3 % en couronnes danoises, 3 % en dollars canadiens, 2 % en livres sterling, 2 % en dollars australiens et les 3 % restants en d'autres devises. La direction continuera de suivre la situation de près et, dans la mesure du possible, d'atténuer les effets défavorables que des variations imprévues de taux de change risquent d'avoir sur les activités de l'organisation.

E. Fonds de financement des programmes supplémentaires

Contributions volontaires

21. Le budget des programmes supplémentaires s'établissait, en 2009, à 1 000,8 millions de dollars. Les contributions volontaires reçues aux fins de son financement se sont élevées à 671,8 millions, soit 67,1 % du budget. En 2008, le budget des programmes supplémentaires s'élevait à 676,7 millions de dollars, sur lesquels 543,7 millions avaient été financés par les contributions volontaires, soit un taux de financement du budget de 80,3 %.

22. On comptait 29 programmes supplémentaires en 2009 (contre 27 en 2008), dont 13 visaient à répondre aux besoins de personnes déplacées. Les principaux programmes supplémentaires de 2009 portaient sur la situation en Iraq, les personnes déplacées au Pakistan, le retour et la réintégration des réfugiés et personnes déplacées au Soudan, la protection et l'assistance apportées aux réfugiés et personnes déplacées au Darfour, la situation en Somalie, les personnes déplacées au Sri Lanka et en République démocratique du Congo.

Réserves et soldes des fonds

23. Le montant des réserves et du solde du fonds du Fonds de financement des programmes supplémentaires s'est élevé à 95,1 millions de dollars en 2009, contre 72,6 millions en 2008.

Soldes de trésorerie

24. À la fin de 2009, le montant total des liquidités disponibles du Fonds de financement des programmes supplémentaires s'élevait à 117,4 millions de dollars, contre 93,0 millions en 2008.

F. Budget unifié

25. Les données du budget unifié portent sur les résultats globaux du Fonds de financement du programme annuel (hors budget ordinaire et Programme des administrateurs auxiliaires) et du Fonds de financement des programmes supplémentaires.

Composition des dépenses du budget unifié

26. En 2009, le budget unifié s'établissait à 2 235,3 millions de dollars. Le montant total des dépenses consacrées aux activités programmées au titre du budget unifié a atteint 1 696,3 millions de dollars, contre 1 552,6 millions en 2008, soit une augmentation de 143,7 millions (9,3 %). Le montant global des dépenses du Fonds de financement du programme annuel et du Fonds de financement des programmes supplémentaires a représenté, en 2009, 89,7 % des fonds disponibles, contre 91 % en 2008. La composition des dépenses du budget unifié, en ce qui concerne la part relative des dépenses d'appui aux programmes et des dépenses consacrées directement aux programmes, a légèrement évolué par rapport à 2008. Le tableau IV.2 permet de comparer avec les quatre années précédentes.

Tableau IV.2

Composition des dépenses du budget unifié, hors contributions provenant du budget ordinaire de l'ONU

(En pourcentage)

	2005	2006	2007	2008	2009
Gestion et administration	4	5	4	4	4
Appui aux programmes	24	24	22	21	18
Programme	72	71	74	75	78

Dépenses des partenaires d'exécution

27. En 2009, le HCR a décaissé et engagé un montant total de 598,8 millions de dollars, soit 26,8 % du budget unifié, par l'intermédiaire de partenaires d'exécution. En 2008, ces chiffres étaient respectivement de 531,5 millions et 34,2 %.

G. Tous fonds confondus

28. Les données financières qui figurent dans la présente section ne tiennent pas compte du Fonds de financement des prestations dues au personnel.

Contributions volontaires

29. En 2009, par rapport à un budget total révisé de 2 293,4 millions de dollars, les contributions volontaires se sont élevées à 1 761,6 millions de dollars, contre 1 628,3 millions en 2008, soit une augmentation de 133,3 millions (8,2 %).

Dépenses

30. En 2009, le montant total des dépenses s'est élevé à 1 759,9 millions de dollars, contre 1 602,2 millions en 2008, soit une augmentation de 157,7 millions (9,8 %). Le total des dépenses a représenté 92,2 % du montant total des fonds disponibles en 2009.

Réserves et soldes des fonds

31. Le montant total des réserves et des soldes des fonds du HCR s'élevait, en 2009, à 286,8 millions de dollars, dont 50,0 millions pour le Fonds de roulement et de garantie, 100,4 millions pour le Fonds de financement du programme annuel, 95,1 millions pour le Fonds de financement des programmes supplémentaires, 6,9 millions pour le Programme des administrateurs auxiliaires et 34,4 millions pour le Fonds de financement du régime d'assurance maladie.

32. En 2008, le montant total des réserves et des soldes des fonds du HCR s'élevait à 238,9 millions de dollars, dont 50,0 millions pour le Fonds de roulement et de garantie, 76,3 millions pour le Fonds de financement du programme annuel, 72,6 millions pour le Fonds de financement des programmes supplémentaires, 8,5 millions pour le Programme des administrateurs auxiliaires et 31,5 millions pour le Fonds de financement du régime d'assurance maladie.

33. En 2009, le montant des réserves et soldes des fonds en fin d'année tous fonds confondus a augmenté de 47,9 millions de dollars par rapport à 2008. Les réserves et les soldes des fonds disponibles pour financer des activités de programme ont augmenté de 46,6 millions de dollars pour atteindre 245,5 millions (réserves et soldes des fonds disponibles pour le Fonds de roulement et de garantie, le Fonds de financement du programme annuel et le Fonds de financement des programmes supplémentaires).

Soldes de trésorerie

34. À la fin de 2009, le montant total des liquidités s'élevait à 381,1 millions de dollars, contre 322,8 millions en 2008 et 300,8 millions en 2007.

Passif non provisionné

35. Selon une évaluation actuarielle, le montant des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service s'élevait à 347,4 millions de dollars au 31 décembre 2009. D'après cette même évaluation, le montant des engagements au titre des prestations liées au rapatriement, au voyage et au déménagement était de 65,4 millions de dollars à la fin de 2009. Le montant des engagements au titre du paiement des reliquats de congés annuels était quant à lui estimé à 33,9 millions de dollars.

36. Ce passif n'est pas provisionné, et le HCR continue de tenir des consultations avec le Secrétariat de l'ONU et d'autres organismes des Nations Unies ayant un tel

passif, en vue d'élaborer une méthode de financement adaptée à la situation des organismes financés au moyen de contributions volontaires.

Engagements non réglés

37. Le montant des engagements non réglés a augmenté en 2009. En pourcentage du total des dépenses, cette augmentation est négligeable. À la fin de l'année, les engagements non réglés s'élevaient à 145,6 millions de dollars, soit 8,3 % du total des dépenses, contre 120,5 millions (7,5 %) en 2008 et 108,0 millions (8,0 %) en 2007.

Annulation d'engagements afférents à des exercices antérieurs

38. Le montant des engagements d'exercices antérieurs qui ont été annulés en 2009 s'est élevé à 12,1 millions de dollars, ce qui correspond à 10 % du montant des engagements non réglés à la fin de 2008. En 2008 et 2007, ces chiffres étaient respectivement de 15,9 millions de dollars (14,7 %) et 9,1 millions de dollars (10,8 %). La direction continue de suivre de près les montants comptabilisés comme engagements non réglés.

Fonds central autorenewable d'urgence

39. En 2009, le HCR n'a pas emprunté au Fonds central autorenewable d'urgence, que l'Assemblée générale a créé en 1992 afin que les organisations à activités opérationnelles puissent y faire appel dès l'apparition d'une situation d'urgence. Il a néanmoins reçu dans l'année des contributions sous forme de dons au Fonds central, dont le montant s'est élevé à 16,1 millions de dollars pour le Fonds de financement du programme annuel et à 22,3 millions pour le Fonds de financement des programmes supplémentaires.

H. Autres postes méritant considération

Programme de départs volontaires

40. Le Haut-Commissaire a lancé en février 2006 un processus d'évolution des structures et des méthodes de gestion dont le but est d'aboutir à des modes d'organisation, des méthodes de travail et une composition des effectifs du Haut-Commissariat qui permettent une utilisation rationnelle et économique de ses ressources et d'en consacrer la plus grande part possible à l'amélioration du sort des populations visées. Dans le cadre des mesures prises pour atténuer les effets de l'examen des structures et modes de fonctionnement au siège et sur le terrain, un programme de départs volontaires a été institué en août 2008. Le coût total en est de 22,7 millions de dollars, dont 2,6 versés en 2008 et 17,4 en 2009.

Centre mondial d'apprentissage de Budapest

41. Le Centre mondial d'apprentissage a commencé ses activités le 1^{er} juin 2009. Son objectif est d'offrir aux membres du personnel du HCR la possibilité d'apprendre de nouvelles compétences, d'acquérir des connaissances pour améliorer leurs résultats professionnels et de mieux gérer leur parcours professionnel. Le Centre assurera la coordination des activités d'apprentissage interne à l'échelle de toute l'organisation, en veillant à ce que le format, la prestation et l'évaluation des

apprentissages soient de la plus haute intégrité sur le plan du fond et de la méthode et à ce que ces activités correspondent étroitement aux priorités de l'organisation.

Nouveau cadre budgétaire

42. En 2009, le HCR a préparé l'introduction de la budgétisation axée sur les résultats, entrée en vigueur en 2010, selon laquelle les budgets doivent faire apparaître les objectifs et les résultats obtenus dans la réalisation des besoins des personnes relevant de la compétence du HCR suivant les quatre rubriques suivantes : réfugiés, apatrides, réintégration, déplacés. Un nouvel outil de budgétisation, Focus, a été mis en place, et le principal système de gestion financière de l'organisation a été modifié. L'instauration du nouveau cadre axé sur les résultats est une démarche de grande ampleur qui se traduit par des bouleversements sur le plan des politiques, des procédures et des systèmes.

Détachement des fonctions du Service des budgets des programmes à Budapest

43. En 2009, les fonctions liées à la gestion des postes et aux virements budgétaires, qui étaient jusqu'alors assurées par le Service des budgets des programmes à Genève, ont été transférées au Centre mondial de services à Budapest.

Récapitulatif 2005-2009 des états financiers

(En millions de dollars des États-Unis)

Exercice clos le 31 décembre

	2005				2006				2007				2008				2009			
	Pro-gramme annuel ^a	Pro-grammes supplé-mentaires	Autres fonds ^b	Total	Pro-gramme annuel ^a	Pro-grammes supplé-mentaires	Autres fonds ^b	Total	Pro-gramme annuel ^a	Pro-grammes supplé-mentaires	Autres fonds ^b	Total	Pro-gramme annuel ^a	Pro-grammes supplé-mentaires	Autres fonds ^b	Total	Pro-gramme annuel ^a	Pro-grammes supplé-mentaires	Autres fonds ^b	Total
Budget	985,1	412,2	10,3	1 407,6	1 136,8	324,3	10,0	1 471,1	1 057,9	416,5	10,0	1 484,4	1 163,1	676,6	11,1	1 850,8	1 280,5	1 000,8	12,1	2 293,4
Montant total des sommes disponibles	882,9	317,2	77,9	1 278,0	953,6	251,4	94,3	1 299,3	1 068,3	374,7	98,7	1 541,7	1 169,7	565,6	105,8	1 841,1	1 208,4	729,5	108,8	2 046,7
Recettes – contributions volontaires	837,8	287,5	9,6	1 134,9	897,1	203,5	10,3	1 110,9	961	332,7	11,6	1 305,3	1 070,8	543,8	13,8	1 628,4	1 077,8	672,0	12,0	1 761,8
Intérêts créditeurs et recettes diverses	6,3	–	7,2	13,5	6,4	–	10,2	16,6	5,3	–	17,2	22,5	6,3	–	12,8	19,1	5,1	–	8,4	13,5
Ajustement de change	–	–	(36,0)	(36,0)	–	–	23,7	23,7	–	–	6,1	6,1	–	–	4,2	4,2	–	–	(1,7)	(1,7)
Virements et ajustements	14,5	(11,0)	20,4	23,9	41,6	(10,8)	(15,9)	14,9	43,2	(13,4)	(17,1)	12,7	30,5	(26,8)	(10,3)	(6,6)	49,2	(15,1)	0,2	34,3
Soldes en début d'exercice	24,3	40,7	76,7	141,7	8,5	58,7	66,0	133,2	58,8	55,4	80,9	195,1	62,1	48,6	85,3	196,0	76,3	72,6	89,9	238,8
Montant total des dépenses	874,4	258,5	11,8	1 144,7	894,8	196,0	13,3	1 104,1	1 006,3	326,1	13,4	1 345,8	1 093,4	492,9	15,9	1 602,2	1 107,9	634,3	17,5	1 759,7
Gestion et administration	85,5	–	–	85,5	78,5	–	–	78,5	88,1	–	–	88,1	96,8	–	–	96,8	106,4	–	17,5	123,9
Appui aux programmes	237,2	26,1	–	263,3	246,0	15,8	–	261,8	272,5	16,3	–	288,8	292,8	25,7	–	318,5	276,8	31,9	–	308,7
Programme	551,7	232,4	11,8	795,9	570,3	180,2	13,3	763,8	645,7	309,8	13,4	968,9	703,8	467,2	15,9	1 186,9	724,7	602,4	–	1 327,1
Réserves et soldes des fonds	8,5	58,7	66,1	133,3	58,8	55,4	80,9	195,1	62,1	48,6	85,3	196,0	76,3	72,7	89,9	238,9	100,5	95,2	91,3	287,0
Avance prélevée sur le fonds de roulement	12,2	–	–	12,2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dépôts à vue et à terme	6,6	57,7	69,0	133,3	89,8	55,5	80,0	225,3	149,7	67,3	83,7	300,7	140,3	93,0	89,4	322,7	172,4	117,4	91,2	381,0
Engagements non réglés	47,5	30,8	3,2	81,5	68,3	15,8	–	84,1	71,0	37,0	–	108,0	71,8	48,7	–	120,5	84,5	61,0	0,1	145,6
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	13,3	1,8	–	15,1	7,2	7,5	–	14,7	7,2	1,9	–	9,1	11,9	4	–	15,9	10,1	1,9	0,1	12,1

^a Y compris les sommes inscrites au budget ordinaire de l'ONU.

^b Y compris le Fonds de roulement et de garantie, le Fonds de financement du régime d'assurance maladie et le Fonds de financement des administrateurs auxiliaires, à l'exclusion du Fonds de financement des prestations dues au personnel.

Chapitre V
États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2009

États des recettes et dépenses de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et variation des réserves et des soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

État I

	<i>Renvoi à une note ou à un tableau</i>	<i>Fonds de roulement et de garantie</i>	<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Fonds alimenté par le budget ordinaire de l'ONU</i>	<i>Fonds pour les programmes supplémentaires</i>	<i>Fonds pour les administrateurs auxiliaires</i> <i>Note 2 b)</i>	<i>Fonds pour les prestations dues au personnel</i>	<i>Plan d'assurance maladie</i> <i>Note 2 b)</i>	2009	2008
Recettes										
Contributions volontaires	<i>Note 2 d), tableau 1</i>	0	1 031 782	46 031	671 844	12 002			1 761 659	1 628 485
Recettes accessoires ou diverses										
Intérêts créditeurs	<i>Note 2 e)</i>	1 733						562	2 295	7 093
Ajustements de change	<i>Note 2 f)</i>	(1 779)							(1 779)	4 289
Recettes accessoires ou diverses	<i>Note 2 g)</i>	218	5 118		151		28 906	5 947	40 341	12 112
Total des recettes		173	1 036 900	46 031	671 995	12 002	28 906	6 509	1 802 516	1 651 979
Dépenses										
Dépenses	<i>Note 2 h)</i>	1 891	1 061 969	46 031	634 375	12 122	35 754	3 536	1 795 677	1 628 272
Total des dépenses		1 891	1 061 969	46 031	634 375	12 122	35 754	3 536	1 795 677	1 628 272
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses										
		(1 718)	(25 068)		37 620	(120)	(6 848)	2 973	6 839	23 707
Ajustements des contributions afférentes aux exercices antérieurs										
			(131)		(27)	(105)			(263)	(1 333)
Ajustements des dépenses afférentes aux exercices antérieurs										
			6 776		11 551	59		(0)	18 386	9 437
Excédent (déficit) net des recettes par rapport aux dépenses										
		(1 718)	(18 423)		49 144	(165)	(6 848)	2 973	24 963	31 811
Annulation d'engagements afférents à des exercices antérieurs										
	<i>Tableau 5</i>		10 134		1 941	8	1 140		13 223	16 159
Virement du fonds pour les programmes supplémentaires au fonds pour le programme annuel										
	<i>Note 5 a)</i>		46 001		(46 001)					
Virements sur/à partir d'autres fonds										
	<i>Note 5 b), c)</i>	1 718	(17 753)		17 422	(1 465)	79			

	<i>Renvoi à une note ou à un tableau</i>	<i>Fonds de roulement et de garantie</i>	<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Fonds alimenté par le budget ordinaire de l'ONU</i>	<i>Fonds pour les programmes supplémentaires</i>	<i>Fonds pour les administrateurs auxiliaires Note 2 b)</i>	<i>Fonds pour les prestations dues au personnel</i>	<i>Plan d'assurance maladie Note 2 b)</i>	2009	2008
Ajustements au titre de prestations dues à la cessation de service afférentes à des exercices antérieurs	<i>Note 18 e)</i>						(72 204)		(72 204)	
Ajustement pour inscription initiale de terrains et bâtiments à l'actif	<i>Note 3</i>		4 142						4 142	
Réserves et soldes des fonds, en début d'exercice		50 000	76 339		72 605	8 519	(369 032)	31 459	(130 110)	(178 080)
Réserves et soldes des fonds, en fin d'exercice		50 000	100 439		95 110	6 897	(446 865)	34 433	(159 986)	(130 110)

État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

État II

	<i>Renvoi à une note ou à un tableau</i>	<i>Fonds de roulement et de garantie</i>	<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Fonds alimenté par le budget ordinaire de l'ONU</i>	<i>Fonds pour les programmes supplémentaires</i>	<i>Fonds pour les administrateurs auxiliaires</i> <i>Note 2 b)</i>	<i>Fonds pour les prestations dues au personnel</i>	<i>Plan d'assurance maladie</i> <i>Note 2 b)</i>	2009	2008
Actif										
Dépôts à vue et à terme	<i>Note 10</i>	49 974	172 452	0	117 423	6 815	1 519	34 433	382 615	342 127
Comptes débiteurs										
Contributions volontaires à recevoir	<i>Note 11</i>		49 613	496	38 257	89			88 455	81 585
Sommes dues par des organismes des Nations Unies	<i>Note 13</i>		3 083						3 083	3 131
Sommes dues par des agents d'exécution, net	<i>Note 6 a)</i>		2 216		509				2 725	346
Autres sommes à recevoir	<i>Note 14</i>	0	25 654						25 654	28 499
Autres éléments d'actif	<i>Note 15</i>	26	2 202						2 229	2 632
Terrains et bâtiments	<i>Note 21</i>		4 142						4 142	
Total, actif		50 000	259 362	496	156 189	6 905	1 519	34 433	508 903	458 320
Passif										
Contributions reçues d'avance			32 552						32 552	48 885
Engagements non réglés			84 564	34	61 034	8			145 639	120 482
Comptes créditeurs	<i>Note 17</i>	0	41 808	462	45		448 384	(0)	490 698	419 063
Total, passif		0	158 923	496	61 079	8	448 384	(0)	668 890	588 430
Réserves et soldes des fonds		50 000	100 439	(0)	95 110	6 897	(446 865)	34 433	(159 986)	(130 110)
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds		50 000	259 362	496	156 189	6 905	1 519	34 433	508 903	458 320

État des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

État III

	<i>Fonds de roulement et de garantie</i>	<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Fonds alimenté par le budget ordinaire de l'ONU</i>	<i>Fonds pour les programmes supplémentaires</i>	<i>Fonds pour les administrateurs auxiliaires</i>	<i>Fonds pour les prestations dues au personnel</i>	<i>Plan d'assurance maladie</i>	<i>Total</i>	
								2009	2008
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles									
Excédent (déficit) net des recettes sur les dépenses (état I)	(1 718)	(18 423)	0	49 144	(165)	(6 848)	2 973	24 963	31 811
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir		3 331	(496)	(9 967)	262			(6 870)	(14 271)
(Augmentation) diminution des autres comptes débiteurs	0	1 022		(509)				512	(624)
(Augmentation) diminution des autres éléments d'actif	227	176						404	(587)
(Augmentation) diminution au titre des terrains et bâtiments		(4 142)						(4 142)	
Augmentation (diminution) des contributions reçues d'avance		(16 333)		0				(16 333)	(8 164)
Augmentation (diminution) des engagements non réglés		12 791	34	12 366	(4)		(29)	25 158	12 443
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs	0	11 181	462			59 991		71 635	4 605
À déduire : Intérêts créditeurs	(1 733)						(562)	(2 295)	(7 093)
Ajustements de change	1 779							1 779	(4 289)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles	(1 445)	(10 398)	0	51 035	93	53 143	2 382	94 810	13 830
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement et de financement									
Intérêts créditeurs	1 733						562	2 295	7 093

	<i>Fonds de roulement et de garantie</i>	<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Fonds alimenté par le budget ordinaire de l'ONU</i>	<i>Fonds pour les programmes supplémentaires</i>	<i>Fonds pour les administrateurs auxiliaires</i>	<i>Fonds pour les prestations dues au personnel</i>	<i>Plan d'assurance maladie</i>	<i>Total</i>	
								2009	2008
Ajustements de change	(1 779)							(1 779)	4 289
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement et de financement	(46)						562	516	11 382
Flux de trésorerie provenant d'autres sources									
Annulation d'engagements afférents à des exercices antérieurs		10 134		1 941	8	1 140		13 223	16 159
Virements sur/à partir d'autres fonds	1 718	28 248		(28 580)	(1 465)	79		0	
Ajustements au titre de prestations dues à la cessation de service afférentes à des exercices antérieurs						(72 204)		(72 204)	
Ajustement pour inscription initiale de terrains et bâtiments à l'actif		4 142						4 142	
Flux nets de trésorerie provenant d'autres sources	1 718	42 524		(26 639)	(1 457)	(70 985)		(54 839)	16 159
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des dépôts à terme	228	32 126	0	24 396	(1 365)	(17 841)	2 944	40 488	41 371
Encaisse et dépôts à terme, en début d'exercice	49 746	140 326		93 028	8 180	19 360	31 488	342 127	300 756
Encaisse et dépôts à terme, en fin d'exercice	49 974	172 452	0	117 423	6 815	1 519	34 433	382 615	342 127

Contributions à l'ensemble des fonds, par programme, pour l'exercice clos le 31 décembre 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

Tableau 1 – rapport 1

<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Contributions en espèces</i>	<i>Contributions en nature</i>	Total
Opérations sur le terrain			
Afrique			
Ensemble de l'Afrique	54 784		54 784
<i>Afrique de l'Ouest</i>			
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest	12 625		12 625
Côte d'Ivoire	709		709
Ghana	112		112
Guinée	259		259
Libéria	5 431		5 431
Nigéria	8		8
Sénégal	100		100
Sierra Leone	767		767
Afrique de l'Ouest	20 012		20 012
<i>Afrique de l'Est et corne de l'Afrique</i>			
Ensemble de l'Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	16 300		16 300
Autres pays, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	190		190
Djibouti	543		543
Érythrée	1 044		1 044
Éthiopie	11 245		11 245
Kenya	35 927	760	36 687
Ouganda	12 409	460	12 868
Somalie	4 556		4 556
Soudan	18 035		18 035
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	100 250	1 219	101 469
<i>Afrique centrale et région des Grands Lacs</i>			
Afrique centrale et région des Grands Lacs	19 870		19 870
Burundi	29 094	555	29 650
Cameroun	933		933
Congo	3 245		3 245
Gabon	5		5
République centrafricaine	487		487
République démocratique du Congo	44 931	887	45 818
République-Unie de Tanzanie	12 290	249	12 539
Rwanda	4 469	131	4 600

<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Contributions en espèces</i>	<i>Contributions en nature</i>	Total
Tchad	51 749	953	52 702
Afrique centrale et région des Grands Lacs	167 074	2 775	169 849
<i>Afrique australe</i>			
Ensemble de l'Afrique australe	4 551		4 551
Afrique du Sud	433		433
Angola	183		183
Botswana	233		233
Malawi	50		50
Mozambique	80		80
Zambie	4 463		4 463
Zimbabwe	70		70
Afrique australe	10 063		10 063
Afrique	352 182	3 994	356 177
<i>Moyen-Orient et Afrique du Nord</i>			
Ensemble du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord	409		409
<i>Afrique du Nord</i>			
Ensemble de l'Afrique du Nord	1 716		1 716
Algérie	5 134		5 134
Jamahiriya arabe libyenne	1 310		1 310
Maroc	630		630
Mauritanie	132		132
Afrique du Nord	8 922		8 922
<i>Moyen-Orient</i>			
Ensemble du Moyen-Orient	9 572		9 572
Arabie saoudite	309		309
Égypte	1 720		1 720
Israël	91		91
Jordanie	216		216
Liban	167		167
République arabe syrienne	17		17
Yémen	7 953		7 953
Moyen-Orient	20 046		20 046
Afrique du Nord et Moyen-Orient	29 377		29 377

<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Contributions en espèces</i>	<i>Contributions en nature</i>	Total
Asie et Pacifique			
Ensemble de l'Asie et du Pacifique	4 448		4 448
<i>Asie du Sud</i>			
Bangladesh	5 534		5 534
Inde	1 871		1 871
Népal	8 048		8 048
Sri Lanka	5 620		5 620
Asie du Sud	21 073		21 073
<i>Asie de l'Est et Pacifique</i>			
Ensemble de l'Asie de l'Est et du Pacifique	10 800		10 800
Australie	153		153
Indonésie	658		658
Japon	1 128		1 128
Malaisie	1 305		1 305
Myanmar	7 616		7 616
Papouasie-Nouvelle-Guinée	24		24
Thaïlande	7 898		7 898
Asie de l'Est et Pacifique	29 581		29 581
<i>Asie du Sud-Ouest</i>			
Ensemble de l'Asie du Sud-Ouest	34 120		34 120
Afghanistan	45 484	300	45 784
Pakistan	9 243		9 243
République islamique d'Iran	6 856		6 856
Asie du Sud-Ouest	95 704	300	96 004
<i>Asie centrale</i>			
Ensemble de l'Asie centrale	2 500		2 500
Kazakhstan	100		100
Kirghizistan	178		178
Turkménistan	155		155
Asie centrale	2 933		2 933
Asie et Pacifique	153 739	300	154 039
Europe			
Ensemble de l'Europe	257		257
<i>Europe orientale</i>			
Ensemble de l'Europe orientale	6 239		6 239

<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Contributions en espèces</i>	<i>Contributions en nature</i>	Total
Arménie	632		632
Azerbaïdjan	1 260		1 260
Bélarus	650		650
Fédération de Russie	4 361		4 361
Géorgie	14 936		14 936
République de Moldova	746		746
Ukraine	683		683
Europe orientale	29 509		29 509
<i>Europe centrale</i>			
Europe centrale et États baltes	3 660		3 660
Chypre	53		53
Hongrie	389		389
Roumanie	192		192
Slovaquie	305		305
Turquie	114		114
Europe centrale	4 711		4 711
<i>Europe occidentale</i>			
Ensemble de l'Europe occidentale	5 200		5 200
Allemagne	603		603
Autriche	65		65
Belgique	517		517
Espagne	666		666
France	542		542
Grèce	121		121
Irlande	174		174
Italie	2 197		2 197
Malte	66		66
Royaume-Uni	510		510
Suède	21		21
Suisse	36		36
Europe occidentale	10 720		10 720
<i>Europe du Sud-Est</i>			
Ensemble de l'Europe du Sud-Est	12 701		12 701
Bosnie-Herzégovine	868		868
Croatie	845		845
Ex-République yougoslave de Macédoine	160		160
Monténégro	199		199

<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Contributions en espèces</i>	<i>Contributions en nature</i>	Total
Serbie	3 085		3 085
Europe du Sud-Est	17 858		17 858
Europe	63 054		63 054
Amériques			
Ensemble des Amériques	1 845		1 845
<i>Amérique du Sud septentrionale</i>			
Venezuela (bureau régional)	1 830		1 830
Colombie	353		353
Costa Rica	1 199		1 199
Équateur	6 915		6 915
Panama	634		634
Amérique du Sud septentrionale	10 930		10 930
<i>Amérique du Sud australe</i>			
Argentine (bureau régional)	942		942
Brésil	608		608
Amérique du Sud australe	1 550		1 550
<i>Amérique centrale et Mexique</i>			
Mexique (bureau régional)	340		340
Amérique centrale et Mexique	340		340
<i>Amérique du Nord et Caraïbes</i>			
États-Unis d'Amérique	296		296
Amérique du Nord et Caraïbes	296		296
Amériques	14 962		14 962
Ensemble des opérations sur le terrain	2 363		2 363
Opérations sur le terrain	615 678	4 294	619 972
<i>Programmes mondiaux</i>			
Direction exécutive et administration	75		75
Division des services de protection internationale	5 947		5 947
Division des systèmes d'information et des télécommunications	214		214
Division des relations extérieures	175		175
Département des opérations	12 613	192	12 805
Division de l'appui en cas d'urgence et de la gestion de l'approvisionnement	3 845	1 677	5 522
Division de la gestion des ressources humaines	1 100		1 100

<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Contributions en espèces</i>	<i>Contributions en nature</i>	Total
Ensemble des programmes mondiaux	25 242		25 242
Programmes mondiaux	49 210	1 869	51 079
<i>Siège</i>			
Division des services de protection internationale	351		351
Centre de services globaux		1 850	1 850
Ensemble du Siège	23 651		23 651
Siège	24 003	1 850	25 853
Réserve opérationnelle	30 029		30 029
Ensemble	304 850		304 850
Total, Fonds pour le programme annuel	1 023 769	8 013	1 031 782

**Contributions à l'ensemble des fonds, par programme,
pour l'exercice clos le 31 décembre 2009**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds alimenté par le budget ordinaire de l'ONU</i>	<i>Contributions en espèces</i>	<i>Contributions en nature</i>	Total
Siège	46 031		46 031
Total, Fonds alimenté par le budget ordinaire de l'ONU	46 031		46 031

**Contributions à l'ensemble des fonds, par programme,
pour l'exercice clos le 31 décembre 2009**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Tableau 1, rapport 1

<i>Fonds des administrateurs auxiliaires</i>	<i>Contributions en espèces</i>	<i>Contributions en nature</i>	Total
Programmes mondiaux	12 002		12 002
Total, Fonds des administrateurs auxiliaires	12 002		12 002

Contributions à l'ensemble des fonds, par programme, pour l'exercice clos le 31 décembre 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

Tableau 1, rapport 1

<i>Fonds pour les programmes supplémentaires</i>	<i>Contributions en espèces</i>	<i>Contributions en nature</i>	Total
Opérations sur le terrain			
Afrique			
<i>Afrique de l'Ouest</i>			
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest	884		884
Côte d'Ivoire	1 842		1 842
Gambie	146		146
Ghana	498		498
Guinée	937		937
Afrique de l'Ouest	4 305		4 305
<i>Afrique de l'Est et corne de l'Afrique</i>			
Ensemble de l'Afrique de l'Est et de la corne de l'Afrique	1 667		1 667
Djibouti	2 033		2 033
Éthiopie	9 476		9 476
Kenya	19 416	79	19 494
Ouganda	8 050	22	8 071
Somalie	17 706		17 706
Soudan	56 841	557	57 399
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	115 189	658	115 846
<i>Afrique centrale et région des Grands Lacs</i>			
Afrique centrale et région des Grands Lacs	2 051		2 051
Burundi	2 371	35	2 406
République centrafricaine	1 896		1 896
République démocratique du Congo	24 888	228	25 116
République-Unie de Tanzanie	14 803	212	15 016
Tchad	6 030		6 030
Afrique centrale et région des Grands Lacs	52 039	475	52 515
<i>Afrique australe</i>			
Zimbabwe	4 896		4 896
Afrique australe	4 896		4 896
Afrique	176 429	1 133	177 562

<i>Fonds pour les programmes supplémentaires</i>	<i>Contributions en espèces</i>	<i>Contributions en nature</i>	Total
<i>Moyen-Orient et Afrique du Nord</i>			
Ensemble du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord	1 330		1 330
<i>Afrique du Nord</i>			
Mauritanie	5 978		5 978
Sahara occidental	2 400		2 400
Afrique du Nord	8 378		8 378
<i>Moyen-Orient</i>			
Ensemble du Moyen-Orient	160 986		160 986
Iraq	44 349		44 349
Jordanie	5 260		5 260
Liban	2 528		2 528
République arabe syrienne	15 232		15 232
Yémen	14 162		14 162
Moyen-Orient	242 516		242 516
Moyen-Orient et Afrique du Nord	252 225		252 225
Asie et Pacifique			
<i>Asie du Sud</i>			
Sri Lanka	31 114	2 492	33 605
Asie du Sud	31 114	2 492	33 605
<i>Asie de l'Est et Pacifique</i>			
Myanmar	1 099		1 099
Asie de l'Est et Pacifique	1 099		1 099
<i>Asie du Sud-Ouest</i>			
Pakistan	117 456	632	118 088
Asie du Sud-Ouest	117 456	632	118 088
Asie et Pacifique	149 668	3 124	152 792
Europe			
<i>Europe orientale</i>			
Géorgie	16 660		16 660
Europe orientale	16 660		16 660
<i>Europe centrale</i>			
Turquie	540		540

<i>Fonds pour les programmes supplémentaires</i>	<i>Contributions en espèces</i>	<i>Contributions en nature</i>	Total
Europe centrale	540		540
<i>Europe du Sud-Est</i>			
Serbie	1 040		1 040
Europe du Sud-Est	1 040		1 040
Europe	18 239		18 239
Amériques			
<i>Amérique du Sud septentrionale</i>			
Colombie	20 925		20 925
Amérique du Sud septentrionale	20 925		20 92
Amériques	20 925		20 92
Opérations sur le terrain	617 486	4 257	621 743
Programmes mondiaux			
Division des services de protection internationale	47		47
Département des opérations	2 843		2 843
Autres programmes mondiaux	46 001		46 001
Programmes mondiaux	48 891		48 891
Ensemble	1 210		1 210
Total, Fonds pour les programmes supplémentaires	667 587	4 257	671 844

Contributions à l'ensemble des fonds, par programme, pour l'exercice clos le 31 décembre 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

Tableau 1, rapport 2

<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Contributions en espèces</i>	<i>Contributions en nature</i>	Total
Donateur			
<i>Donateurs gouvernementaux</i>			
Algérie	100		100
Allemagne	27 332	4 294	31 627
Andorre	64		64
Arabie saoudite	421		421
Australie	18 496		18 496
Autriche	2 071		2 071
Azerbaïdjan	20		20
Bahamas	2		2
Belgique	17 327		17 327
Bulgarie	7		7
Burundi	1		1
Canada	24 671		24 671
Chili	100		100
Chine	250		250
Chypre	76		76
Costa Rica	15		15
Croatie	24		24
Danemark	45 624		45 624
Émirats arabes unis	54		54
Équateur	85		85
Espagne	25 817		25 817
Estonie	139		139
États-Unis d'Amérique	298 237		298 237
Fédération de Russie	1 000		1 000
Finlande	20 782		20 782
France	17 508		17 508
Grèce	1 651		1 651
Hongrie	193	1 850	2 043
Inde	8		8
Irlande	9 228		9 228
Israël	50		50
Italie	9 513		9 513
Japon	82 029		82 029
Koweït	1 000		1 000

<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Contributions en espèces</i>	<i>Contributions en nature</i>	Total
Liechtenstein	287		287
Luxembourg	10 173		10 173
Malte	71		71
Maroc	500		500
Mexique	100		100
Monaco	157		157
Norvège	48 301	136	48 438
Nouvelle-Zélande	3 501		3 501
Oman	100		100
Pays-Bas	68 385		68 385
Philippines	2		2
Portugal	1 779		1 779
République de Corée	2 900		2 900
République tchèque	289		289
Roumanie	70		70
Royaume-Uni	35 925		35 925
Saint-Siège	20		20
Singapour	10		10
Slovaquie	14		14
Slovénie	40		40
Suède	81 049	55	81 104
Suisse	19 929	1 677	21 606
Thaïlande	20		20
Turquie	200		200
Uruguay	10		10
Donateurs gouvernementaux	877 728	8 013	885 741
Commission européenne	73 524		73 524
<i>Donateurs intergouvernementaux</i>			
Cour pénale internationale	69		69
Autorité intergouvernementale pour le développement	2 488		2 488
Initiative des pays des Grands Lacs dans la lutte contre le sida (GLIA)	2 816		2 816
Banque de développement du Conseil de l'Europe	487		487
Fonds de l'OPEP pour le développement international	1 142		1 142
Donateurs intergouvernementaux	7 002		7 002
<i>Donateurs du système des Nations Unies</i>			
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	47		47
Fonds de secours d'urgence	119		119

<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Contributions en espèces</i>	<i>Contributions en nature</i>	Total
Fonds commun pour la République démocratique du Congo	146		146
Fonds humanitaire commun pour le Soudan	1 131		1 131
Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires	16 056		16 056
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	3 633		3 633
Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine	1 452		1 452
Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix	1 532		1 532
Initiative Unité d'action des Nations Unies	430		430
Objectifs du Millénaire pour le développement	483		483
Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit	59		59
Programme alimentaire mondial	100		100
Donateurs du système des Nations Unies	25 189		25 189
<i>Donateurs privés</i>			
Donateurs privés en Allemagne	977		977
Donateurs privés en Arabie saoudite	2		2
Donateurs privés en Autriche	4		4
Donateurs privés en Australie	3 276		3 276
Donateurs privés en Azerbaïdjan	65		65
Donateurs privés au Canada	1 014		1 014
Donateurs privés en Chine	969		969
Donateurs privés à Chypre	11		11
Donateurs privés au Danemark	3		3
Donateurs privés aux Émirats arabes unis	373		373
Donateurs privés en Espagne	8 722		8 722
Donateurs privés aux États-Unis d'Amérique	9 685		9 685
Donateurs privés en Finlande	5		5
Donateurs privés en France	4		4
Donateurs privés en Grèce	414		414
Donateurs privés en Israël	98		98
Donateurs privés en Italie	4 641		4 641
Donateurs privés au Japon	5 100		5 100
Donateurs privés au Luxembourg	1		1
Donateurs privés en Malaisie	5		5
Donateurs privés aux Pays-Bas	1 374		1 374
Donateurs privés en Norvège	52		52
Donateurs privés au Portugal	791		791
Donateurs privés au Qatar	250		250

<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Contributions en espèces</i>	<i>Contributions en nature</i>	Total
Donateurs privés en République de Corée	124		124
Donateurs privés au Royaume-Uni	101		101
Donateurs privés en Serbie	220		220
Donateurs privés en Suède	463		463
Donateurs privés en Suisse	145		145
Donateurs privés en Thaïlande	1 430		1 430
Donateurs privés en Turquie	7		7
Donateurs privés	40 326		40 326
Total, Fonds pour le programme annuel	1 023 769	8 013	1 031 782

Contributions à l'ensemble des fonds, par programme, pour l'exercice clos le 31 décembre 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

Tableau 1, rapport 2

<i>Fonds alimenté par le budget ordinaire de l'ONU</i>	<i>Contributions en espèces</i>	<i>Contributions en nature</i>	Total
Donateur			
Organisation des Nations Unies	46 031		46 031
Total, Fonds alimenté par le budget ordinaire de l'ONU	46 031		46 031

Contributions à l'ensemble des fonds, par programme, pour l'exercice clos le 31 décembre 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

Tableau 1, rapport 2

<i>Fonds des administrateurs auxiliaires</i>	<i>Contributions en espèces</i>	<i>Contributions en nature</i>	Total
Donateur			
<i>Donateurs gouvernementaux</i>			
Allemagne	1 210		1 210
Australie	69		69
Autriche	177		177
Belgique	716		716
Canada	113		113
Danemark	898		898
Espagne	802		802
États-Unis d'Amérique	1 350		1 350
Finlande	867		867
France	8		8
Italie	1 597		1 597
Japon	421		421
Liechtenstein	147		147
Luxembourg	117		117
Norvège	930		930
Pays-Bas	1 334		1 334
République de Corée	28		28
Suède	701		701
Suisse	515		515
Donateurs gouvernementaux	12 002		12 002
Total, Fonds des administrateurs auxiliaires	12 002		12 002

Contributions à l'ensemble des fonds, par programme, pour l'exercice clos le 31 décembre 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

Tableau 1, rapport 2

<i>Fonds pour les programmes supplémentaires</i>	<i>Contributions en espèces</i>	<i>Contributions en nature</i>	Total
Donateur			
<i>Donateurs gouvernementaux</i>			
Allemagne	20 560	1 133	21 693
Andorre	21		21
Arabie saoudite	6 000		6 000
Australie	14 309		14 309
Belgique	5 798		5 798
Brésil	50		50
Canada	20 778		20 778
Croatie	7		7
Danemark	5 610		5 610
Émirats arabes unis	30 000		30 000
Espagne	12 920		12 920
Estonie	129		129
États-Unis d'Amérique	341 140		341 140
Fédération de Russie	3 000		3 000
Finlande	5 231		5 231
France	5 693		5 693
Grèce	100		100
Inde		2 492	2 492
Irlande	2 566	57	2 622
Italie	4 025	314	4 340
Japon	28 103		28 103
Liechtenstein	43		43
Luxembourg	787		787
Norvège	11 014	261	11 275
Oman	2 000		2 000
Pays-Bas	10 898		10 898
République de Corée	300		300
République tchèque	260		260
Roumanie	520		520
Royaume-Uni	6 073		6 073
Slovénie	70		70
Suède	26 081		26 081
Suisse	3 486		3 486

<i>Fonds pour les programmes supplémentaires</i>	<i>Contributions en espèces</i>	<i>Contributions en nature</i>	Total
Turquie	200		200
Donateurs gouvernementaux	567 774	4 257	572 031
Commission européenne	53 424		53 424
<i>Donateurs intergouvernementaux</i>			
Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies	165		165
Donateurs intergouvernementaux	165		165
<i>Donateurs du système des Nations Unies</i>			
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	1 777		1 777
Fonds central de lutte contre la grippe	2 970		2 970
Fonds de secours d'urgence	376		376
Fonds commun pour la République démocratique du Congo	2 516		2 516
Fonds humanitaire commun pour le Soudan	4 830		4 830
Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires	22 327		22 327
Programme des Nations Unies pour le développement	137		137
Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine	534		534
Objectifs du Millénaire pour le développement	373		373
Donateurs du système des Nations Unies	35 840		35 840
<i>Donateurs privés</i>			
Donateurs privés en Allemagne	936		936
Donateurs privés en Arabie saoudite	27		27
Donateurs privés en Australie	1 746		1 746
Donateurs privés au Canada	222		222
Donateurs privés en Chine	20		20
Donateurs privés en Espagne	486		486
Donateurs privés aux États-Unis	3 204		3 204
Donateurs privés en France	286		286
Donateurs privés en Grèce	1		1
Donateurs privés en Italie	855		855
Donateurs privés au Japon	1 678		1 678
Donateurs privés au Liechtenstein	36		36
Donateurs privés au Pakistan	192		192
Donateurs privés aux Pays-Bas	248		248
Donateurs privés au Portugal			

<i>Fonds pour les programmes supplémentaires</i>	<i>Contributions en espèces</i>	<i>Contributions en nature</i>	Total
Donateurs privés au Royaume-Uni	35		35
Donateurs privés au Sri Lanka	42		42
Donateurs privés en Suède	255		255
Donateurs privés en Suisse	117		117
Donateurs privés	10 385		10 385
Total, Fonds pour les programmes supplémentaires	667 587	4 257	671 844

État au 31 décembre 2009 des contributions non acquittées

(En milliers de dollars des États-Unis)

Tableau 2

<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	Total
Donateur							
<i>Donateurs gouvernementaux</i>							
Afrique du Sud					24		24
Algérie					60	100	160
Angola				256			256
Arabie saoudite	100					112	212
Bahamas						2	2
Belgique		45	71			7 261	7 378
Bénin				5			5
Canada				3			3
Chypre		50		51	2	2	105
Danemark				745		2 343	3 087
Djibouti		1					1
Émirats arabes unis						42	42
Équateur						85	85
Espagne		306	4	5	373	1 249	1 937
États-Unis d'Amérique			150			600	750
Grèce					65		65
Irlande			26	25	30	103	184
Islande				20			20
Italie			154	112		1 524	1 791
Jamahiriya arabe libyenne		100					100
Japon			18	19		18	55
Koweït					1 000		1 000
Lituanie		4					4
Luxembourg			59				59
Malte						71	71
Monténégro					5		5
Norvège						23	23
Pakistan			5				5
Pays-Bas		2	16	13	8	7	45
Portugal			1 318				1 318
République tchèque		11			3		14
Roumanie		7					7
Royaume-Uni		2	98	12	1 183	1 878	3 173
Slovénie		30	30				60

A/65/5/Add.5

<i>Fonds pour le programme annuel</i>	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total
Suède		188					188
Suisse						1 456	1 456
Donateurs gouvernementaux		845	1 949	1 265	2 752	16 878	23 689
Commission européenne	912	1 186	563	1 755	4 237	15 105	23 758
Donateurs intergouvernementaux							
Programme national multisectoriel de lutte			244	482			726
Conseil de l'Europe				1			1
Donateurs intergouvernementaux			244	483			727
<i>Donateurs du système des Nations Unies</i>							
Fonds des Nations Unies pour l'enfance				8		0	8
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida					35	100	134
Programme des Nations Unies pour le développement					19		19
Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine					96	62	158
Programme alimentaire mondial						100	100
Fonds du programme « Unis dans l'action »					63	56	119
Fonds de secours d'urgence						50	50
Donateurs du système des Nations Unies				8	213	368	588
<i>Donateurs privés</i>							
Donateurs privés aux Émirats arabes unis						12	12
Donateurs privés en Espagne					3	12	3
Donateurs privés				0	3	12	15
Total, Fonds pour le programme annuel	912	2 031	2 756	3 510	7 204	32 363	48 776

État au 31 décembre 2009 des contributions non acquittées

(En milliers de dollars des États-Unis)

Tableau 2

<i>Fonds alimenté par le budget ordinaire de l'ONU</i>	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total
<i>Donateur</i>							
Organisation des Nations Unies						496	496
Total, Fonds alimenté par le budget ordinaire de l'ONU						496	496

État au 31 décembre 2009 des contributions non acquittées

(En milliers de dollars des États-Unis)

Tableau 2

<i>Fonds des administrateurs auxiliaires</i>	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total
Donateur							
<i>Donateurs gouvernementaux</i>							
Allemagne						81	81
Suisse						8	8
Donateurs gouvernementaux						89	89
Total, Fonds des administrateurs auxiliaires						89	89

État au 31 décembre 2009 des contributions non acquittées

(En milliers de dollars des États-Unis)

Tableau 2

<i>Fonds pour les programmes supplémentaires</i>	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total
Donateur							
<i>Donateurs gouvernementaux</i>							
Arabie saoudite						1 000	1 000
Belgique						727	727
Danemark					400		400
Émirats arabes unis						14 800	14 800
Espagne		22		15	0	1 140	1 176
Estonie						66	66
États-Unis d'Amérique					239	1 210	1 449
Islande				79			79
Italie					907	502	1 409
Mauritanie				8			8
Roumanie					129		129
Royaume-Uni				41	1 069	218	1 327
Suède			1				1
Donateurs gouvernementaux		22	1	142	2 744	19 662	22 571
<i>Commission européenne</i>							
Commission européenne		122			2 833	12 799	15 755
Commission européenne		122			2 833	12 799	15 755
<i>Donateurs intergouvernementaux</i>							
Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies						165	165
Donateurs intergouvernementaux						165	165
<i>Donateurs du système des Nations Unies</i>							
Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires						107	107
Donateurs du système des Nations Unies						107	107
<i>Donateurs privés</i>							
Donateurs privés en Espagne					0	14	14
Donateurs privés					0	14	14
Total, Fonds pour les programmes supplémentaires		145	1	142	5 577	32 748	38 613

Crédits ouverts et dépenses au titre du budget-programme annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

Tableau 3

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		<i>Total</i>	<i>Solde</i>
	<i>Montant initial</i>	<i>Virements de crédits</i>	<i>Montant courant</i>	<i>Décaissements/ exécution des programmes</i>	<i>Engagements non réglés</i>		
Opérations sur le terrain							
Afrique							
<i>Afrique de l'Ouest</i>							
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest	13 197	5 157	18 354	4 058	288	4 345	14 009
Bénin	838	1 656	2 494	1 574	2	1 576	917
Côte d'Ivoire	5 892	6 238	12 130	5 976	132	6 108	6 022
Gambie	71	92	163	74		74	89
Ghana	5 032	5 411	10 443	4 901	100	5 001	5 442
Guinée	4 690	5 814	10 504	5 245	337	5 583	4 922
Guinée-Bissau		28	28				28
Libéria	5 415	12 192	17 608	10 966	102	11 068	6 540
Mali	96	108	204	76		76	128
Nigéria	2 466	2 945	5 412	2 641	31	2 672	2 739
Sénégal	6 191	6 991	13 181	6 669	193	6 862	6 319
Sierra Leone	4 001	4 850	8 851	4 367	110	4 477	4 374
Togo	461	1 194	1 656	1 016		1 016	640
Afrique de l'Ouest	48 351	52 676	101 028	47 562	1 296	48 858	52 170
<i>Afrique de l'Est et corne de l'Afrique</i>							
Ensemble de l'Afrique de l'Est et de la corne de l'Afrique							
Divers pays, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	12 400	680	13 080	312	48	360	12 721
Djibouti	3 270	5 533	8 803	4 585	289	4 874	3 929
Érythrée	3 199	4 179	7 378	3 841	50	3 890	3 488
Éthiopie	18 523	28 552	47 076	23 846	2 561	26 406	20 669
Kenya	49 154	54 926	104 080	45 136	7 391	52 527	51 553
Ouganda	16 147	24 113	40 260	20 564	1 218	21 783	18 478
Somalie	9 448	11 106	20 554	9 446	338	9 784	10 770
Soudan	19 095	29 383	48 477	26 323	1 898	28 221	20 256
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	131 236	158 472	289 708	134 052	13 793	147 845	141 863
<i>Afrique centrale et région des Grands Lacs</i>							
Divers pays d'Afrique centrale	12 000	7 460	19 460	5 674	1 089	6 763	12 697
Burundi	19 648	33 959	53 607	27 007	2 773	29 781	23 826

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		<i>Total</i>	<i>Solde</i>
	<i>Montant initial</i>	<i>Virements de crédits</i>	<i>Montant courant</i>	<i>Décaissements/ exécution des programmes</i>	<i>Engagements non réglés</i>		
Cameroun	3 181	11 674	14 855	9 258	140	9 398	5 456
Congo	4 307	8 456	12 764	7 083	863	7 945	4 818
Gabon	1 569	2 362	3 931	2 101	51	2 152	1 779
République centrafricaine	2 975	3 553	6 527	3 459	30	3 489	3 039
République démocratique du Congo	64 161	52 094	116 255	45 127	3 673	48 800	67 455
République-Unie de Tanzanie	20 997	29 636	50 632	23 238	1 359	24 597	26 036
Rwanda	5 272	13 261	18 533	10 059	902	10 961	7 572
Tchad	74 824	92 573	167 397	84 257	5 934	90 191	77 206
Afrique centrale et région des Grands Lacs	208 934	255 028	463 961	217 262	16 814	234 076	229 885
<i>Afrique australe</i>							
Ensemble de l'Afrique australe	4 300	3 180	7 480	2 033	236	2 269	5 211
Afrique du Sud	7 256	8 168	15 425	7 853	3	7 856	7 568
Angola	3 779	5 964	9 743	4 393	294	4 687	5 055
Botswana	1 310	2 510	3 820	2 193	1	2 194	1 626
Malawi	2 234	2 734	4 967	2 342	14	2 356	2 612
Mozambique	1 991	2 931	4 922	2 581	6	2 587	2 335
Namibie	1 897	2 544	4 441	2 463		2 463	1 978
Zambie	5 434	16 251	21 685	11 486	421	11 906	9 778
Zimbabwe	2 109	2 665	4 774	2 400	126	2 526	2 249
Afrique australe	30 310	46 946	77 256	37 744	1 101	38 845	38 411
Afrique	418 832	513 122	931 953	436 619	33 004	469 623	462 330
Moyen-Orient et Afrique du Nord							
<i>Afrique du Nord</i>							
Ensemble de l'Afrique du Nord							
Algérie	4 900	10 638	15 538	6 897	2 989	9 886	5 652
Jamahiriya arabe libyenne	1 315	4 327	5 642	4 029	0	4 029	1 613
Maroc	1 335	1 523	2 858	1 251	13	1 263	1 595
Mauritanie	907	1 448	2 355	1 264	17	1 281	1 074
Sahara occidental		5	5	(116)	116	0	5
Tunisie	406	470	876	372	24	396	481
Afrique du Nord	8 864	18 412	27 276	13 697	3 159	16 855	10 420
<i>Moyen-Orient</i>							
Ensemble du Moyen-Orient							
Arabie saoudite	2 286	2 340	4 627	2 146	63	2 209	2 418

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		<i>Total</i>	<i>Solde</i>
	<i>Montant initial</i>	<i>Virements de crédits</i>	<i>Montant courant</i>	<i>Décaissements/ exécution des programmes</i>	<i>Engagements non réglés</i>		
Égypte	5 127	6 148	11 274	5 449	28	5 477	5 798
Émirats arabes unis	3 292	2 166	5 458	1 905		1 905	3 553
Iraq	632	779	1 411	(2 134)	2 777	643	768
Israël	723	2 363	3 086	2 043		2 043	1 043
Jordanie	1 666	2 176	3 842	1 595	274	1 870	1 972
Liban	3 512	3 186	6 698	2 870		2 870	3 828
Moyen-Orient	25 894	44 733	70 627	30 569	5 250	35 819	34 808
République arabe syrienne	1 868	1 985	3 853	1 676	190	1 866	1 987
Yémen	6 788	22 640	29 428	14 371	1 918	16 290	13 138
Moyen-Orient et Afrique du Nord	34 758	63 145	97 903	44 266	8 409	52 675	45 228
Asie et Pacifique							
<i>Asie du Sud</i>							
Ensemble de l'Asie du Sud		100	100				100
Bangladesh	4 599	6 809	11 409	5 653	746	6 399	5 009
Inde	3 859	5 146	9 005	4 489	18	4 508	4 497
Népal	8 893	12 539	21 432	9 689	509	10 198	11 234
Sri Lanka	15 038	5 755	20 794	4 360	922	5 282	15 512
Asie du Sud	32 390	30 349	62 739	24 192	2 195	26 387	36 353
<i>Asie de l'Est et Pacifique</i>							
Divers pays d'Asie de l'Est	1 172	333	1 505	142	12	154	1 351
Australie	1 182	1 426	2 608	1 184	6	1 190	1 418
Cambodge	1 080	1 106	2 187	1 027	25	1 052	1 134
Chine	5 425	4 890	10 314	3 968	40	4 008	6 306
Indonésie	2 482	3 508	5 990	2 726	108	2 834	3 156
Japon	3 068	4 628	7 697	4 454	56	4 509	3 187
Malaisie	5 507	6 752	12 259	6 204	114	6 318	5 941
Mongolie	216	550	766	445	42	487	278
Myanmar	6 463	8 875	15 339	8 071	439	8 510	6 829
Papouasie-Nouvelle-Guinée	987	1 197	2 184	1 082	92	1 173	1 011
Philippines	198	683	882	558	4	561	320
République de Corée	1 174	1 033	2 208	881	21	902	1 306
Thaïlande	12 011	18 799	30 810	13 856	521	14 377	16 433
Timor-Leste	276	245	521	183	20	203	317
Viet Nam	493	465	958	395		395	563
Asie de l'Est et Pacifique	41 735	54 491	96 226	45 174	1 500	46 674	49 552

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		<i>Total</i>	<i>Solde</i>
	<i>Montant initial</i>	<i>Virements de crédits</i>	<i>Montant courant</i>	<i>Décaissements/ exécution des programmes</i>	<i>Engagements non réglés</i>		
<i>Asie du Sud-Ouest</i>							
Ensemble de l'Asie du Sud-Ouest	413	1 688	2 101	388	31	419	1 682
Afghanistan	50 595	57 364	107 960	48 799	3 135	51 934	56 026
Pakistan	18 885	24 002	42 887	18 320	1 708	20 028	22 858
République islamique d'Iran	12 273	16 576	28 850	13 242	2 272	15 514	13 335
Asie du Sud-Ouest	82 166	99 630	181 797	80 750	7 145	87 895	93 902
<i>Asie centrale</i>							
Ensemble de l'Asie centrale		89	89	46	6	52	36
Kazakhstan	2 321	2 348	4 669	1 918	46	1 964	2 705
Kirghizistan	1 234	1 455	2 689	1 351		1 351	1 338
Ouzbékistan	100	159	259	159		159	100
Tadjikistan	407	628	1 035	615		615	420
Turkménistan	490	706	1 196	700		700	496
Asie centrale	4 553	5 383	9 936	4 789	52	4 841	5 094
Asie et Pacifique	160 844	189 854	350 698	154 904	10 893	165 797	184 901
Europe							
<i>Europe orientale</i>							
Ensemble de l'Europe orientale	50	836	886	541	2	543	343
Arménie	1 265	1 821	3 087	1 690	39	1 728	1 358
Azerbaïdjan	3 096	4 186	7 282	4 164		4 164	3 118
Bélarus	939	1 718	2 657	1 342	104	1 446	1 211
Fédération de Russie	12 448	12 722	25 170	11 087	210	11 296	13 874
Géorgie	4 711	34 347	39 058	16 247	403	16 651	22 407
République de Moldova	453	1 498	1 951	1 018	149	1 167	784
Ukraine	2 931	4 399	7 330	3 449	0	3 449	3 881
Europe orientale	25 892	61 528	87 420	39 537	907	40 444	46 977
<i>Europe centrale</i>							
Divers pays d'Europe centrale	210	100	310	49	8	57	253
Bulgarie	708	827	1 535	797		797	738
Chypre	812	922	1 735	825		825	910
Hongrie	2 369	3 280	5 650	3 131	11	3 142	2 508
Pologne	719	713	1 432	565		565	867
République tchèque	367	446	813	370		370	443
Roumanie	797	1 171	1 968	987	2	989	979
Slovaquie	470	792	1 261	569		569	692

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		<i>Total</i>	<i>Solde</i>
	<i>Montant initial</i>	<i>Virements de crédits</i>	<i>Montant courant</i>	<i>Décaissements/ exécution des programmes</i>	<i>Engagements non réglés</i>		
Slovénie	184	170	354	64		64	290
Turquie	6 060	6 450	12 510	5 758	16	5 774	6 736
Europe centrale	12 696	14 871	27 567	13 116	36	13 152	14 415
<i>Europe occidentale</i>							
Allemagne	2 384	2 192	4 575	2 013		2 013	2 563
Autriche	955	1 009	1 965	945	4	949	1 016
Belgique	3 805	6 377	10 182	5 690	223	5 913	4 268
Espagne	930	1 595	2 525	1 305	4	1 309	1 215
France	2 603	3 086	5 689	2 818	49	2 867	2 822
Grèce	1 113	1 281	2 394	1 207	19	1 226	1 168
Irlande	672	856	1 528	626		626	902
Italie	3 162	5 346	8 508	4 334	105	4 438	4 070
Malte	39	373	412	301	7	308	104
Portugal	45	91	136	90		90	46
Royaume-Uni	1 658	1 639	3 297	1 415	33	1 448	1 849
Suède	1 831	1 685	3 516	1 515		1 515	2 001
Suisse	651	741	1 392	662	17	680	713
Europe occidentale	19 848	26 272	46 120	22 921	462	23 383	22 737
<i>Europe du Sud-Est</i>							
Albanie	673	635	1 308	599		599	709
Bosnie-Herzégovine	5 584	6 103	11 688	5 667	180	5 848	5 840
Croatie	2 822	3 636	6 458	3 216		3 216	3 242
Ex-République yougoslave de Macédoine	2 698	3 047	5 746	2 719	16	2 735	3 011
Monténégro	2 348	2 564	4 912	2 455	3	2 458	2 454
Serbie	20 316	24 229	44 545	21 432	97	21 529	23 016
Europe du Sud-Est	34 441	40 215	74 656	36 088	296	36 384	38 272
Europe	92 877	142 886	235 763	111 662	1 700	113 363	122 400
Amériques							
<i>Amérique du Sud septentrionale</i>							
Venezuela (bureau régional)	3 633	4 255	7 888	4 180	21	4 201	3 687
Équateur	5 949	11 096	17 045	10 933	5	10 939	6 106
Colombie	387	659	1 046	395	154	549	497
Costa Rica	2 423	2 906	5 329	2 717	1	2 718	2 611
Panama	1 149	2 691	3 840	2 422	17	2 439	1 401
Amérique du Sud septentrionale	13 541	21 607	35 149	20 647	198	20 845	14 303

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		<i>Total</i>	<i>Solde</i>
	<i>Montant initial</i>	<i>Virements de crédits</i>	<i>Montant courant</i>	<i>Décaissements/ exécution des programmes</i>	<i>Engagements non réglés</i>		
<i>Amérique du Sud australe</i>							
Argentine (bureau régional)	3 048	3 940	6 988	3 495	13	3 508	3 480
Brésil	3 151	3 004	6 155	2 883		2 883	3 272
Amérique du Sud australe	6 199	6 944	13 143	6 378	13	6 391	6 752
<i>Amérique centrale et Mexique</i>							
Mexique (bureau régional)	2 289	1 959	4 249	1 690		1 690	2 558
Cuba	268	268	536	209		209	327
Amérique centrale et Mexique	2 557	2 227	4 785	1 899		1 899	2 885
<i>Amérique du Nord et Caraïbes</i>							
Canada	1 858	1 502	3 359	1 440		1 440	1 920
États-Unis d'Amérique	4 096	3 829	7 925	3 809	1	3 809	4 116
Amérique du Nord et Caraïbes	5 954	5 331	11 285	5 248	1	5 249	6 035
Amériques	28 252	36 109	64 361	34 173	212	34 385	29 976
Opérations sur le terrain	735 562	945 116	1 680 678	781 624	54 219	835 843	844 836
Programmes mondiaux							
Direction exécutive et administration	864	617	1 481	345	87	432	1 049
Division des services de protection internationale	6 793	15 812	22 605	10 274	336	10 610	11 995
Division des systèmes d'information et des télécommunications	6 690	5 844	12 534	2 308	3 119	5 427	7 107
Division des relations extérieures	19 034	25 136	44 170	22 273	1 533	23 806	20 364
Département des opérations	20 790	35 431	56 221	22 789	736	23 525	32 696
Division de l'appui en cas d'urgence et de la gestion de l'approvisionnement	7 137	12 136	19 273	551	10 701	11 252	8 021
Division de la gestion des ressources humaines	11 462	36 688	48 149	32 169	1 973	34 142	14 008
Division des finances et de l'administration	150	0	150				150
Programmes mondiaux	72 921	131 663	204 584	90 708	18 486	109 194	95 390
Siège							
Direction exécutive et administration	10 903	16 089	26 992	15 527	523	16 050	10 942
Division des services de protection internationale	10 593	12 070	22 663	11 750	53	11 803	10 860
Division des systèmes d'information et des télécommunications	16 251	18 727	34 978	16 614	1 850	18 464	16 514
Division des relations extérieures	9 537	7 114	16 651	6 749	240	6 989	9 661
Département des opérations	28 919	26 778	55 697	26 169	18	26 188	29 509

<i>Budget-programme annuel</i>	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		<i>Total</i>	<i>Solde</i>
	<i>Montant initial</i>	<i>Virements de crédits</i>	<i>Montant courant</i>	<i>Décaissements/ exécution des programmes</i>	<i>Engagements non réglés</i>		
Division de l'appui en cas d'urgence et de la gestion de l'approvisionnement	3 708	6 331	10 039	5 805	25	5 830	4 209
Division de la gestion des ressources humaines	12 057	6 750	18 807	6 062	152	6 214	12 592
Division des finances et de l'administration	17 839	9 240	27 079	20	7 955	7 975	19 104
Centre de services globaux		17 434	17 434	15 611	1 019	16 630	804
Conseil du personnel	400	806	1 207	790		790	417
Siège	110 206	121 339	231 546	105 097	11 835	116 932	114 613
Réserve opérationnelle	145 345	36 311	181 657				181 657
Ensemble				(24)	24		
Total, Fonds pour le programme annuel	1 064 034	1 234 430	2 298 464	977 405	84 564	1 061 969	1 236 495

Fonds pour les programmes supplémentaires : fonds disponibles au 31 décembre 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

Tableau 4

<i>Fonds pour les programmes supplémentaires</i>	<i>Dépenses</i>			<i>Total</i>	<i>Solde</i>
	<i>Fonds disponibles</i>	<i>Décaissements/ exécution des programmes</i>	<i>Engagements non réglés</i>		
Opérations sur le terrain					
Afrique					
Afrique de l'Ouest					
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest	906	267	3	269	637
Côte d'Ivoire	2 192	1 255	376	1 631	561
Gambie	156	156		156	
Ghana	584	513	70	584	
Guinée	1 087	958	129	1 087	
Libéria	275	(0)		(0)	275
Sénégal	2 142	2 125	17	2 142	
Afrique de l'Ouest	7 342	5 274	595	5 869	1 473
<i>Afrique de l'Est et corne de l'Afrique</i>					
Ensemble de l'Afrique de l'Est et de la corne de l'Afrique	172				172
Djibouti	2 070	1 503	68	1 571	499
Éthiopie	12 975	11 251	1 724	12 975	0
Kenya	33 498	18 450	4 612	23 062	10 436
Ouganda	13 222	12 417	376	12 793	429
Somalie	19 941	12 390	929	13 319	6 622
Soudan	72 539	58 622	2 772	61 394	11 145
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	154 418	114 634	10 481	125 114	29 303
<i>Afrique centrale et région des Grands Lacs</i>					
Afrique centrale et région des Grands Lacs	1 555				1 555
Burundi	4 921	4 366	555	4 921	(0)
Cameroun	10	10		10	
République centrafricaine	2 913	2 160	70	2 230	683
République démocratique du Congo	25 962	22 470	2 498	24 968	993
République-Unie de Tanzanie	18 612	17 529	1 010	18 539	73
Rwanda	19	19		19	
Tchad	7 360	6 307	47	6 353	1 007
Afrique centrale et région des Grands Lacs	61 353	52 861	4 180	57 041	4 312
<i>Afrique australe</i>					
Afrique du Sud	1 214	1 214		1 214	

<i>Fonds pour les programmes supplémentaires</i>	<i>Dépenses</i>				<i>Solde</i>
	<i>Fonds disponibles</i>	<i>Décaissements/ exécution des programmes</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Total</i>	
Botswana	165	165		165	
Mozambique	114	114		114	
Zambie	110	8		8	102
Zimbabwe	3 674	1 838	204	2 042	1 632
Afrique australe	5 277	3 338	204	3 542	1 734
Afrique	228 389	176 106	15 460	191 566	36 823
Moyen-Orient et Afrique du Nord					
Ensemble du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord	1 514				1 514
<i>Afrique du Nord</i>					
Ensemble de l'Afrique du Nord	777	742	35	777	
Algérie	211	211		211	
Jamahiriya arabe libyenne	28	28		28	
Mauritanie	7 026	6 579	322	6 900	126
Maroc	314	314		314	
Sahara occidental	3 841	3 334	328	3 662	178
Tunisie	252	252		252	
Afrique du Nord	12 450	11 461	685	12 146	304
<i>Moyen-Orient</i>					
Ensemble du Moyen-Orient	23 166	1 576	13	1 590	21 577
Arabie saoudite	215	215		215	
Égypte	2 429	2 429		2 429	
Émirats arabes unis	79	79		79	
Iraq	88 754	81 229	7 526	88 754	
Jordanie	38 969	37 856	1 039	38 895	75
Liban	6 205	6 183		6 183	22
République arabe syrienne	95 579	88 320	7 259	95 579	1
Yémen	15 412	12 751	1 577	14 328	1 084
Moyen-Orient	270 809	230 638	17 413	248 051	22 758
Moyen-Orient et Afrique du Nord	284 773	242 099	18 098	260 197	24 576
Asie et Pacifique					
<i>Asie du Sud</i>					
Bangladesh	117	55	62	117	
Sri Lanka	33 605	27 185	2 182	29 367	4 238
Asie du Sud	33 723	27 240	2 244	29 485	4 238

<i>Fonds pour les programmes supplémentaires</i>	<i>Dépenses</i>			<i>Total</i>	<i>Solde</i>
	<i>Fonds disponibles</i>	<i>Décaissements/ exécution des programmes</i>	<i>Engagements non réglés</i>		
<i>Asie de l'Est et Pacifique</i>					
Chine	34				34
Malaisie	63	63		63	
Myanmar	2 285	1 934	34	1 968	317
Asie de l'Est et Pacifique	2 382	1 997	34	2 032	351
<i>Asie du Sud-Ouest</i>					
Pakistan	121 094	79 690	23 874	103 564	17 531
République islamique d'Iran		672	29	701	(0)
Asie du Sud-Ouest	121 795	80 362	23 903	104 264	17 531
Asie et Pacifique	157 900	109 599	26 181	135 780	22 119
Europe					
<i>Europe orientale</i>					
Fédération de Russie	124	124		124	
Géorgie		16 505	1 194	17 699	2 575
République de Moldova	29	29		29	
Europe orientale	20 427	16 659	1 194	17 852	2 575
<i>Europe centrale</i>					
Slovaquie		3		3	
Turquie	1 450	1 450		1 450	
Europe centrale	1 453	1 453		1 453	
<i>Europe du Sud-Est</i>					
Croatie		200		200	
Serbie	1 668	1 662	6	1 668	
Europe du Sud-Est	1 868	1 861	6	1 868	
Europe	23 748	19 973	1 200	21 173	2 575
Amériques					
<i>Amérique du Sud septentrionale</i>					
Colombie	23 004	17 552	12	17 565	5 440
Amérique du Sud septentrionale	23 004	17 552	12	17 565	5 440
<i>Amérique du Sud australe</i>					
Argentine (bureau régional)	1 047	1 047		1 047	

<i>Fonds pour les programmes supplémentaires</i>	<i>Dépenses</i>			<i>Total</i>	<i>Solde</i>
	<i>Fonds disponibles</i>	<i>Décaissements/ exécution des programmes</i>	<i>Engagements non réglés</i>		
Brésil	1 008	1 005	3	1 008	
Amérique du Sud australe	2 055	2 052	3	2 055	
Amériques	25 060	19 604	15	19 620	5 440
Opérations sur le terrain	719 869	567 381	60 954	628 336	91 533
Programmes mondiaux					
Division des services de protection internationale	349	321	28	349	
Département des opérations	4 962	2 526	52	2 578	2 384
Programmes mondiaux	5 311	2 848	80	2 927	2 384
Siège					
Département des opérations	3 144	3 144		3 144	
Division des finances et de l'administration	(32)	(32)		(32)	
Siège	3 112	3 112		3 112	
Ensemble	1 193				1 193
Total, Fonds pour les programmes supplémentaires	729 485	573 341	61 034	634 375	95 110

État au 31 décembre 2009 des engagements, réglés ou non réglés, au titre de projets afférents à des exercices antérieurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

Tableau 5

<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Engagements non réglés au 1^{er} janvier 2009</i>	<i>Paiements effectués en 2009</i>	<i>Engagements annulés en 2009</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2009</i>
Opérations sur le terrain				
Afrique				
<i>Afrique de l'Ouest</i>				
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest	101	61	39	
Bénin	26	25	1	
Côte d'Ivoire	202	121	82	
Ghana	181	181	0	
Guinée	118	63	55	
Libéria	690	523	167	
Nigéria	4	(5)	9	
Sénégal	42	38	5	
Sierra Leone	415	409	7	
Afrique de l'Ouest	1 779	1 415	364	
<i>Afrique de l'Est et corne de l'Afrique</i>				
Divers pays, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	83	69	13	
Djibouti	233	177	56	
Érythrée	211	211		
Éthiopie	2 338	2 260	70	8
Kenya	3 808	2 644	1 163	
Ouganda	423	380	42	
Somalie	480	311	169	
Soudan	1 539	1 094	259	186
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	9 114	7 147	1 772	194
<i>Afrique centrale et région des Grands Lacs</i>				
Divers pays d'Afrique centrale	780	722	59	
Burundi	909	829	80	
Cameroun	404	400	4	
Congo	169	124	45	
République centrafricaine	33	0	33	
République démocratique du Congo	1 454	1 353	101	
République-Unie de Tanzanie	1 080	798	281	
Rwanda	161	52	108	

<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Engagements non réglés au 1^{er} janvier 2009</i>	<i>Paiements effectués en 2009</i>	<i>Engagements annulés en 2009</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2009</i>
Tchad	11 178	8 011	3 077	90
Afrique centrale et région des Grands Lacs	16 168	12 288	3 789	90
<i>Afrique australe</i>				
Ensemble de l'Afrique australe	330	321	9	
Afrique du Sud	14	(20)	34	
Angola	35	14	22	
Botswana	58	(4)	62	
Malawi	4	(0)	4	
Mozambique	6	2	4	
Namibie	10	6	5	
Zambie	104	94	10	
Zimbabwe	248	248		
Afrique australe	810	660	150	
Afrique	27 871	21 510	6 076	285
Moyen-Orient et Afrique du Nord				
<i>Afrique du Nord</i>				
Algérie	308	302	6	
Jamahiriya arabe libyenne	50	33	17	
Maroc	120	114	7	
Mauritanie	64	64	1	
Sahara occidental	111	111		
Afrique du Nord	653	624	30	
<i>Moyen-Orient</i>				
Arabie saoudite	285	64	221	
Égypte	69	67	2	
Émirats arabes unis	12	11	1	
Iraq	1 352	1 276	76	
Israël	3	0	3	
Jordanie	251	242	8	
République arabe syrienne	14	14		
Yémen	1 332	1 292	40	
Moyen-Orient	3 318	2 966	352	
Moyen-Orient et Afrique du Nord	3 971	3 590	382	
Asie et Pacifique				
<i>Asie du Sud</i>				
Bangladesh	318	298	20	

<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Engagements non réglés au 1^{er} janvier 2009</i>	<i>Paiements effectués en 2009</i>	<i>Engagements annulés en 2009</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2009</i>
Inde	56	53	4	
Népal	600	597	3	
Sri Lanka	2 055	1 630	425	
Asie du Sud	3 030	2 578	452	
<i>Asie de l'Est et Pacifique</i>				
Australie	11	10	1	
Cambodge	8	8	1	
Chine	41	34	7	
Indonésie	25	24	2	
Japon	39	26	14	
Malaisie	107	94	13	
Myanmar	210	210	1	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	37	37		
Philippines	1	(0)	1	
République de Corée	11	10	1	
Thaïlande	412	409	3	
Timor-Leste	14	13	1	
Viet Nam	215	215		
Asie de l'Est et Pacifique	1 132	1 088	44	
<i>Asie du Sud-Ouest</i>				
Ensemble de l'Asie du Sud-Ouest	664	334	331	
Afghanistan	1 878	1 659	219	
Pakistan	1 772	1 735	37	
République islamique d'Iran	127	113	13	
Asie du Sud-Ouest	4 441	3 841	600	
<i>Asie centrale</i>				
Kazakhstan	4	0	4	
Kirghizistan	1	(0)	1	
Turkménistan	123	123		
Asie centrale	127	122	4	
Asie et Pacifique	8 731	7 629	1 101	
Europe				
<i>Europe orientale</i>				
Ensemble de l'Europe orientale	7	7		
Arménie	2	2		
Azerbaïdjan	4	3	1	

<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Engagements non réglés au 1^{er} janvier 2009</i>	<i>Paiements effectués en 2009</i>	<i>Engagements annulés en 2009</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2009</i>
Fédération de Russie	407	395	12	
Géorgie	391	391		
République de Moldova	9	9		
Ukraine	(1)	(1)		
Europe orientale	820	807	13	
<i>Europe centrale</i>				
Divers pays d'Europe centrale	3	3		
Hongrie	27	27		
Pologne	2	(1)	2	
Slovaquie	13	9	4	
Europe centrale	45	39	6	
<i>Europe occidentale</i>				
Allemagne	4	4		
Belgique	147	133	14	
France	24	23	1	
Italie	30	29	1	
Malte	3	3		
Suisse	10	10		
Royaume-Uni	31	26	5	
Europe occidentale	248	228	20	
<i>Europe du Sud-Est</i>				
Albanie	10	9	1	
Bosnie-Herzégovine	79	68	11	
Ex-République yougoslave de Macédoine	121	120	1	
Monténégro	63	63		
Serbie	140	139	1	
Europe du Sud-Est	413	399	14	
Europe	1 526	1 473	53	
Amériques				
<i>Amérique du Sud septentrionale</i>				
Venezuela (bureau régional)	97	40	57	
Colombie	18	18		
Équateur	264	132	132	
Panama	40	38	1	
Amérique du Sud septentrionale	419	229	190	

<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Engagements non réglés au 1^{er} janvier 2009</i>	<i>Paiements effectués en 2009</i>	<i>Engagements annulés en 2009</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2009</i>
<i>Amérique du Sud australe</i>				
Argentine (bureau régional)	33	29	4	
Amérique du Sud australe	33	29	4	
<i>Amérique du Nord et Caraïbes</i>				
Canada	6	6		
Amérique du Nord et Caraïbes	6	6		
Amériques	457	263	194	
Opérations sur le terrain	42 556	34 466	7 806	285
<i>Programmes mondiaux</i>				
Direction exécutive et administration	40	34	6	
Division des services de protection internationale	710	606	68	36
Division des systèmes d'information et des télécommunications	2 742	2 623	73	47
Division des relations extérieures	1 011	951	57	3
Département des opérations	867	755	50	62
Division de l'appui en cas d'urgence et de la gestion de l'approvisionnement	9 715	9 537	178	
Division de la gestion des ressources humaines	181	132	45	5
Division des finances et de l'administration	4	4		
Programmes mondiaux	15 269	14 640	477	152
<i>Siège</i>				
Direction exécutive et administration	655	515	86	54
Division des services de protection internationale	19	18	1	
Division des systèmes d'information et des télécommunications	1 035	947	61	27
Division des relations extérieures	333	262	23	49
Département des opérations	79	79		
Division de l'appui en cas d'urgence et de la gestion de l'approvisionnement	9	3	6	
Division de la gestion des ressources humaines	113	56		58
Division des finances et de l'administration	8 525	6 701	1 652	171
Centre de services globaux	3 129	3 106	23	
Ensemble du siège	49	49		
Siège	13 947	11 738	1 851	358
Total, Fonds pour le programme annuel	71 773	60 844	10 134	795

<i>Fonds pour les programmes supplémentaires</i>	<i>Engagements non réglés au 1^{er} janvier 2009</i>	<i>Paiements effectués en 2009</i>	<i>Engagements annulés en 2009</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2009</i>
Opérations sur le terrain				
Afrique				
<i>Afrique de l'Ouest</i>				
Côte d'Ivoire	30	12	18	
Libéria	59	53	6	
Sénégal	129	129		
Afrique de l'Ouest	218	194	24	
<i>Afrique de l'Est et corne de l'Afrique</i>				
Djibouti	361	352	10	
Éthiopie	588	581	7	
Kenya	844	795	49	
Ouganda	639	619	19	
Somalie	2 413	2 376	37	
Soudan	3 147	2 254	893	
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	7 991	6 977	1 014	
<i>Afrique centrale et région des Grands Lacs</i>				
Burundi	1 386	1 330	56	
République centrafricaine	127	123	3	
République démocratique du Congo	4 425	4 334	91	
République-Unie de Tanzanie	1 461	1 360	100	
Rwanda	46	46		
Tchad	1 311	1 095	216	
Afrique centrale et région des Grands Lacs	8 755	8 288	466	
<i>Afrique australe</i>				
Afrique du Sud	8	8		
Malawi	34	34		
Zambie	61	25	36	
Zimbabwe	31	31		
Afrique australe	134	98	36	
Afrique	17 098	15 558	1 540	
Moyen-Orient et Afrique du Nord				
<i>Afrique du Nord</i>				
Ensemble de l'Afrique du Nord	40	40		
Algérie	227	227		
Mauritanie	82	14	69	

<i>Fonds pour les programmes supplémentaires</i>	<i>Engagements non réglés au 1^{er} janvier 2009</i>	<i>Paiements effectués en 2009</i>	<i>Engagements annulés en 2009</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2009</i>
Sahara occidental	24		24	
Afrique du Nord	373	281	92	
<i>Moyen-Orient</i>				
Ensemble du Moyen-Orient	2 124	2 117	7	
Iraq	4 527	4 525	2	
Jordanie	9 520	9 434	87	
République arabe syrienne	9 812	9 728	84	
Yémen	284	273	12	
Moyen-Orient	26 268	26 076	192	
Moyen-Orient et Afrique du Nord	26 641	26 357	284	
Asie et Pacifique				
<i>Asie du Sud</i>				
Bangladesh	78	78		
Népal	16	16		
Sri Lanka	131	61	70	
Asie du Sud	225	155	70	
<i>Asie de l'Est et Pacifique</i>				
Myanmar	9	8	1	
Asie de l'Est et Pacifique	9	8	1	
<i>Asie du Sud-Ouest</i>				
Pakistan	4 379	4 378	1	
République islamique d'Iran	3	0	2	
Asie du Sud-Ouest	4 382	4 378	4	
Asie et Pacifique	4 615	4 541	74	
Europe				
<i>Europe orientale</i>				
Fédération de Russie	5	5		
Géorgie	160	160		
Europe orientale	165	165		
Europe	165	165		
Amériques				
<i>Amérique du Sud australe</i>				
Argentine (bureau régional)	6	6	0	

<i>Fonds pour les programmes supplémentaires</i>	<i>Engagements non réglés au 1^{er} janvier 2009</i>	<i>Paiements effectués en 2009</i>	<i>Engagements annulés en 2009</i>	<i>Engagements non réglés au 31 décembre 2009</i>
Brésil	10	(5)	15	
Amérique du Sud australe	16	1	16	
Amériques	16	1	16	
Opérations sur le terrain	48 535	46 621	1 914	
<i>Programmes mondiaux</i>				
Division des services de protection internationale	8	8		
Département des opérations	125	98	27	
Programmes mondiaux	133	106	27	
Total, Fonds pour les programmes supplémentaires	48 668	46 727	1 941	

État des recettes et dépenses par fonds, région, pays ou territoire pour l'exercice clos le 31 décembre 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

Annexe à l'état I

<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents à des exercices antérieurs</i>	<i>Virement sur/ à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde en début d'exercice</i>	<i>Solde en fin d'exercice</i>
Opérations sur le terrain								
Afrique								
Ensemble de l'Afrique	54 784					(54 660)	(0)	125
<i>Afrique de l'Ouest</i>								
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest	12 625	(342)	4 345	133	39	(16 816)	8 942	235
Bénin		3	1 576	2	1	1 572	(0)	1
Côte d'Ivoire	709	55	6 108	159	82	5 250	19	166
Gambie		1	74	64		73	(0)	64
Ghana	112	46	5 001	41	0	4 938	0	137
Guinée	259	188	5 583	94	55	5 152	4	170
Libéria	5 431	241	11 068	33	167	6 528	20	1 352
Mali			76	0		76		
Nigéria	8	0	2 672	85	9	2 560	38	29
Sénégal	100		6 862	12	5	6 809	1	65
Sierra Leone	767	160	4 477	2	7	4 000	0	457
Togo			1 016	0		1 016		
Afrique de l'Ouest	20 012	351	48 858	625	364	21 157	9 024	2 676
<i>Afrique de l'Est et corne de l'Afrique</i>								
Ensemble de l'Afrique de l'Est et de la corne de l'Afrique	16 300					(16 300)		
Divers pays, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	190		360	(1)	13	327		170
Djibouti	543		4 874	4	56	4 488	(11)	206
Érythrée	1 044	75	3 890	8		2 885	(0)	122
Éthiopie	11 245	103	26 406	45	70	16 095	19	1 170
Kenya	36 687	383	52 527	470	1 163	16 915	(24)	3 067
Somalie	4 556	81	9 784	0	169	5 433	(13)	443
Soudan	18 035	737	28 221	207	259	9 709	(39)	687

<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents à des exercices antérieurs</i>	<i>Virement sur/ à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde en début d'exercice</i>	<i>Solde en fin d'exercice</i>
Ouganda	12 868	240	21 783	416	42	9 317	153	1 254
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	101 469	1 620	147 845	1 150	1 772	48 869	85	7 119
<i>Afrique centrale et région des Grands Lacs</i>								
Afrique centrale et région des Grands Lacs	19 870					(32 076)	12 206	
Divers pays d'Afrique centrale			6 763	4	59	6 877	(177)	
Burundi	29 650	155	29 781	346	80	3 396	136	3 983
Cameroun	933		9 398	1	4	8 564	10	112
Congo	3 245	64	7 945	93	45	4 748	0	249
Gabon	5	21	2 152	(58)		2 173	19	8
République centrafricaine	487	54	3 489	6	33	2 989	(0)	80
République démocratique du Congo	45 818	238	48 800	609	101	3 388	160	1 513
République-Unie de Tanzanie	12 539	650	24 597	394	281	11 717	191	1 175
Rwanda	4 600	40	10 961	89	108	6 998	23	897
Tchad	52 702	548	90 191	1 319	3 077	36 132	460	4 047
Afrique centrale et région des Grands Lacs	169 849	1 769	234 076	2 802	3 789	54 905	13 027	12 065
<i>Afrique australe</i>								
Ensemble de l'Afrique australe	4 551		2 269	37	9	(2 911)	1 120	537
Afrique du Sud	433	8	7 856	7	34	7 497	4	127
Angola	183	49	4 687	127	22	4 323	2	18
Botswana	233	37	2 194	70	62	1 817	0	25
Malawi	50		2 356	60	4	2 295	8	60
Mozambique	80	2	2 587	(30)	4	2 556	(18)	7
Namibie			2 463	(10)	5	2 469	0	1
Zambie	4 463	131	11 906	22	10	7 469	(53)	136
Zimbabwe	70	41	2 526	28		2 388	(0)	2
Afrique australe	10 063	268	38 845	312	150	27 904	1 063	915
Afrique	356 177	4 008	469 623	4 888	6 076	98 174	23 199	22 898
Moyen-Orient et Afrique du Nord								
Ensemble du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord	409					(409)		

<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents à des exercices antérieurs</i>	<i>Virement sur/ à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde en début d'exercice</i>	<i>Solde en fin d'exercice</i>
<i>Afrique du Nord</i>								
Ensemble de l'Afrique du Nord	1 716			10		(1 726)		
Algérie	5 134		9 886	0	6	6 662	(192)	1 724
Jamahiriya arabe libyenne	1 310		4 029	0	17	3 155	(1)	452
Maroc	630		1 263	16	7	776	(112)	53
Mauritanie	132	2	1 281	34	1	1 141	(6)	22
Tunisie			396	4		449	(57)	
Afrique du Nord	8 922	2	16 855	64	30	10 457	(369)	2 251
<i>Moyen-Orient</i>								
Ensemble du Moyen-Orient	9 572		646			(8 926)	0	
Arabie saoudite	309		2 209	1	221	1 899	0	221
Égypte	1 720	8	5 477	66	2	3 739	(17)	41
Émirats arabes unis			1 905	5	1	1 905	(0)	6
Iraq		8	643	5	76	635	(0)	81
Israël	91		2 043	1	3	1 945	31	27
Jordanie	216	1	1 870	35	8	1 646	0	37
Koweït				1				1
Liban	167	8	2 870	28		2 667	(0)	
République arabe syrienne	17	0	1 866	8		1 845	0	5
Yémen	7 953	5	16 290	119	40	9 713	(9)	1 531
Moyen-Orient	20 046	29	35 819	268	352	17 068	4	1 948
Moyen-Orient et Afrique du Nord	29 377	31	52 675	332	382	27 116	(364)	4 200
<i>Asie et Pacifique</i>								
Ensemble de l'Asie et du Pacifique	4 448					(4 324)		
<i>Asie du Sud</i>								
Bangladesh	5 534	6	6 399	54	20	948	9	173
Inde	1 871	11	4 508	61	4	2 737	0	177
Népal	8 048	100	10 198	244	3	2 233	2	434

<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents à des exercices antérieurs</i>	<i>Virement sur/ à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde en début d'exercice</i>	<i>Solde en fin d'exercice</i>
Sri Lanka	5 620	89	5 282	178	425	129	(51)	1 108
Asie du Sud	21 073	207	26 387	537	452	6 048	(40)	1 890
<i>Asie de l'Est et Pacifique</i>								
Ensemble de l'Asie de l'Est et du Pacifique	10 800					(10 800)		
Australie	153		1 190	(0)	1	1 067	(0)	31
Cambodge		1	1 052	6	1	1 045	0	1
Chine	0	22	4 008	170	7	3 849	(34)	7
Indonésie	658	14	2 834	(135)	2	2 300	182	187
Japon	1 128	1	4 509	(14)	14	3 434	(0)	52
Malaisie	1 305	2	6 318	80	13	5 215		296
Mongolie			487	1		487		
Myanmar	7 616	14	8 510	64	1	1 328	(11)	502
Papouasie-Nouvelle-Guinée	24		1 173	(8)		1 159	(0)	1
Philippines		0	561	8	1	555		3
République de Corée			902	(1)	1	902	(0)	0
Thaïlande	7 898	66	14 377	214	3	7 671	18	1 493
Timor-Leste		20	203		1	183		1
Viet Nam		5	395	0		389	0	0
Divers pays d'Asie de l'Est			154			154		
Asie de l'Est et Pacifique	29 581	145	46 674	385	44	18 936	155	2 572
<i>Asie du Sud-Ouest</i>								
Ensemble de l'Asie du Sud-Ouest	34 120		419	26	331	(29 018)	3 413	8 454
Afghanistan	45 784	284	51 934	329	219	7 335	0	2 018
Pakistan	9 243	92	20 028	220	37	13 127	(51)	2 640
République islamique d'Iran	6 856	46	15 514	35	13	8 892	1	329
Asie du Sud-Ouest	96 004	422	87 895	610	600	336	3 363	13 440
<i>Asie centrale</i>								
Ensemble de l'Asie centrale	2 500		52	7		(2 455)		
Kazakhstan	100		1 964	19	4	1 946	(0)	104
Kirghizistan	178	1	1 351	(23)	1	1 216	0	21
Ouzbékistan			159	1		158		

<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents à des exercices antérieurs</i>	<i>Virement sur/ à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde en début d'exercice</i>	<i>Solde en fin d'exercice</i>
Tadjikistan			615	0		615	0	
Turkménistan	155	7	700			538	0	
Asie centrale	2 933	8	4 841	4	4	2 018	0	126
Asie et Pacifique	154 039	781	165 797	1 536	1 101	23 013	3 479	18 153
Europe								
Ensemble de l'Europe	257					(257)		
<i>Europe orientale</i>								
Ensemble de l'Europe orientale	6 239		543	127		(5 288)	(0)	536
Arménie	632		1 728			1 169	0	73
Azerbaïdjan	1 260		4 164	36	1	2 879	0	12
Bélarus	650	2	1 446	30		1 006	(56)	186
Fédération de Russie	4 361	8	11 296	21	12	8 534	16	1 656
Géorgie	14 936	12	16 651	33		3 402	(2)	1 730
République de Moldova	746	0	1 167	2		666		247
Ukraine	683	1	3 449	9		3 188	3	435
Europe orientale	29 509	24	40 444	258	13	15 555	(40)	4 875
<i>Europe centrale</i>								
Divers pays d'Europe centrale			57			38	19	
Europe centrale et États baltes	3 660					(3 660)		
Bulgarie			797	(0)		797	0	
Chypre	53	2	825	4		822	0	56
Hongrie	389	3	3 142	1		2 762	5	17
Pologne		1	565	(1)	2	563	0	
République tchèque		0	370	(33)		403	0	
Roumanie	192	1	989	(3)		955	(0)	155
Slovaquie	305	0	569	8	4	370	(0)	118
Slovénie		2	64	11		51		
Turquie	114		5 774	85		5 639	7	70
Europe centrale	4 711	8	13 152	71	6	8 740	31	416

<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents à des exercices antérieurs</i>	<i>Virement sur/ à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde en début d'exercice</i>	<i>Solde en fin d'exercice</i>
<i>Europe occidentale</i>								
Ensemble de l'Europe occidentale	5 200					(5 200)		
Allemagne	603	0	2 013	0		1 410		1
Autriche	65	0	949	4		883		4
Belgique	517	0	5 913		14	5 423	2	43
Espagne	666		1 309	10		784	(0)	151
France	542	0	2 867	(2)	1	2 410	(0)	83
Grèce	121		1 226	3		1 120	(12)	6
Irlande	174		626			536	0	85
Italie	2 197		4 438	128	1	4 061	2	1 950
Malte	66		308			275		33
Portugal			90			90		
Royaume-Uni	510		1 448	14	5	1 254	0	335
Suède	21		1 515	2		1 492	(0)	
Suisse	36		680			660		16
Europe occidentale	10 720	1	23 383	160	20	15 200	(8)	2 709
<i>Europe du Sud-Est</i>								
Ensemble de l'Europe du Sud-Est	12 701					(12 701)		
Albanie			599	13	1	585	(0)	
Bosnie-Herzégovine	868	65	5 848	55	11	4 901	0	52
Croatie	845	1	3 216	6		2 709	(0)	346
Ex-République yougoslave de Macédoine	160	2	2 735	45	1	2 527	0	0
Monténégro	199	8	2 458	23		2 242	(0)	14
Serbie	3 085	7	21 529	19	1	19 234	(21)	796
Europe du Sud-Est	17 858	85	36 384	160	14	19 497	(21)	1 209
Europe	63 054	117	113 363	649	53	58 735	(37)	9 208
Amériques								
Ensemble des Amériques	1 845					(3 743)	1 898	
<i>Amérique du Sud septentrionale</i>								
Ensemble de l'Amérique du Sud septentrionale						(1 230)	1 230	

<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents à des exercices antérieurs</i>	<i>Virement sur/ à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde en début d'exercice</i>	<i>Solde en fin d'exercice</i>
Colombie	353	9	549	22		173	0	8
Costa Rica	1 199	0	2 718	7		1 763	1	252
Équateur	6 915	9	10 939	19	132	4 732	1	870
Panama	634		2 439	7	1	1 810		13
Venezuela (bureau régional)	1 830	66	4 201	28	57	2 553	289	622
Amérique du Sud septentrionale	10 930	85	20 845	84	190	9 801	1 521	1 766
<i>Amérique du Sud australe</i>								
Ensemble de l'Amérique du Sud australe								
Argentine (bureau régional)	942	2	3 508	74	4	2 627	172	313
Brésil	608		2 883	2		2 278	(5)	
Amérique du Sud australe	1 550	2	6 391	77	4	4 905	167	313
<i>Amérique centrale et Mexique</i>								
Ensemble de l'Amérique centrale								
Cuba			209	2		207		
Mexique (bureau régional)	340	6	1 690	3		1 332	9	
Amérique centrale et Mexique	340	6	1 899	6		1 539	9	
<i>Amérique du Nord et Caraïbes</i>								
Canada								
			1 440			1 440	0	
États-Unis d'Amérique	296		3 809	22		3 513	2	24
Amérique du Nord et Caraïbes	296		5 249	22		4 953	2	24
Amériques	14 962	93	34 385	188	194	17 454	3 597	2 104
Ensemble des opérations sur le terrain	2 363					(2 900)	1 060	523
Opérations sur le terrain	619 972	5 029	835 843	7 594	7 806	221 593	30 934	57 086
Programmes mondiaux								
Direction exécutive et administration	75		432	60	6	367		76
Division des services de protection internationale	5 947	11	10 610	285	68	5 497	(5)	1 192

<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents à des exercices antérieurs</i>	<i>Virement sur/ à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde en début d'exercice</i>	<i>Solde en fin d'exercice</i>
Division des systèmes d'information et des télécommunications	214		5 427	1	73	5 427	0	287
Division des relations extérieures	175		23 806	175	57	23 479	15	94
Département des opérations	12 805	1	23 525	736	50	14 376	10	4 452
Division de l'appui en cas d'urgence et de la gestion de l'approvisionnement	5 522		11 252	(15)	178	5 471	121	24
Division de la gestion des ressources humaines	1 100		34 142	82	45	33 639	741	1 466
Ensemble des programmes mondiaux	25 242					(25 242)		
Programmes mondiaux	51 079	11	109 194	1 324	477	63 015	880	7 592
Siège								
Direction exécutive et administration			16 050	8	86	16 047		91
Division des services de protection internationale	351		11 803	1	1	11 725	31	306
Division des systèmes d'information et des télécommunications			18 464	7	61	18 458	(0)	62
Division des relations extérieures		(0)	6 989	(5)	23	7 000	(0)	28
Département des opérations			26 188	(27)		26 215		0
Division de l'appui en cas d'urgence et de la gestion de l'approvisionnement			5 830	2	6	5 595	235	8
Division de la gestion des ressources humaines			6 214	(221)		5 069	1 367	
Division des finances et de l'administration		52	7 975	631	1 652	7 280	496	2 137
Centre de services globaux	1 850	26	16 630	(1 533)	23	16 302		38
Conseil du personnel			790			790		
Ensemble du Siège	23 651			(854)		(20 035)	(1 478)	1 285
Siège	25 853	77	116 932	(1 991)	1 851	94 446	651	3 955
Réserve opérationnelle	30 029					(2 773)	(1)	27 255
Ensemble	304 850			(282)		(348 032)	48 016	4 551
Total, Fonds pour le programme annuel	1 031 782	5 118	1 061 969	6 645	10 134	28 248	80 481	100 439

<i>Fonds alimenté par le budget ordinaire de l'ONU</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulation d'engagements afférents à des exercices antérieurs</i>	<i>Virement sur/ à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde en début d'exercice</i>	<i>Solde en fin d'exercice</i>
Siège								
Direction exécutive et administration			6 648				(18 870)	(25 518)
Division des systèmes d'information et des télécommunications			2 680				(26 087)	(28 767)
Division des relations extérieures			10 327				(30 951)	(41 278)
Division de l'appui en cas d'urgence et de la gestion de l'approvisionnement							(9 970)	(9 970)
Division de la gestion des ressources humaines			7 145				(29 430)	(36 576)
Division des finances et de l'administration			19 231				(54 104)	(73 334)
Ensemble du Siège	46 031						168 637	214 668
Siège	46 031		46 031				(775)	(775)
Ensemble							775	775
Total, Fonds alimenté par le budget ordinaire de l'ONU	46 031		46 031				(0)	(0)

<i>Fonds des administrateurs auxiliaires</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulations d'engagements afférents à des exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Opérations sur le terrain								
Afrique								
<i>Afrique de l'Ouest</i>								
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest							(57)	(57)
Côte d'Ivoire							(44)	(44)
Ghana			56			(7)	(768)	(832)
Guinée							(541)	(541)
Sénégal			227			(27)	(731)	(986)
Sierra Leone							(123)	(123)
Afrique de l'Ouest			284			(34)	(2 264)	(2 582)
<i>Afrique de l'Est et corne de l'Afrique</i>								
Ensemble de l'Afrique de l'Est et de la corne de l'Afrique							(122)	(122)
Djibouti							(81)	(81)
Érythrée							(96)	(96)
Éthiopie			606			(73)	(2 933)	(3 612)
Kenya			866	8		(104)	(2 393)	(3 355)
Ouganda			265	3		(32)	(1 885)	(2 179)
Somalie			94			(11)	(408)	(513)
Soudan			941			(113)	(1 246)	(2 300)
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique			2 772	11		(333)	(9 164)	(12 258)
<i>Afrique centrale et région des Grands Lacs</i>								
Afrique centrale et région des Grands Lacs							(16)	(16)
Burundi			43			(5)	(206)	(254)
Cameroun							(233)	(233)
Congo							(283)	(283)
République centrafricaine			79			(9)		(88)
République démocratique du Congo			445			(53)	(400)	(899)

<i>Fonds des administrateurs auxiliaires</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulations d'engagements afférents à des exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
République-Unie de Tanzanie			399	4		(48)	(1 634)	(2 076)
Rwanda			31			(4)	(313)	(348)
Tchad			253			(30)	(667)	(951)
Afrique centrale et région des Grands Lacs			1 250	4		(150)	(3 752)	(5 148)
<i>Afrique australe</i>								
Ensemble de l'Afrique australe							(21)	(21)
Afrique du Sud			149			(18)	(702)	(869)
Angola			48			(6)	(512)	(566)
Malawi			65			(8)	(216)	(289)
Mozambique							(284)	(284)
Namibie							(28)	(28)
Zambie			119			(14)	(710)	(844)
Zimbabwe			104	6		(12)	(368)	(478)
Afrique australe			486	6		(58)	(2 840)	(3 379)
Afrique			4 792	21		(575)	(18 021)	(23 367)
Moyen-Orient et Afrique du Nord								
Ensemble du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord							(47)	(47)
<i>Afrique du Nord</i>								
Algérie							(246)	(246)
Jamahiriya arabe libyenne							(176)	(176)
Mauritanie			100			(12)	(317)	(428)
Maroc			85			(10)	(116)	(211)
Afrique du Nord			184			(22)	(855)	(1 061)
<i>Moyen-Orient</i>								
Égypte			159			(19)	(526)	(704)
Israël			153			(18)	(53)	(225)

<i>Fonds des administrateurs auxiliaires</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulations d'engagements afférents à des exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Jordanie			235			(28)	(485)	(748)
Liban			102			(12)	(41)	(155)
République arabe syrienne			100	10		(12)	(216)	(317)
Yémen							(236)	(236)
Moyen-Orient			748	10		(90)	(1 558)	(2 385)
Moyen-Orient et Afrique du Nord			932	10		(112)	(2 460)	(3 494)
Asie et Pacifique								
Ensemble de l'Asie et du Pacifique							(58)	(58)
<i>Asie du Sud</i>								
Bangladesh			77	5		(9)	(284)	(366)
Inde							(394)	(394)
Népal			419			(50)	(1 345)	(1 814)
Sri Lanka			172			(21)	(779)	(971)
Asie du Sud			667	5		(80)	(2 802)	(3 545)
<i>Asie de l'Est et Pacifique</i>								
Cambodge			87			(10)	(300)	(398)
Chine			92			(11)	(531)	(634)
Indonésie							(1)	(1)
Malaisie			88			(11)	(273)	(372)
Myanmar			67			(8)	(466)	(540)
Thaïlande			143			(17)	(1 288)	(1 448)
Asie de l'Est et Pacifique			478			(57)	(2 859)	(3 394)
<i>Asie du Sud-Ouest</i>								
Afghanistan			299			(36)	(1 205)	(1 539)
Pakistan			129			(16)	(184)	(329)
République islamique d'Iran			106			(13)	(347)	(466)

<i>Fonds des administrateurs auxiliaires</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulations d'engagements afférents à des exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Asie du Sud-Ouest			534			(64)	(1 735)	(2 334)
Asie et Pacifique			1 679	5		(202)	(7 454)	(9 330)
Europe								
Ensemble de l'Europe							(104)	(104)
<i>Europe orientale</i>								
Arménie			43			(5)	(68)	(117)
Azerbaïdjan			186			(22)	(631)	(839)
Fédération de Russie			129			(15)	(1 328)	(1 472)
Géorgie			138			(17)	(355)	(510)
Europe orientale			496			(59)	(2 383)	(2 938)
<i>Europe centrale</i>								
Chypre							(102)	(102)
République tchèque							(85)	(85)
Slovénie							(244)	(244)
Turquie			260			(31)	(541)	(833)
Europe centrale			260			(31)	(972)	(1 263)
<i>Europe occidentale</i>								
Belgique			102			(12)	(164)	(279)
Suisse			41			(5)	(364)	(409)
Europe occidentale			143			(17)	(528)	(688)
<i>Europe du Sud-Est</i>								
Ensemble de l'Europe du Sud-Est							(7)	(7)
Bosnie-Herzégovine			144			(17)	(1 111)	(1 272)
Croatie							(41)	(41)
Ex-République yougoslave de Macédoine							(252)	(252)
Monténégro			103			(12)	(198)	(312)

<i>Fonds des administrateurs auxiliaires</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulations d'engagements afférents à des exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Serbie			19			(2)	(343)	(364)
Europe du Sud-Est			266			(32)	(1 951)	(2 249)
Europe			1 165			(140)	(5 937)	(7 242)
Amériques								
Ensemble des Amériques							(27)	(27)
<i>Amérique du Sud septentrionale</i>								
Venezuela (bureau régional)			62			(7)	(485)	(555)
Colombie			368			(44)	(564)	(977)
Costa Rica			92			(11)	(193)	(296)
Équateur			126	3		(15)	(253)	(392)
Amérique du Sud septentrionale			648	3		(78)	(1 497)	(2 219)
<i>Amérique centrale et Mexique</i>								
Mexique (bureau régional)			99	5		(12)	(147)	(252)
Amérique centrale et Mexique			99	5		(12)	(147)	(252)
<i>Amérique du Nord et Caraïbes</i>								
États-Unis d'Amérique							(231)	(231)
Amérique du Nord et Caraïbes							(231)	(231)
Amériques			747	8		(90)	(1 901)	(2 729)
Opérations sur le terrain			9 315	44		(1 118)	(35 773)	(46 162)
Programmes mondiaux								
Département des opérations			401	1		(48)	(851)	(1 298)
Division de l'appui en cas d'urgence et de la gestion de l'approvisionnement			74			(9)	(269)	(351)
Autres programmes mondiaux	12 002			(105)		(11)	51 056	62 942
Ensemble des programmes mondiaux							5 919	5 919
Programmes mondiaux	12 002		474	(104)		(68)	55 855	67 211

<i>Fonds des administrateurs auxiliaires</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulations d'engagements afférents à des exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Siège								
Direction exécutive et administration			569		8	(68)	(1 677)	(2 305)
Division des services de protection internationale			785			(94)	(2 711)	(3 590)
Division des relations extérieures			662	9		(79)	(3 665)	(4 397)
Département des opérations			301	6		(36)	(2 930)	(3 262)
Division de l'appui en cas d'urgence et de la gestion de l'approvisionnement			5			(1)	(295)	(301)
Division de la gestion des ressources humaines			10			(1)	(228)	(240)
Division des finances et de l'administration							(355)	(355)
Siège			2 332	15		8	(280)	(11 860)
Ensemble							297	297
Total, Fonds des administrateurs auxiliaires	12 002		12 122	(46)		8	(1 465)	6 897

<i>Fonds pour les programmes supplémentaires</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulations d'engagements afférents à des exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Opérations sur le terrain								
Afrique								
Ensemble de l'Afrique						(1 393)	1 393	
<i>Afrique de l'Ouest</i>								
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest	884	42	269	(12)		(7)		637
Côte d'Ivoire	1 842		1 631	(23)	18		356	561
Gambie	146		156			10		
Ghana	498		584			86		
Guinée	937		1 087			150		
Libéria			(0)	38	6		231	275
Sénégal			2 142	2		2 123	17	
Sierra Leone				18		(18)		
Afrique de l'Ouest	4 305	42	5 869	23	24	2 344	604	1 473
<i>Afrique de l'Est et corne de l'Afrique</i>								
Ensemble de l'Afrique de l'Est et de la corne de l'Afrique	1 667					(1 495)		172
Djibouti	2 033		1 571	1	10	0	27	499
Éthiopie	9 476		12 975	22	7	3 422	49	0
Kenya	19 494		23 062	614	49	11 767	1 574	10 436
Somalie	17 706	1	13 319	1 214	37	(3)	986	6 622
Soudan	57 399		61 394	1 603	893	(1 230)	13 875	11 145
Ouganda	8 071	2	12 793	150	19	3 015	1 965	429
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	115 846	3	125 114	3 603	1 014	15 476	18 475	29 303
<i>Afrique centrale et région des Grands Lacs</i>								
Afrique centrale et région des Grands Lacs	2 051					(496)		1 555

<i>Fonds pour les programmes supplémentaires</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulations d'engagements afférents à des exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Burundi	2 406		4 921	121	56	2 339	0	(0)
Cameroun			10			10		
Congo				1		(21)	19	
République centrafricaine	1 896		2 230	23	3		990	683
République démocratique du Congo	25 116	64	24 968	358	91	(402)	736	993
République-Unie de Tanzanie	15 016	43	18 539	160	100	(1 898)	5 191	73
Rwanda			19			19		
Tchad	6 030		6 353	130	216	(48)	1 033	1 007
Afrique centrale et région des Grands Lacs	52 515	107	57 041	794	466	(498)	7 969	4 312
<i>Afrique australe</i>								
Afrique du Sud			1 214	24		1 167	23	
Botswana			165			165		
Mozambique			114			88	25	
Zambie			8	8	36	(95)	161	102
Zimbabwe	4 896		2 042	79		(1 304)	3	1 632
Afrique australe	4 896		3 542	111	36	21	213	1 734
Afrique	177 562	151	191 566	4 531	1 540	15 951	28 653	36 823
<i>Moyen-Orient et Afrique du Nord</i>								
Ensemble du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord	1 330					(5 098)	5 281	1 514
<i>Afrique du Nord</i>								
Ensemble de l'Afrique du Nord			777	42		70	665	
Algérie			211			15	196	
Jamahiriya arabe libyenne			28			11	17	
Maroc			314			195	119	
Mauritanie	5 978		6 900	69	69	149	763	126
Sahara occidental	2 400		3 662		24		1 417	178

<i>Fonds pour les programmes supplémentaires</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulations d'engagements afférents à des exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Tunisie			252			195	57	
Afrique du Nord	8 378		12 146	111	92	635	3 234	304
<i>Moyen-Orient</i>								
Ensemble du Moyen-Orient	160 986		1 590		7	(138 167)	341	21 577
Arabie saoudite			215			215		
Égypte			2 429	103		2 035	290	
Émirats arabes unis			79			79		
Iraq	44 349		88 754	1 734	2	38 143	4 527	
Jordanie	5 260		38 895	692	87	23 688	9 243	75
Liban	2 528		6 183	16		3 638	22	22
République arabe syrienne	15 232		95 579	811	84	70 063	9 389	1
Yémen	14 162		14 328	17	12	173	1 049	1 084
Moyen-Orient	242 516		248 051	3 373	192	(132)	24 860	22 758
Moyen-Orient et Afrique du Nord	252 225		260 197	3 484	284	(4 595)	33 376	24 576
<i>Asie et Pacifique</i>								
<i>Asie du Sud</i>								
Bangladesh			117			117		
Népal				0		(0)		
Sri Lanka	33 605		29 367	6	70	(129)	53	4 238
Asie du Sud	33 605		29 485	6	70	(12)	53	4 238
<i>Asie de l'Est et Pacifique</i>								
Chine							34	34
Indonésie				187		(187)		
Malaisie			63			63		
Myanmar	1 099		1 968	73	1	71	1 042	317
Thaïlande				18		(18)		
Asie de l'Est et Pacifique	1 099		2 032	278	1	(71)	1 076	351

<i>Fonds pour les programmes supplémentaires</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulations d'engagements afférents à des exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
<i>Asie du Sud-Ouest</i>								
Pakistan	118 088		103 564	266	1	42	2 697	17 531
République islamique d'Iran			701	3	2	694	1	(0)
Asie du Sud-Ouest	118 088		104 264	269	4	736	2 699	17 531
Asie et Pacifique	152 792		135 780	553	74	653	3 828	22 119
Europe								
<i>Europe orientale</i>								
Fédération de Russie			124	1		123		
Géorgie	16 660		17 699	2 444		(123)	1 293	2 575
République de Moldova			29			29		
Europe orientale	16 660		17 852	2 445		29	1 293	2 575
<i>Europe centrale</i>								
Slovaquie			3			3		
Turquie	540		1 450	0		917	(7)	
Europe centrale	540		1 453	0		920	(7)	
<i>Europe du Sud-Est</i>								
Croatie			200			200		
Serbie	1 040		1 668			628		
Europe du Sud-Est	1 040		1 868			828		
Europe	18 239		21 173	2 445		1 777	1 287	2 575
Amériques								
<i>Amérique du Sud septentrionale</i>								
Colombie	20 925		17 565	303		(258)	2 034	5 440
Amérique du Sud septentrionale	20 925		17 565	303		(258)	2 034	5 440
<i>Amérique du Sud australe</i>								
Argentine (bureau régional)			1 047	(115)	0	1 164	(3)	

<i>Fonds pour les programmes supplémentaires</i>	<i>Contributions au titre de l'exercice en cours</i>	<i>Recettes accessoires</i>	<i>Dépenses de l'exercice en cours</i>	<i>Ajustements au titre d'exercices antérieurs</i>	<i>Annulations d'engagements afférents à des exercices antérieurs</i>	<i>Virements sur/à partir d'autres fonds</i>	<i>Solde, en début d'exercice</i>	<i>Solde, en fin d'exercice</i>
Brésil			1 008		15	980	14	
Amérique du Sud australe			2 055	(115)	16	2 143	11	
Amériques	20 925		19 620	188	16	1 886	2 045	5 440
Opérations sur le terrain	621 743	151	628 336	11 201	1 914	15 672	69 188	91 533
Programmes mondiaux								
Division des services de protection internationale	47		349	286		17		
Département des opérations	2 843		2 578	41	27	(1 135)	3 186	2 384
Autres programmes mondiaux	46 001					(46 001)	(0)	(0)
Programmes mondiaux	48 891		2 927	326	27	(47 120)	3 186	2 384
Siège								
Département des opérations			3 144			2 914	230	
Division des finances et de l'administration			(32)	(3)		(28)		
Siège			3 112	(3)		2 885	230	
Ensemble	1 210					(17)	0	1 193
Total, Fonds pour les programmes supplémentaires	671 844	151	634 375	11 524	1 941	(28 580)	72 605	95 110

État au 31 décembre 2009 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds, par fonds, région, pays ou territoire

(En milliers de dollars des États-Unis)

Annexe à l'état II

Fonds pour le programme annuel	Actif			Passif			
	Dépôts à vue et à terme	Comptes débiteurs, autres éléments d'actif et bâtiments	Total actif	Engagements non réglés	Comptes créditeurs et autres éléments de passif	Réserves et soldes des fonds	Total du passif, des réserves et des soldes des fonds
Opérations sur le terrain							
Afrique							
Ensemble de l'Afrique	125	0	125				
<i>Afrique de l'Ouest</i>							
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest	422	73	495	288	(28)	235	495
Bénin	(46)	51	4	2	1	1	4
Côte d'Ivoire	253	230	483	132	185	166	483
Gambie	(38)	98	60		(4)	64	60
Ghana	(145)	90	(55)	100	(292)	137	(55)
Guinée	1 446	111	1 558	337	1 051	170	1 558
Libéria	1 362	160	1 522	102	68	1 352	1 522
Mali	(126)	91	(35)		(35)	0	(35)
Nigéria	(646)	193	(454)	31	(513)	29	(454)
Sénégal	344	122	466	193	208	65	466
Sierra Leone	(292)	942	650	110	83	457	650
Togo	2	1	2		2	(0)	2
Afrique de l'Ouest	2 535	2 161	4 697	1 296	725	2 676	4 697
<i>Afrique de l'Est et corne de l'Afrique</i>							
Ensemble de l'Afrique de l'Est et de la corne de l'Afrique							
Divers pays, Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	192		192	48	(26)	170	192
Djibouti	420	108	528	289	33	206	528
Érythrée	(418)	626	208	50	36	122	208
Éthiopie	3 369	672	4 041	2 561	310	1 170	4 041

<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs, autres éléments d'actif et bâtiments</i>	<i>Total actif</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs et autres éléments de passif</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	<i>Total du passif, des réserves et des soldes des fonds</i>
Kenya	11 102	463	11 566	7 391	1 108	3 067	11 566
Ouganda	2 155	558	2 713	1 218	241	1 254	2 713
Somalie	546	387	933	338	153	443	933
Soudan	2 084	1 790	3 874	1 898	1 289	687	3 874
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	19 450	4 604	24 055	13 793	3 143	7 119	24 055
<i>Afrique centrale et régions des Grands Lacs</i>							
Afrique centrale et région des Grands Lacs	(0)	0	0			0	0
Divers pays d'Afrique centrale	1 089	0	1 089	1 089	(0)	0	1 089
Burundi	6 964	339	7 303	2 773	547	3 983	7 303
Cameroun	188	46	234	140	(19)	112	234
Congo	1 487	101	1 588	863	477	249	1 588
Gabon	(98)	211	113	51	54	8	113
République centrafricaine	(151)	272	121	30	12	80	121
République démocratique du Congo	4	5 670	5 674	3 673	488	1 513	5 674
République-Unie de Tanzanie	3 904	547	4 451	1 359	1 917	1 175	4 451
Rwanda	1 771	355	2 126	902	326	897	2 126
Tchad	13 213	159	13 372	5 934	3 392	4 047	13 372
Afrique centrale et région des Grands Lacs	28 371	7 701	36 072	16 814	7 194	12 065	36 072
<i>Afrique australe</i>							
Ensemble de l'Afrique australe	656	117	774	236	1	537	774
Afrique du Sud	165	54	218	3	88	127	218
Angola	57	372	429	294	117	18	429
Botswana	39	30	68	1	42	25	68
Malawi	(23)	153	130	14	57	60	130
Mozambique	88	10	98	6	85	7	98
Namibie	(3)	5	1		0	1	1
Zambie	(107)	1 031	924	421	367	136	924

<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs, autres éléments d'actif et bâtiments</i>	<i>Total actif</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs et autres éléments de passif</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	<i>Total du passif, des réserves et des soldes des fonds</i>
Zimbabwe	189	(4)	184	126	57	2	184
Afrique australe	1 060	1 768	2 827	1 101	811	915	2 827
Afrique	51 541	16 234	67 775	33 004	11 873	22 898	67 775
Moyen-Orient et Afrique du Nord							
<i>Afrique du Nord</i>							
Ensemble de l'Afrique du Nord	(228)	228	(0)		(0)	(0)	(0)
Algérie	4 951	139	5 090	2 989	377	1 724	5 090
Jamahiriya arabe libyenne	418	33	451	0	(1)	452	451
Maroc	122	81	203	13	138	53	203
Mauritanie	268	97	365	17	325	22	365
Sahara occidental	42	95	137	116	22		137
Tunisie	26	(2)	24	24	(0)	0	24
Afrique du Nord	5 599	671	6 270	3 159	860	2 251	6 270
<i>Moyen-Orient</i>							
Ensemble du Moyen-Orient	(2)	2					
Arabie saoudite	176	126	302	63	19	221	302
Égypte	(239)	342	103	28	35	41	103
Émirats arabes unis	(92)	98	6		(0)	6	6
Iraq	4 177	39	4 216	2 777	1 358	81	4 216
Israël	(4)	31	27		(0)	27	27
Jordanie	73	307	380	274	69	37	380
Koweït	(2)	3	0		(0)	1	0
Liban	(485)	518	32		32	(0)	32
République arabe syrienne	546	372	918	190	723	5	918
Yémen	3 422	185	3 607	1 918	157	1 531	3 607
Moyen-Orient	7 569	2 023	9 592	5 250	2 393	1 948	9 592
Moyen-Orient et Afrique du Nord	13 168	2 694	15 862	8 409	3 253	4 200	15 862

<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs, autres éléments d'actif et bâtiments</i>	<i>Total actif</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs et autres éléments de passif</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	<i>Total du passif, des réserves et des soldes des fonds</i>
<i>Asie et Pacifique</i>							
Ensemble de l'Asie et du Pacifique	125	0	125			125	125
<i>Asie du Sud</i>							
Bangladesh	906	35	941	746	23	173	941
Inde	247	20	267	18	72	177	267
Népal	958	106	1 064	509	121	434	1 064
Sri Lanka	3 092	676	3 768	922	1 738	1 108	3 768
Asie du Sud	5 204	836	6 040	2 195	1 954	1 890	6 040
<i>Asie de l'Est et Pacifique</i>							
Australie	23	25	48	6	11	31	48
Cambodge	25	1	26	25	1	1	26
Chine	116	11	127	40	80	7	127
Indonésie	406	66	472	108	177	187	472
Japon	17	29	46	56	(62)	52	46
Malaisie	389	46	435	114	26	296	435
Mongolie	49	(7)	42	42	0		42
Myanmar	849	91	940	439	(1)	502	940
Papouasie-Nouvelle-Guinée	143	39	182	92	90	1	182
Philippines	(14)	64	49	4	43	3	49
République de Corée	40	15	55	21	34	0	55
Singapour	69		69		69		69
Thaïlande	1 883	179	2 062	521	47	1 493	2 062
Timor-Leste	(41)	74	33	20	12	1	33
Viet Nam	(68)	84	16		16	0	16
Divers pays d'Asie de l'Est	12		12	12		0	12
Asie de l'Est et Pacifique	3 900	717	4 617	1 500	544	2 572	4 617

<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			<i>Total du passif, des réserves et des soldes des fonds</i>
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs, autres éléments d'actif et bâtiments</i>	<i>Total actif</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs et autres éléments de passif</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
<i>Asie du Sud-Ouest</i>							
Ensemble de l'Asie du Sud-Ouest	6 961	1 523	8 485	31	(0)	8 454	8 485
Afghanistan	4 896	539	5 435	3 135	282	2 018	5 435
Pakistan	6 125	1 646	7 771	1 708	3 423	2 640	7 771
République islamique d'Iran	3 820	(1 049)	2 771	2 272	171	329	2 771
Asie du Sud-Ouest	21 802	2 660	24 461	7 145	3 876	13 440	24 461
<i>Asie centrale</i>							
Ensemble de l'Asie centrale	(606)	612	6	6		(0)	6
Kazakhstan	121	49	170	46	20	104	170
Kirghizistan	16	1	17		(4)	21	17
Ouzbékistan	(3)	3	(0)			(0)	(0)
Tadjikistan	3		3		3	0	3
Turkménistan	2		2		2	(0)	2
Asie centrale	(467)	666	199	52	21	126	199
Asie et Pacifique	30 563	4 878	35 441	10 893	6 395	18 153	35 441
Europe							
<i>Europe orientale</i>							
Ensemble de l'Europe orientale	980	(443)	537	2	(1)	536	537
Arménie	110	3	113	39	1	73	113
Azerbaïdjan	(4)	20	16		4	12	16
Bélarus	24	147	171	104	(118)	186	171
Fédération de Russie	1 662	432	2 094	210	229	1 656	2 094
Géorgie	1 978	156	2 134	403	0	1 730	2 134
République de Moldova	235	187	423	149	27	247	423
Ukraine	140	197	337	0	(97)	435	337
Europe orientale	5 125	701	5 826	907	45	4 875	5 826

<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs, autres éléments d'actif et bâtiments</i>	<i>Total actif</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs et autres éléments de passif</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	<i>Total du passif, des réserves et des soldes des fonds</i>
<i>Europe centrale</i>							
Divers pays d'Europe centrale	8		8	8		0	8
Europe centrale et États baltes	(1)	1	0		0		0
Bulgarie	(6)	32	26		26	(0)	26
Chypre	46	9	55		(1)	56	55
Hongrie	1	36	37	11	9	17	37
République tchèque	4	(1)	3		3	0	3
Pologne	24	9	32		32	(0)	32
Roumanie	31	111	142	2	(14)	155	142
Slovaquie	117	1	118		0	118	118
Slovénie	(8)	9	1		1	(0)	1
Turquie	(118)	233	115	16	29	70	115
Europe centrale	100	437	537	36	85	416	537
<i>Europe occidentale</i>							
Allemagne	44	47	92		91	1	92
Autriche	(4)	11	7	4	(1)	4	7
Belgique	324	83	407	223	141	43	407
Espagne	152	23	175	4	20	151	175
France	60	66	126	49	(7)	83	126
Grèce	18	11	29	19	3	6	29
Irlande	9	72	81		(4)	85	81
Italie	1 995	282	2 277	105	222	1 950	2 277
Malte	57	0	58	7	17	33	58
Pays-Bas	2	3	5		5		5
Portugal							
Royaume-Uni	212	269	481	33	113	335	481
Suède	(63)	56	(7)		(7)	0	(7)

<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs, autres éléments d'actif et bâtiments</i>	<i>Total actif</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs et autres éléments de passif</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	<i>Total du passif, des réserves et des soldes des fonds</i>
Suisse	53	(1)	53	17	19	16	53
Europe occidentale	2 861	922	3 783	462	612	2 709	3 783
<i>Europe du Sud-Est</i>							
Ensemble de l'Europe du Sud-Est	(36)	36					
Albanie	(59)	55	(4)		(4)	0	(4)
Bosnie-Herzégovine	14	224	238	180	5	52	238
Croatie	287	50	337		(9)	346	337
Ex-République yougoslave de Macédoine	8	13	21	16	5	0	21
Monténégro	(14)	16	2	3	(15)	14	2
Serbie	810	215	1 025	97	132	796	1 025
Europe du Sud-Est	1 011	609	1 620	296	114	1 209	1 620
Europe	9 097	2 668	11 765	1 700	856	9 208	11 765
Amériques							
<i>Amérique du Sud septentrionale</i>							
Venezuela (bureau régional)	580	94	674	21	31	622	674
Colombie	27	158	185	154	23	8	185
Costa Rica	232	30	262	1	9	252	262
Équateur	459	490	949	5	74	870	949
Panama	50	(6)	44	17	13	13	44
Pérou	(0)	0					
Amérique du Sud septentrionale	1 347	767	2 114	198	150	1 766	2 114
<i>Amérique du Sud australe</i>							
Argentine (bureau régional)	413	41	454	13	127	313	454
Brésil	71	(46)	26		26	0	26
Chili	(7)	7					
Amérique du Sud australe							

<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs, autres éléments d'actif et bâtiments</i>	<i>Total actif</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs et autres éléments de passif</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	<i>Total du passif, des réserves et des soldes des fonds</i>
<i>Amérique centrale et Mexique</i>							
Mexique (bureau régional)	192	11	204		204	(0)	204
Guatemala	(4)	4					
Amérique centrale et Mexique	189	15	204		204	(0)	204
<i>Amérique du Nord et Caraïbes</i>							
Canada	47	(28)	19		19	(0)	19
États-Unis d'Amérique	(0)	8	8	1	(17)	24	8
Amérique du Nord et Caraïbes	47	(20)	27	1	2	24	27
Amériques	2 060	764	2 824	212	509	2 104	2 824
Ensemble des opérations sur le terrain	523		523			523	523
Opérations du le terrain	106 952	27 239	134 191	54 219	22 886	57 086	134 191
Programme mondiaux							
Direction exécutive et administration	67	76	144	87	(20)	76	144
Division des services de protection internationale	1 507	24	1 532	336	3	1 192	1 532
Division des systèmes d'information et des télécommunications	3 408	6	3 414	3 119	7	287	3 414
Division des relations extérieures	1 500	113	1 613	1 533	(14)	94	1 613
Département des opérations	10 540	553	11 093	736	5 905	4 452	11 093
Division de l'appui en cas d'urgence et de la gestion de l'approvisionnement	10 648	81	10 729	10 701	4	24	10 729
Division de la gestion des ressources humaines	4 248	64	4 312	1 973	874	1 466	4 312
Division des finances et de l'administration	(0)		(0)		(0)		(0)
Autres programmes mondiaux	0		0			0	0
Ensemble des programmes mondiaux	324	1	325		325		325
Programme mondiaux	32 242	919	33 162	18 486	7 084	7 592	33 162

<i>Fonds pour le programme annuel</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			<i>Total du passif, des réserves et des soldes des fonds</i>
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs, autres éléments d'actif et bâtiments</i>	<i>Total actif</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs et autres éléments de passif</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	
Siège							
Direction exécutive et administration	619	39	658	523	44	91	658
Division des services de protection internationale	539	18	556	53	197	306	556
Division des systèmes d'information et des télécommunications	2 295	(32)	2 263	1 850	351	62	2 263
Division des relations extérieures	195	(2)	192	240	(76)	28	192
Département des opérations	45	156	201	18	182	0	201
Division de l'appui en cas d'urgence et de la gestion de l'approvisionnement	57	11	68	25	35	8	68
Division de la gestion des ressources humaines	(32 806)	11 549	(21 256)	152	(21 409)	(0)	(21 256)
Division des finances et de l'administration	40 086	2 144	42 230	7 955	32 138	2 137	42 230
Centre de services globaux	31 555	2 242	33 797	1 019	32 741	38	33 797
Conseil du personnel	(10)		(10)		(10)	(0)	(10)
Ensemble du Siège	845	533	1 378		93	1 285	1 378
Autres services du Siège	(3)	4	0			0	0
Siège	43 415	16 662	60 077	11 835	44 287	3 955	60 077
Réserve opérationnelle	27 144	111	27 255			27 255	27 255
Ensemble	(37 302)	41 979	4 677	24	102	4 551	4 677
Total, Fonds pour le programme annuel	172 452	86 911	259 362	84 564	74 359	100 439	259 362

	Actif			Passif			
	Dépôt à vue et à terme	Comptes débiteurs, autres éléments d'actif et bâtiments	Total, actif	Engagements non réglés	Comptes créditeurs et autres éléments de passif	Réserves et soldes des fonds	Total du passif, des réserves et des soldes des fonds
<i>Fonds alimenté par le budget ordinaire de l'ONU</i>							
Siège							
Direction exécutive et administration	(25 484)		(25 484)	34		(25 518)	(25 484)
Division des systèmes d'information et des télécommunications	(28 767)		(28 767)			(28 767)	(28 767)
Division des relations extérieures	(41 278)		(41 278)			(41 278)	(41 278)
Division de l'appui en cas d'urgence et de la gestion de l'approvisionnement	(9 970)		(9 970)			(9 970)	(9 970)
Division de la gestion des ressources humaines	(36 576)		(36 576)			(36 576)	(36 576)
Division des finances et de l'administration	(73 334)		(73 334)			(73 334)	(73 334)
Ensemble du Siège	214 354	776	215 130		462	214 668	215 130
Siège	(1 055)	776	(279)	34	462	(775)	(279)
Ensemble	1 055	(280)	775			775	775
Total, Fonds alimenté par le budget ordinaire de l'ONU	0	496	496	34	462	(0)	496

	Actif		Passif				
	Dépôts à vue et à terme	Comptes débiteurs, autres éléments d'actif et bâtiments	Total, actif	Engagements non réglés	Comptes créditeurs et autres éléments de passif	Réserves et soldes des fonds	Total du passif, des réserves et des soldes des fonds
<i>Fonds des administrateurs auxiliaires</i>							
Opérations sur le terrain							
Afrique							
<i>Afrique de l'Ouest</i>							
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest	(57)		(57)			(57)	(57)
Côte d'Ivoire	(44)		(44)			(44)	(44)
Ghana	(832)		(832)			(832)	(832)
Guinée	(541)		(541)			(541)	(541)
Sénégal	(986)		(986)			(986)	(986)
Sierra Leone	(123)		(123)			(123)	(123)
Afrique de l'Ouest	(2 582)		(2 582)			(2 582)	(2 582)
<i>Afrique de l'Est et corne de l'Afrique</i>							
Ensemble de l'Afrique de l'Est et de la corne de l'Afrique	(122)		(122)			(122)	(122)
Djibouti	(81)		(81)			(81)	(81)
Érythrée	(96)		(96)			(96)	(96)
Éthiopie	(3 612)		(3 612)			(3 612)	(3 612)
Kenya	(3 353)		(3 353)	2		(3 355)	(3 353)
Ouganda	(2 179)		(2 179)			(2 179)	(2 179)
Somalie	(513)		(513)			(513)	(513)
Soudan	(2 300)		(2 300)			(2 300)	(2 300)
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	(12 256)		(12 256)	2		(12 258)	(12 256)
<i>Afrique centrale et région des Grands Lacs</i>							
Afrique centrale et région des Grands Lacs	(16)		(16)			(16)	(16)
Burundi	(254)		(254)			(254)	(254)
Cameroun	(233)		(233)			(233)	(233)

	Actif		Passif				
	Dépôts à vue et à terme	Comptes débiteurs, autres éléments d'actif et bâtiments	Total, actif	Engagements non réglés	Comptes créditeurs et autres éléments de passif	Réserves et soldes des fonds	Total du passif, des réserves et des soldes des fonds
<i>Fonds des administrateurs auxiliaires</i>							
Congo	(283)		(283)			(283)	(283)
République centrafricaine	(88)		(88)			(88)	(88)
République démocratique du Congo	(899)		(899)			(899)	(899)
République-Unie de Tanzanie	(2 076)		(2 076)			(2 076)	(2 076)
Rwanda	(348)		(348)			(348)	(348)
Tchad	(951)		(951)			(951)	(951)
Afrique centrale et région des Grands Lacs	(5 148)		(5 148)			(5 148)	(5 148)
<i>Afrique australe</i>							
Ensemble de l'Afrique australe	(21)		(21)			(21)	(21)
Afrique du Sud	(868)		(868)	2		(869)	(868)
Angola	(566)		(566)			(566)	(566)
Malawi	(289)		(289)			(289)	(289)
Mozambique	(284)		(284)			(284)	(284)
Namibie	(28)		(28)			(28)	(28)
Zambie	(844)		(844)			(844)	(844)
Zimbabwe	(478)		(478)			(478)	(478)
Afrique australe	(3 377)		(3 377)	2		(3 379)	(3 377)
Afrique	(23 363)		(23 363)	4		(23 367)	(23 363)
<i>Moyen-Orient et Afrique du Nord</i>							
Ensemble du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord	(47)		(47)			(47)	(47)
<i>Afrique du Nord</i>							
Algérie	(246)		(246)			(246)	(246)
Jamahiriya arabe libyenne	(176)		(176)			(176)	(176)
Maroc	(211)		(211)			(211)	(211)
Mauritanie	(428)		(428)			(428)	(428)
Afrique du Nord	(1 061)		(1 061)			(1 061)	(1 061)

<i>Fonds des administrateurs auxiliaires</i>	<i>Actif</i>		<i>Passif</i>				
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs, autres éléments d'actif et bâtiments</i>	<i>Total, actif</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs et autres éléments de passif</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	<i>Total du passif, des réserves et des soldes des fonds</i>
<i>Moyen-Orient</i>							
Égypte	(704)		(704)			(704)	(704)
Israël	(225)		(225)			(225)	(225)
Jordanie	(748)		(748)			(748)	(748)
Liban	(155)		(155)			(155)	(155)
République arabe syrienne	(317)		(317)			(317)	(317)
Yémen	(236)		(236)			(236)	(236)
Moyen-Orient	(2 385)		(2 385)			(2 385)	(2 385)
Moyen-Orient et Afrique du Nord	(3 494)		(3 494)			(3 494)	(3 494)
<i>Asie et Pacifique</i>							
Ensemble de l'Asie et du Pacifique	(58)		(58)			(58)	(58)
<i>Asie du Sud</i>							
Bangladesh	(366)		(366)			(366)	(366)
Inde	(394)		(394)			(394)	(394)
Népal	(1 814)		(1 814)			(1 814)	(1 814)
Sri Lanka	(971)		(971)			(971)	(971)
Asie du Sud	(3 545)		(3 545)			(3 545)	(3 545)
<i>Asie de l'Est et Pacifique</i>							
Cambodge	(398)		(398)			(398)	(398)
Chine	(634)		(634)			(634)	(634)
Indonésie	(1)		(1)			(1)	(1)
Malaisie	(372)		(372)			(372)	(372)
Myanmar	(540)		(540)			(540)	(540)
Thaïlande	(1 448)		(1 448)			(1 448)	(1 448)
Asie de l'Est et Pacifique	(3 394)		(3 394)			(3 394)	(3 394)
<i>Asie du Sud-Ouest</i>							
Afghanistan	(1 539)		(1 539)			(1 539)	(1 539)

<i>Fonds des administrateurs auxiliaires</i>	<i>Actif</i>		<i>Passif</i>				
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs, autres éléments d'actif et bâtiments</i>	<i>Total, actif</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs et autres éléments de passif</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	<i>Total du passif, des réserves et des soldes des fonds</i>
Pakistan	(329)		(329)			(329)	(329)
République islamique d'Iran	(466)		(466)			(466)	(466)
Asie du Sud-Ouest	(2 334)		(2 334)			(2 334)	(2 334)
Asie et Pacifique	(9 330)		(9 330)			(9 330)	(9 330)
<i>Europe</i>							
Ensemble de l'Europe	(104)		(104)			(104)	(104)
<i>Europe orientale</i>							
Arménie	(117)		(117)			(117)	(117)
Azerbaïdjan	(839)		(839)			(839)	(839)
Fédération de Russie	(1 472)		(1 472)			(1 472)	(1 472)
Géorgie	(510)		(510)			(510)	(510)
Europe orientale	(2 938)		(2 938)			(2 938)	(2 938)
<i>Europe centrale</i>							
Chypre	(102)		(102)			(102)	(102)
République tchèque	(85)		(85)			(85)	(85)
Slovénie	(244)		(244)			(244)	(244)
Turquie	(833)		(833)			(833)	(833)
Europe centrale	(1 263)		(1 263)			(1 263)	(1 263)
<i>Europe occidentale</i>							
Belgique	(279)		(279)			(279)	(279)
Suisse	(409)		(409)			(409)	(409)
Europe occidentale	(688)		(688)			(688)	(688)
<i>Europe du Sud-Est</i>							
Ensemble de l'Europe du Sud-Est	(7)		(7)			(7)	(7)
Bosnie-Herzégovine	(1 269)		(1 269)	4		(1 272)	(1 269)
Croatie	(41)		(41)			(41)	(41)

	Actif		Passif				
	Dépôts à vue et à terme	Comptes débiteurs, autres éléments d'actif et bâtiments	Total, actif	Engagements non réglés	Comptes créditeurs et autres éléments de passif	Réserves et soldes des fonds	Total du passif, des réserves et des soldes des fonds
<i>Fonds des administrateurs auxiliaires</i>							
Ex-République yougoslave de Macédoine	(252)		(252)			(252)	(252)
Monténégro	(312)		(312)			(312)	(312)
Serbie	(364)		(364)			(364)	(364)
Europe du Sud-Est	(2 245)		(2 245)	4		(2 249)	(2 245)
Europe	(7 238)		(7 238)	4		(7 242)	(7 238)
<i>Amériques</i>							
Ensemble des Amériques	(27)		(27)			(27)	(27)
<i>Amérique du Sud septentrionale</i>							
Venezuela (bureau régional)	(555)		(555)			(555)	(555)
Équateur	(392)		(392)			(392)	(392)
Colombie	(977)		(977)			(977)	(977)
Costa Rica	(296)		(296)			(296)	(296)
Amérique du Sud septentrionale	(2 219)		(2 219)			(2 219)	(2 219)
<i>Amérique centrale et Mexique</i>							
Mexique (bureau régional)	(252)		(252)			(252)	(252)
Amérique centrale et Mexique	(252)		(252)			(252)	(252)
<i>Amérique du Nord et Caraïbes</i>							
États-Unis d'Amérique	(231)		(231)			(231)	(231)
Amérique du Nord et Caraïbes	(231)		(231)			(231)	(231)
Amériques	(2 729)		(2 729)			(2 729)	(2 729)
Opérations sur le terrain	(46 154)		(46 154)	8		(46 162)	(46 154)
Programmes mondiaux							
Département des opérations	(1 298)		(1 298)			(1 298)	(1 298)
Division de l'appui en cas d'urgence et de la gestion de l'approvisionnement	(351)		(351)			(351)	(351)

	Actif			Passif			
	Dépôts à vue et à terme	Comptes débiteurs, autres éléments d'actif et bâtiments	Total, actif	Engagements non réglés	Comptes créditeurs et autres éléments de passif	Réserves et soldes des fonds	Total du passif, des réserves et des soldes des fonds
<i>Fonds des administrateurs auxiliaires</i>							
Autres programmes mondiaux	62 942		62 942			62 942	62 942
Ensemble des programmes mondiaux	5 919		5 919			5 919	5 919
Programmes mondiaux	67 211		67 211			67 211	67 211
Siège							
Direction exécutive et administration	(2 305)		(2 305)			(2 305)	(2 305)
Division des services de protection internationale	(3 590)		(3 590)			(3 590)	(3 590)
Division des relations extérieures	(4 397)		(4 397)			(4 397)	(4 397)
Département des opérations	(3 262)		(3 262)			(3 262)	(3 262)
Division de l'appui en cas d'urgence et de la gestion de l'approvisionnement	(301)		(301)			(301)	(301)
Division de la gestion des ressources humaines	(240)		(240)			(240)	(240)
Division des finances et de l'administration	(355)		(355)			(355)	(355)
Siège	(14 450)		(14 450)			(14 450)	(14 450)
Ensemble	208	89	297			297	297
Total, Fonds des administrateurs auxiliaires	6 815	89	6 905	8		6 897	6 905

<i>Fonds pour les programmes supplémentaires</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs, autres éléments d'actif et bâtiments</i>	<i>Total, actif</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs et autres éléments de passif</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	<i>Total du passif, des réserves et des soldes des fonds</i>
Opérations sur le terrain							
Afrique							
<i>Afrique de l'Ouest</i>							
Ensemble de l'Afrique de l'Ouest	610	30	640	3		637	640
Côte d'Ivoire	937		937	376		561	937
Ghana	70		70	70		0	70
Guinée	205	(76)	129	129		(0)	129
Libéria	381	(107)	275			275	275
Sénégal	17		17	17			17
Afrique de l'Ouest	2 220	(152)	2 068	595		1 473	2 068
<i>Afrique de l'Est et corne de l'Afrique</i>							
Ensemble de l'Afrique de l'Est et de la corne de l'Afrique	172		172			172	172
Djibouti	567		567	68		499	567
Éthiopie	1 725	(0)	1 725	1 724		0	1 725
Kenya	15 048		15 048	4 612		10 436	15 048
Ouganda	804	1	805	376		429	805
Somalie	7 550		7 550	929		6 622	7 550
Soudan	13 432	485	13 917	2 772		11 145	13 917
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	39 298	486	39 784	10 481		29 303	39 784
<i>Afrique centrale et région des Grands Lacs</i>							
Afrique centrale et région des Grands Lacs	1 555		1 555			1 555	1 555
Burundi	523	32	555	555		(0)	555
République centrafricaine	753		753	70		683	753
République démocratique du Congo	3 489	2	3 491	2 498		993	3 491

<i>Fonds pour les programmes supplémentaires</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs, autres éléments d'actif et bâtiments</i>	<i>Total, actif</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs et autres éléments de passif</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	<i>Total du passif, des réserves et des soldes des fonds</i>
République-Unie de Tanzanie	1 060	23	1 083	1 010		73	1 083
Tchad	1 012	41	1 054	47		1 007	1 054
Afrique centrale et région des Grands Lacs	8 392	99	8 492	4 180		4 312	8 492
<i>Afrique australe</i>							
Zambie	226		226		124	102	226
Zimbabwe	1 836		1 836	204		1 632	1 836
Afrique australe	2 063		2 063	204	124	1 734	2 063
Afrique	51 973	433	52 406	15 460	124	36 823	52 406
Moyen-Orient et Afrique du Nord							
<i>Afrique du Nord</i>							
Ensemble de l'Afrique du Nord	35		35	35		0	35
Mauritanie	440	7	448	322		126	448
Sahara occidental	506	0	506	328		178	506
Afrique du Nord	982	7	989	685		304	989
<i>Moyen-Orient</i>							
Ensemble du Moyen-Orient	21 590	0	21 590	13		21 577	21 590
Iraq	7 522	3	7 526	7 526		(0)	7 526
Jordanie	1 113	(0)	1 113	1 039		75	1 113
Liban	22	0	22			22	22
République arabe syrienne	7 260		7 260	7 259		1	7 260
Yémen	2 661		2 661	1 577		1 084	2 661
Moyen-Orient	40 168	3	40 171	17 413		22 758	40 171
Moyen-Orient et Afrique du Nord	42 626	48	42 674	18 098		24 576	42 674
Asie et Pacifique							
<i>Asie du Sud</i>							
Bangladesh	62		62	62		0	62

<i>Fonds pour les programmes supplémentaires</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs, autres éléments d'actif et bâtiments</i>	<i>Total, actif</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs et autres éléments de passif</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	<i>Total du passif, des réserves et des soldes des fonds</i>
Sri Lanka	6 339	82	6 420	2 182		4 238	6 420
Asie du Sud	6 401	82	6 482	2 244		4 238	6 482
<i>Asie de l'Est et Pacifique</i>							
Chine	34		34			34	34
Indonésie	13	(13)					
Myanmar	351		351	34		317	351
Asie de l'Est et Pacifique	397	(13)	385	34		351	385
<i>Asie du Sud-Ouest</i>							
Pakistan	41 344	61	41 405	23 874		17 531	41 405
République islamique d'Iran	29		29	29		(0)	29
Asie du Sud-Ouest	41 373	61	41 433	23 903		17 531	41 433
Asie et Pacifique	48 171	130	48 301	26 181		22 119	48 301
Europe							
<i>Europe orientale</i>							
Géorgie	3 769		3 769	1 194		2 575	3 769
Europe orientale	3 769		3 769	1 194		2 575	3 769
<i>Europe du Sud-Est</i>							
Serbie	6		6	6		(0)	6
Europe du Sud-Est	6		6	6		(0)	6
Europe	3 775		3 775	1 200		2 575	3 775
Amériques							
<i>Amérique du Sud septentrionale</i>							
Colombie	5 459	(6)	5 452	12		5 440	5 452
Équateur	23	(23)					
Amérique du Sud septentrionale	5 481	(29)	5 452	12		5 440	5 452

<i>Fonds pour les programmes supplémentaires</i>	<i>Actif</i>			<i>Passif</i>			
	<i>Dépôts à vue et à terme</i>	<i>Comptes débiteurs, autres éléments d'actif et bâtiments</i>	<i>Total, actif</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Comptes créditeurs et autres éléments de passif</i>	<i>Réserves et soldes des fonds</i>	<i>Total du passif, des réserves et des soldes des fonds</i>
<i>Amérique du Sud australe</i>							
Brésil	3		3	3		0	3
Amérique du Sud australe	3		3	3		(0)	3
Amériques	5 484	(29)	5 455	15		5 440	5 455
Opérations sur le terrain	152 030	581	152 611	60 954	124	91 533	152 611
Programmes mondiaux							
Division des services de protection internationale	28		28	28		0	28
Département des opérations	1 601	21	1 622	52	(813)	2 384	1 622
Autres programmes mondiaux	(28)	28	(0)			(0)	(0)
Ensemble des programmes mondiaux	734		734		734		734
Programmes mondiaux	2 335	49	2 385	80	(79)	2 384	2 385
Siège	(0)		(0)			(0)	(0)
Ensemble	(36 942)	38 135	1 193			1 193	1 193
Total, Fonds pour les programmes supplémentaires	117 423	38 766	156 189	61 034	45	95 110	156 189

Appendice

A. Dons en nature reçus par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en 2009 (hors budget)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Montant</i>
Gouvernement allemand	3 631
Gouvernement australien	302
Gouvernement espagnol	485
Gouvernement hongrois	222
Gouvernement indien	273
Gouvernement italien	209
Gouvernement suédois	4 739
Nike EMEA (Pays-Bas)	9 552
Total	19 413

B. Exposé des objectifs et des activités du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

La mission fondamentale du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) est énoncée dans son statut (résolution 428 (V) de l'Assemblée générale). Aux termes de ce statut, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, agissant sous l'autorité de l'Assemblée générale, assume les fonctions de protection internationale, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, en ce qui concerne les réfugiés qui entrent dans le cadre du statut, et de recherche de solutions permanentes au problème des réfugiés.

Le Haut-Commissaire a aussi été prié par l'Assemblée générale de porter assistance aux rapatriés et de veiller à leur sécurité et à leur bien-être à leur retour (résolution 40/118 de l'Assemblée générale). En outre, à la demande expresse du Secrétaire général ou des principaux organes compétents de l'Organisation des Nations Unies et avec l'accord de l'État intéressé, le Haut-Commissariat fournit une assistance et une protection humanitaires aux personnes déplacées (résolution 48/116 de l'Assemblée générale). En ce qui concerne les activités d'assistance du HCR, les dispositions fondamentales du statut ont été élargies par l'Assemblée générale dans la résolution 832 (IX).

Notes relatives aux états financiers

Note 1

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et ses activités

L'Assemblée générale a créé le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) par sa résolution 319 A (IV) du 3 décembre 1949 et en a approuvé le statut par sa résolution 428 (V) du 14 décembre 1950.

Le HCR a pour objectif général d'assurer la protection internationale des réfugiés et de chercher des solutions durables aux problèmes les concernant. Il s'emploie à garantir les principes fondamentaux de l'asile et du non-refoulement et veille au respect des droits fondamentaux des réfugiés, qui doivent être traités de façon décente et humaine. Le Haut-Commissariat a aussi élaboré, à la demande de l'Assemblée générale et des gouvernements concernés, d'importants programmes d'assistance matérielle visant à répondre aux besoins des réfugiés. Par la suite, dans un certain nombre de résolutions, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, ainsi que le Comité exécutif du Haut-Commissariat lui ont demandé d'aider, dans l'esprit de son mandat, d'autres groupes de personnes considérées comme relevant de sa compétence. En cas de situation d'urgence humanitaire complexe, il participe aussi à la fourniture d'aide humanitaire.

Le Haut-Commissaire présente chaque année un rapport à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Le Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire a été créé, en application de la résolution 1166 (XII) de l'Assemblée générale en date du 26 novembre 1957, pour conseiller le Haut-Commissaire dans l'accomplissement de ses fonctions et approuver l'utilisation des contributions volontaires mises à sa disposition. Son programme annuel de réunions comprend une session plénière et plusieurs réunions intersessions d'un comité permanent plénier. En 2009, le Comité exécutif se composait de 78 pays membres. Son rapport sur les travaux de sa session est soumis chaque année à l'Assemblée générale sous forme d'additif au rapport annuel du Haut-Commissaire.

Note 2

Récapitulation des principales conventions comptables

a) Présentation

Le HCR tient la comptabilité des fonds constitués au moyen de contributions volontaires conformément au règlement qui régit la gestion des fonds administrés par le Haut-Commissaire (A/AC.96/503/Rev.8), que le Comité exécutif a approuvé à sa cinquante-huitième session. Les états et tableaux financiers sont également régis par les normes comptables du système des Nations Unies (A/48/530, annexe) dont l'Assemblée générale a pris note dans sa résolution 48/216 C, telles qu'ultérieurement révisées.

L'exercice financier relatif aux fonds de contributions volontaires administrés par le Haut-Commissaire court du 1^{er} janvier au 31 décembre.

b) Comptabilité par fonds

Les comptes du HCR sont tenus selon le principe de la « comptabilité par fonds ».

Des fonds distincts à des fins générales ou déterminées sont établis conformément aux Règlements de gestion.

Chaque fonds est considéré comme une entité comptable et financière distincte, ayant une comptabilité propre en partie double dont les comptes s'équilibrent. Des états financiers distincts sont établis pour chaque fonds ou groupe de fonds de même nature.

Conformément au Règlement de gestion, le Haut-Commissaire peut autoriser des virements intrafonds ou interfonds.

Les fonds visés sont les suivants :

i) *Le Fonds de roulement et de garantie*, dont le Comité exécutif a fixé le plafond à 50 millions de dollars et qui est alimenté par les intérêts perçus sur les placements et par les économies réalisées sur les programmes au cours des exercices précédents. Ce fonds est utilisé pour reconstituer le Fonds pour le programme annuel et pour effectuer des paiements indispensables à la mise en œuvre des projets en attendant la rentrée de contributions annoncées ou escomptées;

ii) *Le Fonds de financement du programme annuel*, qui sert à financer les opérations financières approuvées chaque année par le Comité exécutif pour les activités programmées dans certains pays ou régions, ainsi que certaines dépenses engagées au siège. Il comprend une réserve opérationnelle sur laquelle le Haut-Commissaire peut effectuer des prélèvements au bénéfice d'autres éléments du budget-programme annuel et des programmes supplémentaires;

iii) *Le Fonds alimenté par le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies*, qui couvre les dépenses de personnel et autres dépenses de gestion et d'administration conformément au Statut du Haut-Commissariat (voir résolution 428 (V) de l'Assemblée générale, annexe, par. 20);

iv) *Le Fonds de financement des programmes supplémentaires*, où sont inscrits les montants destinés à financer des activités qui surviennent après l'approbation du budget-programme annuel et dont le coût ne peut être intégralement couvert par la réserve opérationnelle. Lorsque des programmes supplémentaires sont intégrés dans le budget-programme annuel, leurs soldes respectifs sont virés au Fonds pour le programme annuel. Dans le cadre du système pour les dépenses d'appui du budget supplémentaire mis en œuvre en 2003, 7 % de toutes les contributions au budget des programmes supplémentaires sont transférés au Fonds pour le programme annuel afin de couvrir les dépenses administratives engagées à l'appui des programmes supplémentaires;

v) *Le Fonds de financement des administrateurs auxiliaires* est utilisé pour les opérations financières se rapportant exclusivement au recrutement, à la formation et au perfectionnement de jeunes administrateurs parrainés par divers gouvernements;

vi) Le *Fonds de financement des prestations dues au personnel*, qui est utilisé pour les prestations dues à la cessation de service, – assurance maladie après la cessation de service, jours de congé annuel accumulés et prestations liées au rapatriement –, ainsi qu’aux provisions et aux dépenses liées au programme de départs volontaires mis en œuvre en 2008;

vii) Le *Plan d’assurance maladie*, qui a été créé par l’Assemblée générale à sa quarante et unième session, conformément à l’article 6.2 du Statut du personnel de l’ONU, et qui a pour objet d’aider les adhérents et les membres de leur famille remplissant les conditions voulues à faire face aux dépenses engagées pour certaines prestations ou fournitures médicales à la suite d’une maladie, d’un accident ou d’une maternité. Il est alimenté par les cotisations versées par le personnel hors siège, par des contributions proportionnelles du HCR et par les intérêts perçus. Les paiements correspondent aux demandes de remboursement traitées dans l’année concernant les dépenses de santé d’employés en poste hors siège. Ce plan d’assurance maladie est réservé aux agents des services généraux recrutés localement et aux administrateurs recrutés sur le plan national qui sont sur le terrain. Tous les autres fonctionnaires sont couverts par le régime d’assurance de l’Office des Nations Unies à Genève, l’Assurance mutuelle contre la maladie et les accidents du personnel des Nations Unies, dont les activités sont présentées dans les états financiers de l’ONU.

c) Utilisation d’estimations

Aux fins de l’établissement des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement admis, la direction est amenée à faire des estimations et à retenir des hypothèses qui influent sur les montants inscrits dans ces états et dans les notes y afférentes. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. Les estimations servent à comptabiliser les dépenses, conformément aux principes de la comptabilité d’exercice, en particulier, mais non exclusivement, en fin d’exercice lorsqu’il s’agit de déterminer les montants à conserver pour faire face aux engagements non réglés.

d) Contributions et annonces de contributions

Les contributions annoncées par un gouvernement sont comptabilisées en recettes pour leur montant total au moment de leur acceptation, conformément au paragraphe 34 des normes comptables du système des Nations Unies. Les contributions volontaires des organisations internationales et d’autres organismes du système des Nations unies sont comptabilisées à la réception de l’annonce de contribution écrite du donateur, dont le HCR accuse réception, ou encore au moment de la signature des accords de dons par le donateur et le HCR. Les sommes reçues à l’avance en numéraire et correspondant à des contributions annoncées pour des années ultérieures sont comptabilisées comme « contributions reçues d’avance » à la date de leur encaissement.

Les contributions en nature sont comptabilisées en tant que contributions soit budgétaires, soit extrabudgétaires. Les contributions budgétaires en nature servent à remplacer des marchandises qui sont prévues au budget et que le HCR ou un de ses partenaires d’exécution auraient dû acheter dans le cadre de l’exécution normale du programme. Ces contributions en nature sont comptabilisées, à leur juste valeur

marchande, au moment de la réception du bien ou du service. Les contributions extrabudgétaires en nature sont celles pour lesquelles le HCR n'a pas prévu de fonds à son budget. Il s'agit d'offres de matériel ou de services supplémentaires que le HCR juge utiles pour certaines activités inscrites au programme et conformes au mandat de l'organisation. Les contributions extrabudgétaires en nature ne sont pas comptabilisées, mais elles apparaissent dans une liste qui est jointe aux états financiers.

Les sommes versées en règlement de contributions annoncées sont comptabilisées en équivalent-dollars des États-Unis, en appliquant le taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU à la date de leur réception, comme indiqué ci-après sous la rubrique f) de la note 2.

Les contributions annoncées et non acquittées sont radiées des comptes au bout de cinq ans, sauf si le donateur a confirmé son annonce par écrit dans les 18 mois précédant la fin de l'exercice.

e) Intérêts créditeurs

Les intérêts créditeurs comprennent tous les intérêts produits par les comptes bancaires et les revenus des placements. La règle de gestion financière 9.3 relative à la comptabilisation du revenu des placements prévoit notamment que celui-ci est porté au crédit du Fonds de financement du programme annuel, sauf si on en a besoin pour maintenir le Fonds de roulement et de garantie au niveau voulu.

f) Ajustements de change

Les comptes sont libellés en dollars des États-Unis. Les opérations sont effectuées dans un certain nombre de monnaies et les montants sont convertis en dollars des États-Unis, au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU (fixé par le Contrôleur de l'ONU) à la date des opérations. À la clôture des comptes, les soldes des comptes débiteurs et créanciers, des produits de trésorerie et équivalents de trésorerie et des engagements sont réévalués aux taux de change officiels de l'ONU en vigueur le 31 décembre.

Les ajustements de change concernent les gains ou pertes de change qui résultent des écarts entre les taux du marché et les taux en vigueur pour les opérations de l'ONU, ou bien de la réévaluation des soldes des comptes d'actif et de passif en fin d'exercice, sur la base des taux en vigueur pour les opérations de l'ONU. Tous les gains et pertes, réalisés ou non, sont portés au débit ou au crédit du Fonds de roulement et de garantie.

g) Recettes accessoires

Les recettes accessoires sont les produits de la vente de biens durables usagés ou excédentaires.

h) Dépenses

Les dépenses sont les sommes engagées conformément à l'article 8 des Règles de gestion financière. Le Haut-Commissaire peut engager des fonds pour l'exécution des projets, jusqu'à concurrence des sommes disponibles ou des contributions annoncées par des gouvernements pour le fonds ou le compte correspondant. Chaque fois que c'est possible et souhaitable, la réalisation des

projets est confiée à des partenaires d'exécution (organes gouvernementaux, intergouvernementaux ou non gouvernementaux, entreprises privées ou experts indépendants, par exemple), par accord ou par un échange de lettres officiel. Les projets sont exécutés conformément aux termes d'une lettre d'instruction adressée au fonctionnaire ou à l'unité administrative du HCR qui en est chargé.

i) Charges comptabilisées d'avance

Les dépenses engagées au titre d'exercices financiers à venir sont inscrites dans les comptes en tant que charges comptabilisées d'avance (voir la note 15, intitulée « Autres éléments d'actif »).

j) Versements à titre gracieux

Les versements à titre gracieux sont régis par la règle de gestion financière 10.5. Ils peuvent être approuvés par le Contrôleur, si leur montant ne dépasse pas 5 000 dollars, lorsqu'ils sont jugés souhaitables dans l'intérêt de l'organisation. Les versements supérieurs à 5 000 dollars doivent être approuvés personnellement par le Haut-Commissaire. Un état des versements à titre gracieux est présenté au Comité des commissaires aux comptes en même temps que les comptes annuels.

k) Passation par profits et pertes

La passation par profits et pertes de numéraire disparu ou de la valeur comptable des comptes débiteurs, y compris la conversion de prêts en dons, est régie par la règle de gestion financière 10.6. Les montants passés par profits et pertes sont comptabilisés comme dépenses. Lorsqu'il s'agit de la perte de biens du HCR, l'écriture est régie par la règle de gestion financière 10.7, qui dispose que le Contrôleur peut l'approuver, pour les montants ne dépassant pas 10 000 dollars, après avoir procédé, dans chaque cas, à une enquête approfondie. Pour les montants supérieurs à 10 000 dollars, il faut l'accord du Haut-Commissaire. Un état de tous les montants passés par profits et pertes est remis au Comité des commissaires aux comptes avec les comptes annuels.

l) Provision pour créances douteuses

Après estimation du montant des créances que l'on ne peut raisonnablement espérer recouvrer, une provision est constituée. Elle est comptabilisée comme charge se rapportant aux exercices antérieurs.

m) Biens durables

On entend par biens durables les actifs dont le coût d'achat est égal ou supérieur à 1 500 dollars et la durée de vie égale ou supérieure à cinq ans, ainsi que tous les articles spéciaux. On entend par articles spéciaux les véhicules, le matériel informatique, les machines et l'outillage, le matériel de télécommunication, les équipements de sécurité et les groupes électrogènes, dont le coût d'achat est égal ou supérieur à 100 dollars.

Conformément aux normes comptables du système des Nations Unies, les biens durables achetés avec des fonds provenant de contributions volontaires versées au HCR ne figurent pas au bilan mais sont passés en charge et leur coût est imputé au budget du projet concerné, l'année de leur achat. Dans les registres

supplémentaires tenus pour leur gestion, leur valeur est évaluée en équivalent-dollars sur la base du taux de change de la date d'achat. Ils sont amortis selon la méthode linéaire, sur leur durée de vie utile probable, mais ne sont pas enregistrés dans les livres de compte.

n) Prestations dues à la cessation de service

En vertu de leurs conditions d'emploi, les employés ont droit au paiement des jours de congé annuel accumulés, ainsi qu'aux prestations dues à la cessation de service et aux prestations liées au rapatriement. Le HCR comptabilise les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, les jours de congé annuel accumulés et les prestations liées au rapatriement. Il s'agit de charges non provisionnées, qui apparaissent à la rubrique Fonds de financement des prestations dues au personnel.

o) Transactions entre parties liées

Pour l'exercice considéré, le HCR fait état, dans une note, de toutes les informations concernant toutes les relations entre parties liées, lorsqu'il y a une situation de contrôle, même en l'absence de transactions entre les parties liées, et de toutes les transactions entre les parties liées. Le HCR estime que les six personnes occupant les principaux postes de direction sont des parties liées : le Haut-Commissaire et le Haut-Commissaire adjoint, deux Haut-Commissaires assistants, le Contrôleur, et le Directeur de la Division de l'appui opérationnel.

p) Terrains et constructions

Le HCR comptabilise les terrains et les constructions à leur coût initial. Il ne constitue pas d'amortissement pour les bâtiments.

Note 3

Changement de conventions comptables

En 2009, le HCR a adopté la convention consistant à comptabiliser les terrains et les bâtiments au bilan, à leur coût historique. Auparavant, les terrains et les bâtiments étaient passés en charge et la valeur des achats de l'année était indiquée dans les notes relatives aux états financiers. Ce changement a été effectué conformément à l'alinéa v) du paragraphe 49 des normes comptables du système des Nations Unies de façon à donner des informations plus complètes et plus pertinentes sur les immobilisations détenues. Il n'a pas d'effet rétroactif. L'application de la nouvelle convention a eu pour effet d'accroître la valeur des immobilisations de 4 141 860 dollars et d'accroître les réserves et soldes des fonds de 4 141 860 dollars, reflétant ainsi la valeur totale des terrains et des bâtiments détenus par le HCR au 31 décembre 2009.

Note 4

Budget ordinaire de l'ONU

En 2009, les recettes provenant du budget ordinaire de l'ONU se sont élevées à 46 030 758 dollars, dont 495 805 dollars en créances non acquittées à recevoir à la fin 2009. Les dépenses correspondantes se sont élevées à 46 030 758 dollars, dont 33 281 661 dollars consacrés aux dépenses de personnel, y compris les postes du

Haut-Commissaire et du Haut-Commissaire adjoint, et 12 749 097 dollars aux frais divers d'administration et de gestion.

Note 5

Virements entre programmes et entre fonds

Les virements suivants ont été effectués :

a) Conformément à ce qui est indiqué à l'alinéa iv) du paragraphe b) de la note 2, un montant de 46 001 312 dollars a été viré du Fonds de financement des programmes supplémentaires au Fonds de financement du programme annuel pour couvrir la part des dépenses d'administration financées en 2009 sur le Fonds de financement du programme annuel pour l'appui aux programmes supplémentaires;

b) Un montant net de 17 421 751 dollars a été viré du Fonds de financement du programme annuel au Fonds de financement des programmes supplémentaires;

c) Un montant de 1 454 581 dollars, soit 12 % des dépenses du HCR, a été viré du Fonds de financement des administrateurs auxiliaires au Fonds de financement du programme annuel, pour tenir compte des dépenses engagées par le HCR pour la gestion du Fonds de financement des administrateurs auxiliaires. En outre, le Gouvernement irlandais a approuvé le transfert d'un montant non utilisé de 10 729 dollars relatif au poste d'administrateur auxiliaire particulier en tant que contributions non affectées.

Note 6

Répartition des dépenses

Le tableau ci-après donne la ventilation par fonds et par catégorie de l'ensemble des dépenses de 2009 du HCR.

Tableau 1

Dépenses du HCR en 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds</i>	<i>Programme^a</i>	<i>Appui aux programmes^b</i>	<i>Gestion et administrations^c</i>	Total
Fonds de financement du programme annuel	724 712	276 848	60 409	1 061 969
Fonds de financement des programmes supplémentaires	602 429	31 946	0	634 375
Fonds alimenté par le budget ordinaire de l'ONU	0	0	46 031	46 031
Total partiel	1 327 141	308 794	106 440	1 742 375
Fonds de financement des administrateurs auxiliaires ^d				12 122
Plan d'assurance maladie ^e				3 536
Fonds de roulement et de garantie				1 891

<i>Fonds</i>	<i>Programme^a</i>	<i>Appui aux programmes^b</i>	<i>Gestion et administrations^c</i>	Total
Fonds de financement des prestations du personnel				35 754
Total				1 795 678

^a Dépenses consacrées directement à la réalisation des objectifs d'un projet ou d'un programme; elles comprennent les dépenses de personnel, les honoraires d'experts consultants, le coût des fournitures et du matériel, la sous-traitance, l'assistance en espèces et les frais de formation, ainsi que les versements échelonnés aux partenaires d'exécution. Ceux-ci sont tenus de rendre compte des décaissements imputés sur les versements périodiques du HCR, conformément aux conditions et modalités des accords conclus avec celui-ci. De 2004 à 2008, le montant des versements échelonnés pour lesquels les partenaires n'avaient pas encore présenté de rapport au 31 décembre 2009 s'est élevé à 4 884 508 dollars. Au cours de l'exercice 2009, le HCR a versé aux partenaires d'exécution, par tranches, un montant total de 598 800 082 dollars. Sur ce total, des décaissements de 333 517 706 dollars avaient été déclarés au 31 décembre 2009, et un montant de 393 dollars avait été remboursé, ce qui laisse un solde de 265 281 983 dollars dont les partenaires d'exécution devront rendre compte en 2010.

^b Dépenses relatives aux unités administratives dont la fonction principale consiste à élaborer, formuler, exécuter et évaluer les programmes du HCR, y compris les dépenses d'appui aux programmes sur les plans technique, thématique, géographique, logistique et administratif.

^c Dépenses relatives aux unités administratives dont la fonction principale est d'entretenir le sens de l'identité du personnel du HCR, de l'encadrer et d'assurer son bien-être et sa sécurité, y compris les unités responsables de la direction exécutive, des politiques de l'organisation et de l'évaluation, des relations extérieures, de l'information et de l'administration.

^d Le tableau suivant donne, par région, les dépenses financées en 2009 au moyen du Fonds pour les administrateurs auxiliaires, en milliers de dollars des États-Unis :

<i>Région</i>	<i>Dépenses</i>
Afrique	4 792
Moyen-Orient et Afrique du Nord	932
Asie et Pacifique	1 680
Europe	1 165
Amériques	747
Programmes mondiaux	474
Siège	2 332
Total	12 122

^e En 2009, le Plan d'assurance maladie a encaissé au total 5 947 319 dollars sous forme de cotisations (part des fonctionnaires et part de l'organisation) et 561 968 dollars d'intérêts créditeurs. Les demandes de remboursement présentées par les assurés ont donné lieu au versement de 3 535 811 dollars.

Note 7

Comptes débiteurs

Les comptes débiteurs sont présentés dans l'état II, déduction faite d'une provision pour créances douteuses, se décomposant comme suit :

Tableau 2
Provision pour comptes débiteurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Estimations au 31 décembre 2008</i>	<i>Sommes passées par pertes et profits</i>	<i>Montants recouvrés</i>	<i>Nouvelles provisions</i>	<i>Reclassification</i>	<i>Estimations au 31 décembre 2009</i>
Partenaires d'exécution	2 027	(97)	–	–	–	1 930
Taxes sur la valeur ajoutée	7 692	(351)	(99)	808	–	8 050
Personnel	969	–	–	878	(92)	1 755
Débiteurs divers	–	–	–	–	92	92
Total	10 688	(448)	(99)	1 686	–	11 827

Note 8
Montants passés par profits et pertes

En 2009, le HCR a dû passer par profits et pertes des pertes d'actifs liquides d'un montant total de 1 107 810 dollars, inscrites dans les dépenses, se décomposant comme suit :

Tableau 3
Montants passés par profits et pertes

(En milliers de dollars des États-Unis)

Partenaires d'exécution	441
Taxe sur la valeur ajoutée	351
Contributions non versées	316
Total	1 108

D'autres sommes, totalisant 4 166 649 dollars, ont été passées par profits et pertes en 2009, leur montant représentant la valeur courante de biens durables et de stocks qui avaient déjà été passés en charges.

Note 9
Versements à titre gracieux

Conformément aux règles de gestion financière applicables aux fonds de contributions volontaires gérés par le Haut-Commissaire, le HCR a versé au total 498 650 dollars à titre d'indemnisation aux victimes des incidents de sécurité survenus en Algérie, au Pakistan et au Soudan. Le Haut-Commissariat estimait qu'il avait le devoir moral d'effectuer ces paiements et que ces paiements étaient dans l'intérêt de l'Organisation.

Note 10**Dépôts à vue et à terme**

Le montant des dépôts à vue et à terme indiqué dans l'état II représente le total de tous les soldes de trésorerie (y compris les liquidités en monnaie non convertible), déduction faite des éventuels découverts bancaires. Le tableau 4 ci-après donne la répartition entre comptes courants et les comptes de dépôt au 31 décembre pour les exercices 2005 à 2009 ainsi que des informations sur le montant des dépôts à vue et à terme et sur les fonds détenus en monnaie non convertible.

Tableau 4

a) Comptes courants et comptes de dépôt, 2005-2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2005	2006	2007	2008	2009
Dépôts à vue au 31 décembre :					
Comptes à vue et comptes courants	41 715	20 047	47 597	60 525	66 071
Placements et comptes rémunérés	91 620	205 239	253 159	281 602	316 544
	133 335	225 286	300 756	342 127	382 615
Montant moyen des disponibilités sur la durée de l'exercice :					
Comptes courants et comptes rémunérés	78 895	136 019	137 312	163 771	88 939
Placements (dépôts à vue et à terme, valeurs)	42 335	46 270	147 004	152 933	215 833
	121 230	182 289	284 316	316 704	304 772
Intérêts créditeurs :					
Sur les comptes courants	1 565	3 194	4 235	3 263	537
Sur les placements	1 121	2 038	7 492	3 830	1 758
	2 686	5 232	11 727	7 093	2 295
Taux moyen des intérêts créditeurs :					
Sur l'encaisse et les fonds en banque	1,98 %	2,35 %	3,08 %	1,99 %	0,60 %
Sur les placements	2,65 %	4,40 %	5,10 %	2,50 %	0,81 %

b) Dépôts à vue et à terme au 31 décembre 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

Banque	Durée (en jours)	Taux d'intérêt annuel (pourcentage)	Date d'échéance	Montant du dépôt	Intérêts courus
Banco Santander SA	22	0,30	8 janvier	60 000	7
BNP Paribas	11	0,14	4 janvier	20 000	1
BNP Paribas	7	0,10	4 janvier	10 000	0

<i>Banque</i>	<i>Durée (en jours)</i>	<i>Taux d'intérêt annuel (pourcentage)</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>Montant du dépôt</i>	<i>Intérêts courus</i>
Citibank	28	0,23	8 janvier	60 000	8
Nordea Bank	22	0,21	8 janvier	60 000	5
Standard Chartered	22	0,38	8 janvier	30 000	5
Total				240 000	26

c) Sommes détenues en monnaies non convertibles au 31 décembre 2009

(Équivalent en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Pays</i>	<i>Monnaie</i>	<i>2009</i>	<i>2008</i>
Afghanistan	afghani	34	62
Albanie	lek	22	8
Angola	kwanza	53	101
Bosnie-Herzégovine	mark convertible	167	59
Burundi	franc	904	197
Érythrée	nafka	35	55
Myanmar	kyat	17	50
Mozambique	nouveau metical	24	39
Nigéria	naira	77	191
République arabe syrienne	livre	867	230
Total		2 200	992

Note 11

Contributions volontaires à recevoir

Le solde des contributions à recevoir, qui apparaît dans l'état II, correspond au montant des contributions que les donateurs doivent encore verser, calculé après ajustements de change en fin d'exercice. Le tableau 5 donne l'ancienneté des contributions à recevoir.

Tableau 5

Contributions volontaires à recevoir

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2009</i>	<i>2008</i>
2009	65 696	–
2008	12 781	60 498
2007	3 652	13 008
2006	2 757	3 513
2005	2 176	2 915

	2009	2008
2004	912	1 402
Total	87 974	81 336
Gains ou pertes de change latents	481	249
Total – selon l'état II	88 455	81 585

Note 12**Contributions volontaires annoncées au titre du budget-programme annuel pour 2010**

Au cours de la conférence annuelle d'annonces de contributions tenue en décembre 2009, les gouvernements donateurs ont annoncé des contributions d'un montant total de 432 735 179 dollars au titre du budget-programme annuel du HCR pour 2010. Ces annonces de contributions n'ont pas été comptabilisées dans les états financiers de 2009 mais seront passées en recettes en 2010.

Note 13**Sommes dues par l'ONU et d'autres organismes des Nations Unies**

Le montant à recevoir de l'ONU et d'autres organismes des Nations Unies qui figure dans l'état II se décompose comme indiqué au tableau 6.

Tableau 6

Sommes dues par l'ONU et par d'autres organismes des Nations Unies au 31 décembre 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

Siège de l'Organisation des Nations Unies	2 149
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	437
Programme des Nations Unies pour le développement	398
Bureau du coordonnateur des Nations Unies pour le développement	29
Autres organismes	29
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	22
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	12
Programme alimentaire mondial	4
Tribunal pénal international	2
Organisation internationale du travail	1
Total	3 083

Note 14**Débiteurs divers**

Le montant figurant dans l'état II sous la rubrique « Débiteurs divers » comprend les traitements et prestations connexes et les autres éléments en attente de

règlement ou de recouvrement, déduction faite des provisions pertinentes pour créances douteuses, indiquées dans le tableau 7.

Tableau 7

Débiteurs divers au 31 décembre 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

Avances au titre de l'indemnité pour frais d'études	11 219
Avances au titre des traitements	3 712
Autres	3 704
TVA remboursable	2 731
Avances au titre des opérations sur le terrain	1 699
Avances au titre des loyers	1 512
Avances au titre des voyages	1 011
Dépôt auprès des fournisseurs	548
Compte débiteurs-personnel	(481)
Total	25 654

Note 15**Autres éléments d'actif**

Le solde de 2 228 664 dollars présenté dans l'état II sous la rubrique « Autres éléments d'actif » tient compte des frais engagés au titre d'exercices financiers à venir et des intérêts courus des placements.

Note 16**Biens durables**

Au 31 décembre 2009, la valeur d'acquisition des biens durables comptabilisée était de 343 608 116 dollars (contre 350 349 093 en 2008) et leur valeur après amortissement de 119 442 385 dollars (contre 110 654 995 dollars en 2008).

Note 17**Comptes créditeurs**

La somme figurant dans l'état II sous la rubrique « Compte créditeurs » correspond aux engagements au titre des prestations dues à la cessation de service, aux dettes envers des fournisseurs et à d'autres éléments de passif en attente de règlement, comme indiqué dans le tableau 8.

Tableau 8

Comptes créditeurs au 31 décembre 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

Assurance maladie après la cessation de service ^a	347 418
Prestations liées au rapatriement ^b	65 466
Prestations liées aux congés annuels ^c	33 945

Fournisseurs commerciaux	31 605
Traitements et prestations connexes	7 041
Taxes des États-Unis	5 564
Créditeurs divers	2 706
Départs volontaires	1 555
Autres organismes des Nations Unies	(4 602)
	490 698

^a Voir note 18 a).

^b Voir note 18 c).

^c Voir note 18 b).

Note 18

Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite

a) Assurance maladie après la cessation de service

Cette couverture est assurée après la cessation de service en maintenant l'affiliation à l'Assurance mutuelle du personnel des Nations Unies, à un régime d'assurance d'un autre organisme des Nations Unies ou au Plan d'assurance médicale des fonctionnaires à la retraite recrutés sur le plan local dans certains lieux d'affectation hors Siège, et leurs ayants droit. Sur la base de l'évaluation de l'Actuaire-conseil, le montant des engagements du HCR au titre de l'assurance maladie après la cessation de service s'établissait à 347 418 000 dollars au 31 décembre 2009.

Tableau 9

Engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Valeur actuelle des prestations futures</i>	<i>Engagements constatés</i>
Engagements bruts	631 378	470 656
À déduire : cotisations des retraités	169 260	123 238
Engagements nets	462 118	347 418

La valeur actuelle des prestations futures correspond à la valeur actualisée de toutes les prestations qui seront versées plus tard à tous les retraités actuels et à tous les fonctionnaires en activité appelés à prendre leur retraite ultérieurement, déduction faite des cotisations des retraités. Les engagements constatés représentent la part de la valeur actuelle des prestations acquises par les fonctionnaires entre la date de leur entrée en fonctions et la date de l'évaluation actuarielle. Les prestations concernant les fonctionnaires en activité leur sont totalement acquises à la date à laquelle ils peuvent faire valoir leurs pleins droits à la retraite. Ainsi, pour les retraités et les actifs ayant droit aux prestations après leur départ à la retraite, la valeur actuelle des prestations futures et les engagements constatés sont de montant égal. Le calcul est effectué à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées (ou méthode de répartition au prorata des services rendus). Selon cette méthode, les

droits à prestations de chaque participant au titre du plan sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont constatés, en tenant compte de la formule appliquée pour le calcul des prestations. Pour évaluer les engagements du HCR au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, soit 347 418 000 dollars, l'actuaire a retenu un taux d'actualisation de 6,15 %, sur la base du taux du marché des obligations d'entreprises de première qualité en euros ayant des échéances concordantes. Les gains et pertes actuarielles sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont constatés et l'état des recettes fait apparaître un gain actuariel de 28 070 000 dollars pour l'exercice considéré. Le coût des prestations dues après le départ à la retraite est financé par répartition. Jusqu'à présent, aucune réserve n'a été constituée pour les financer.

b) Jours de congé annuel accumulés

À la cessation de service, les fonctionnaires ont droit au paiement des jours de congé annuel qu'ils ont accumulés, jusqu'à un maximum de 60 jours. Le montant total des engagements de l'organisation à ce titre est estimé à 33 945 032 dollars. On a utilisé pour cette estimation un nombre moyen de 32 jours de congé non pris, et retenu les salaires médians des agents des services généraux et des administrateurs, appliqués au nombre total de fonctionnaires en activité.

c) Prime de rapatriement, frais de voyage et déménagement

Conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, certains fonctionnaires ont droit, lorsqu'ils quittent l'Organisation, à une prime de rapatriement et au remboursement de certains frais de réinstallation, en fonction de leur ancienneté dans le service. Les engagements actuariels du HCR au titre de la prime de rapatriement et des voyages s'élevaient à 65 466 000 dollars au 31 décembre 2009. Ces engagements ont été évalués sur la base d'un taux d'actualisation de 6,15 %.

d) Régime de retraite

Le HCR est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour fournir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse commune des pensions est un régime par capitalisation à prestations déterminées. Le HCR est tenu de verser des cotisations à la Caisse au taux fixé par l'Assemblée générale. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, le HCR doit également verser à celle-ci une part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué ces dispositions. L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2007 faisait apparaître un excédent égal à 0,49 % de la rémunération considérée aux fins de la pension.

e) **Ajustements au titre des exercices antérieurs : évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations d'assurance maladie après la cessation de service et des prestations liés au rapatriement**

Un ajustement au titre des exercices antérieurs a été effectué pour corriger l'évaluation actuarielle des exercices précédents d'un montant total de 72 204 000 dollars comme suit : un ajustement de 35 432 000 dollars a été effectué pour prendre en compte l'effet des modifications des hypothèses relatives à la mortalité de façon à les aligner sur celles que la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies a appliquées pour les années antérieures; et un ajustement de 36 772 000 dollars des engagements au titre des prestations liées au rapatriement a été fait pour refléter des modifications de la période d'attribution, qui a été ramenée de la durée de service d'un fonctionnaire escomptée, à ses 12 premières années de service. Les barèmes de salaires ont également été alignés sur ceux qui sont utilisés pour calculer les prestations des fonctionnaires de l'ONU. Ces ajustements ayant une incidence significative sur les états financiers, ils sont présentés séparément dans les états financiers de l'exercice conformément à l'alinéa ii) du paragraphe 17 des normes comptables du système des Nations Unies qui prévoit que les éléments afférents aux exercices antérieurs ayant une incidence significative peuvent faire l'objet d'une inscription sur une ligne distincte dans les états financiers de l'exercice.

Si l'évaluation actuarielle portant sur les années antérieures à 2009 avait été effectuée sur la base de ces données corrigées, le montant relatif aux engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service aurait été de 343 278 000 dollars au 31 décembre 2008, au lieu de 307 846 000 dollars, et le montant relatif aux engagements au titre des prestations liées au rapatriement aurait été de 64 452 000 dollars au lieu de 27 680 000 dollars. Le tableau 10 présente les montants comparés des soldes des états financiers avant et après ajustement de l'évaluation actuarielle des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des prestations liées au rapatriement.

Tableau 10
Soldes comparés des états financiers 2008 après et avant ajustement de l'évaluation actuarielle

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montants inscrits en 2008</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montants 2008 après ajustement</i>
État I			
Autres recettes/recettes accessoires	12 112	33 947	46 059
Total des recettes	1 651 979	33 947	1 685 926
Dépenses	1 628 272	34 862	1 663 134
Total des dépenses	1 628 272	34 862	1 663 134
Excédent des recettes sur les dépenses (ou déficit)	23 708	177	23 885
Excédent net des recettes sur les dépenses (ou déficit net)	31 812	177	31 989

	<i>Montants inscrits en 2008</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montants 2008 après ajustement</i>
Ajustement sur exercices antérieurs du montant des engagements au titre de prestations après la cessation de service		72 381	72 381
Réserves et soldes des fonds, en fin d'exercice	(130 110)	72 204	(202 314)
État II			
Comptes débiteurs	419 063	72 204	491 267
Réserves et soldes des fonds	(130 110)	(72 204)	(202 314)
État III			
Excédent net des recettes sur les dépenses (déficit net) (état I)	31 812		31 989
Augmentation (diminution) des comptes débiteurs	4 605		76 809

En outre, le tableau 7 de la note 16 relative aux états financiers de 2008, serait remplacé par le tableau 11 ci-après.

Tableau 11
Comptes créditeurs au 31 décembre 2008

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montants inscrits</i>	<i>Augmentation</i>	<i>après ajustement</i>
Assurance maladie après la cessation de service	307 846	35 309	343 278
Prestations liées au rapatriement	27 680	37 987	64 452
Jours de congé annuels accumulés	33 470		33 470
Fournisseurs commerciaux	19 544		19 544
Traitement et prestations connexes	4 077		4 077
Taxes des États-Unis	3 916		3 916
Créditeurs divers	2 693		2 693
Départs volontaires	19 396		19 396
Autres organismes des Nations Unies	441		441
	419 063	73 296	492 359

Note 19
Transactions entre parties liées

Il n'y a eu aucune transaction entre parties liées au cours de l'exercice 2009. Le tableau 12 présente le total de la rémunération et des prestations des principaux responsables

Tableau 12
Rémunération et prestations des principaux responsables en 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Partie liée</i>	<i>Nombre de personnes</i>	<i>Total de la rémunération et des prestations</i>	<i>Contributions du HCR au régime de retraite et à l'assurance maladie</i>	Total
Haut-Commissaire	1	263	54	317
Haut-Commissaire adjoint	1	135	22	157
Hauts-Commissaires assistants	3	595	126	721
Contrôleur	1	202	43	245
Directeur de la Division de l'appui opérationnel	1	218	46	264
Total	7	1 413	291	1 704

Les principaux responsables n'ont bénéficié d'aucune avance de traitement, ni d'aucune autre rémunération ou avantage qui ne serait pas accordé aux autres catégories de personnel. Il n'y a eu aucune autre transaction financière entre ces responsables et des membres de leur famille immédiate.

Note 20 **Imprévus**

Plusieurs actions disciplinaires ou administratives, ou actions en justice ont été intentées au HCR. Il n'est possible ni d'en prévoir l'issue probable, ni d'estimer le montant des règlements auxquels elles pourraient éventuellement donner lieu.

Le Tribunal de grande instance du Nord-Kivu (Rwanda) a condamné le HCR à verser une somme de 30 000 dollars à un particulier en compensation de la perte de biens et 50 000 dollars supplémentaires à titre de dommages et de remboursement des frais de justice.

Bien que le HCR conteste la validité de ce jugement, il a offert un règlement à titre gracieux, en signe de bonne volonté. Préalablement aux négociations relatives à ce règlement, un examen est en cours afin de déterminer la valeur approximative du bien considéré en 1996.

Étant donné que le montant de ce règlement ne peut pas être établi au 31 décembre 2009, les parties n'ayant pas encore abouti à un accord définitif, le HCR n'a pas constitué de provision à cet effet et a inscrit ce montant comme élément de passif éventuel.

Note 21 **Terrains et constructions**

Au 31 décembre 2009, les immobilisations du HCR étaient composées des terrains et bâtiments indiqués (à leur coût d'acquisition) dans le tableau 13 ci-après :

Tableau 13
Immobilisation
(En dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Année d'acquisition</i>	<i>Coût</i>
Bureau du HCR à Kinshasa	2008	3 600 000
Bureau du HCR à Khartoum	1994	541 860
		4 141 860

10-45209 (F) 190810 010910

Merci de recycler 